

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE — Nº 14153 - 6 F — *DIMANCHE 29 - LUNDI 30 JUILLET 1990* — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

Le terroriste remis en liberté après dix ans de détention

La France espère que la grâce accordée à Anis Naccache facilitera la libération des otages détenus au Liban

Anis Naccache et les quatre autres membres du commando qui, le 18 juillet 1980, à Paris avait tenté d'assassiner M. Chapour Bakhtiar, ancien premier ministre du chah d'Iran (tuant deux personnes et en blessant trois autres) ont été libérés vendredi 27 juillet, au bénéfice d'une grâce présidentielle. Condamnés en 1982 et détenus depuis dix ans, les cinq hommes ont aussitôt été expulsés vers Téhéran. M. Roland Dumas a déclaré, samedi matin, qu'il « espérait » que cette mesure, entre autres conséquences, pourrait « aussi » faciliter « la libération de tous les otages occidentaux encore retenus ».

Le prix de la « compréhension »

LE droit de grâce est une prérogative du président de la République. Il ne suppose ni explication ni commentaire de sa part. En 1981, M. Mitterrand le jugeait d'ailleurs « excessif ».

Il en va de la grâce accordée à Naccache comme de toute libération de terroriste : la question est de savoir s'il existe ou non une contrepartie. Les arguments juridiques, si inattaquables soient-ils dans la forme, ne suffisent pas à convaincre qu'aucune intention politique ne se cache derrière la libération d'un terroriste. Le gouvernement français s'était-il engagé, à un moment ou à un autre, à laisser partir Naccache en échange de la libération des otages français au Liban?

On l'a beaucoup dit en mai 1988, quand, trois jours avant le second tour de l'élection présidentielle, M. Chirac obtint le retour en France de Jean-Paul Kauffmann, Marcel Carton et Marcel Fontaine. Qui faut-il croire aujourd'hui? Me Vergès, l'avocat du Libanais, quand il se réjouit que « la France ait tenu parole » ? Ou M. Pasqua qui répète : « En ce qui nous concerne, nous n'avions pris aucun engagement » ? Aucun élément concret ne permet d'affirmer que l'ancien ministre de l'intérieur ne dit pas la vérité.

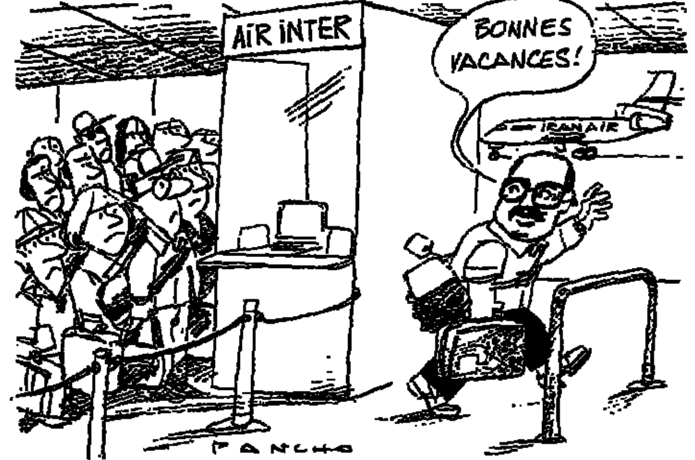
IL est certain que la sortie de Naccache des prisons françaises vient couronner une nette amélioration des relations avec l'Iran et qu'elle devrait faciliter l'apurement définitif du contentieux financier. Elle offre une satisfaction aux « modérés », ou supposés tels, du régime iranien en butte aux critiques des adversaires d'une ouverture à l'Ouest.

Au-delà, elle pourrait avoir une influence positive sur le sort des otages encore détenus au Liban. Sans aucune pudeur, le « Tehran Times », proche du président Rafsandjani, appelle les Occidentaux « à prendre exemple sur la France pour renforcer l'atmosphère de compréhension ».

Le prix de cette « compréhension » apparaît bien élevé, en contradiction en tout cas avec les déclarations solennelles sur la nécessaire fermeté face au terrorisme et le refus de céder au chantage.

ON dira que Naccache et ses complices avaient accompli dix ans de la condamnation à perpétuité que leur avait infligée la cour d'assises pour le meurtre de deux personnes. Juridiquement valable, l'explication reste moralement choquante, même si toutes les formes ont été respectées.

On dira aussi que le président de la République ne voulait pas libérer Naccache aussi longtemps que tous les otages français détenus au Liban n'auraient pas été rendus. Le respect de cet engagement n'efface pas l'impression d'un grand marchandage dont pourraient profiter à l'occasion d'autres terroristes encore détenus dans les prisons françaises. Ni le sentiment qu'une fois de plus la raison d'Etat l'a emporté sur la justice.

Une étape de la normalisation

« Voici une affaire de classée : on pourra désormais parler d'autre chose » avec les Iraniens. Cette réaction, vendredi 27 juillet, d'un diplomate français à l'annonce de la libération et de l'expulsion vers l'Iran, le jour *même*, d'Anis Naccache et de ses *quatre complices* est *révélatrice* du poids de « l'affaire Naccache » sur les relations franco-iraniennes ; même si, à Paris on éludait toutes les questions relatives à ce dossier traité au plus haut niveau de l'Etat, ou si, ici comme à Téhéran, on affectait ces derniers mois d'en minimiser l'importance. Un responsable iranien, vice-ministre des affaires étrangères, M. Mahmoud Vaezi, ne déclarait-il pas dès novembre 1989, alors que Naccache observait une grève de la faim, qu'il ne pensait pas que la question de la détention du terroriste *« soit un obstacle au développement »* des relations bilatérales ?

Il est vrai que les négociations sur le contentieux financier entre les deux pays venaient de reprendre de façon sérieuse et approfondie, avec la volonté clairement exprimée de part et d'autre de parvenir, enfin, à effacer les dernières séquelles de longues années de brouille. Et on était loin des incidents régulièrement provoqués auparavant par Anis Naccache lui-même ou par les autorités iraniennes à propos de ce que Téhéran a toujours présenté comme un reniement, par la France, des promesses faites par le gouvernement Chirac lors de la libération, en mai 1988, des otages français du Liban.

YVES HELLER

Lire la suite page 4

Accord « historique » à l'OPEP

Bagdad et Téhéran ont imposé la hausse du prix du pétrole

Sous la pression conjointe de l'Irak et de l'Iran, les pays membres de l'OPEP ont conclu, le 27 juillet, à Genève, un accord qualifié d' « historique » par les participants. Il met fin à quatre ans de bas prix du pétrole. Le prix minimum de référence du baril, gelé depuis décembre 1986, va passer de 18 à 21 dollars. L'accord prévoit une gestion coordonnée de la production, destinée à garantir une hausse continue mais progressive des cours.

GENÈVE

de notre envoyée spéciale

L'accord de Genève marque un tournant majeur de la stratégie suivie depuis le contre-choc pétrolier par les treize pays du cartel, et scelle un renversement complet d'alliance politique dans le Golfe : pour la première fois depuis dix ans, l'Iran et l'Irak, solidaires, se sont répartis les rôles pour convaincre l'Arabie Saoudite de se rallier à leur politique. *« C'est vraiment une réunion historique : l'OPEP a changé de stratégie »* affirmait, radieux, le ministre irakien du pétrole à l'issue de la séance finale.

Depuis quatre ans, sous la houlette des producteurs modérés du Golfe, qui disposent des capacités de production les plus larges, l'OPEP a cherché en priorité à accroître sa part du marché mondial, tombée au plus bas en 1985, cela en maintenant des prix très faibles. Concrètement cette priorité donnée à la production conduisait l'organisation à relever périodiquement son plafond de production, en suivant *grosso modo* l'évolution de la demande et en laissant le marché fixer les cours du brut, le prix de référence n'ayant qu'une existence théorique.

VÉRONIQUE MAURUS

Lire la suite page 13

Un point de vue du président de SOS-Racisme

Militer

par Harlem Désir

Une année politique se termine, une autre se prépare, et franchement l'on se prend à espérer que celle-ci marque une rupture avec celle-là. Au moins sur un point : Le Pen.

Les historiens ne manqueront pas de s'interroger sur ce qui a pu amener l'une des plus grandes puissances industrielles de la planète à se laisser empoisonner la vie par un bouffon grotesque et archaïque, à la fin du vingtième siècle, en pleine reprise de croissance et alors que les peuples entiers étaient prêts à sauter les grilles de ses ambassades pour y trouver les droits de l'homme et la liberté.

Car passe encore que les Polonais, pris de vertige face au gouffre de leur économie et à l'incertitude du changement, puissent être soumis à la tentation du populisme rétrograde. Mais la France... Pourtant, qu'il s'agisse du débat sur l'immigration ou de la vie politique en général, nous avons atteint les paroxysmes de la confusion et du désarroi, illustrés par cette sentence terrible si souvent entendue ces derniers mois : « Tout lui profite ». Et qui prétendrait le contraire, de l'affaire des foulards à Carpentras, de l'amnistie aux figurants des vrais faux colloques sur le progrès ?

L'un des symptômes les plus frappants du mal et peut-être la première vraie victoire du Front national avait été de rendre impossible d'aborder quelque sujet que ce soit sans le lier à l'immigration. Tout en part, tout y revient. De sorte que les immigrés sont toujours présents quelque part, à la source de tout problème de société.

D'où le retour du seuil de tolérance, voire de l'idée que ce sont les immigrés eux-mêmes qui sont responsables de la montée du racisme et de la xénophobie. Thèse soutenue par quelques auteurs à la mode, passés maîtres dans l'art du paradoxe. « Vive la crise ! », chantaient-ils il y a quelques années.

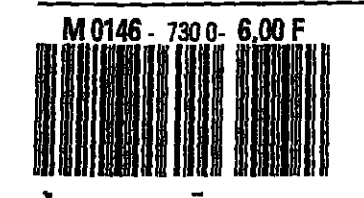
Ceux-ci devraient se pencher sur l'antisémitisme sans juif de la Pologne d'aujourd'hui, et l'Allemagne où le racisme se manifeste bien plus durement à l'Est, quoique les immigrés y soient infiniment moins nombreux qu'à l'Ouest. Sa deuxième victoire fut sans aucun doute de devenir le centre de gravité de la vie politique française. Toute attitude se définit par rapport à lui. Si bien que cette fois c'est de lui que tout part et à lui que tout revient.

Enfin, le spectacle affligeant du reste des acteurs de la société passant leur temps à s'accuser mutuellement et à tour de rôle de la montée du Front national pourrait bien être la dernière en date, et pas la moindre, de ses victoires. Pour la gauche, c'est la faute à la droite, à ses alliances douteuses et à ses dérapages sur les valeurs ; pour l'opposition, c'est la faute aux socialistes, au président et à la proportionnelle ; pour tous, la faute aux médias ; pour les médias, la faute aux sondages, jusqu'à ce que tout le monde semble tomber d'accord pour dire que, finalement, c'est la faute aux antiracistes.

Rappelons à ces esprits paranoïaques que ce n'est pas nous qui avons inventé Dreux, sa ZUP, son alliance Front national-droite classique, ni Le Pen à plus de 10 % aux européennes de 1984. Pour la simple raison que nous n'existions pas. Et que nous avons créé SOS-Racisme précisément en réaction à ces événements et quelques autres. Il faut sortir de ce système des accusations tournantes, ultime symptôme de la panique, par lequel chacun tourne le dos à ses responsabilités en se dédouanant sur la culpabilité supposée du voisin. Car la montée du Front national n'est pas si mystérieuse qu'on ait besoin d'y voir le résultat d'un complot ou d'une manipulation.

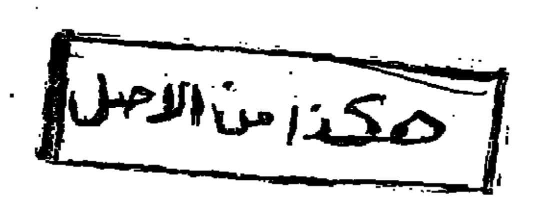
Lire la suite page 2

M 0146 - 730 0- 6,00 F



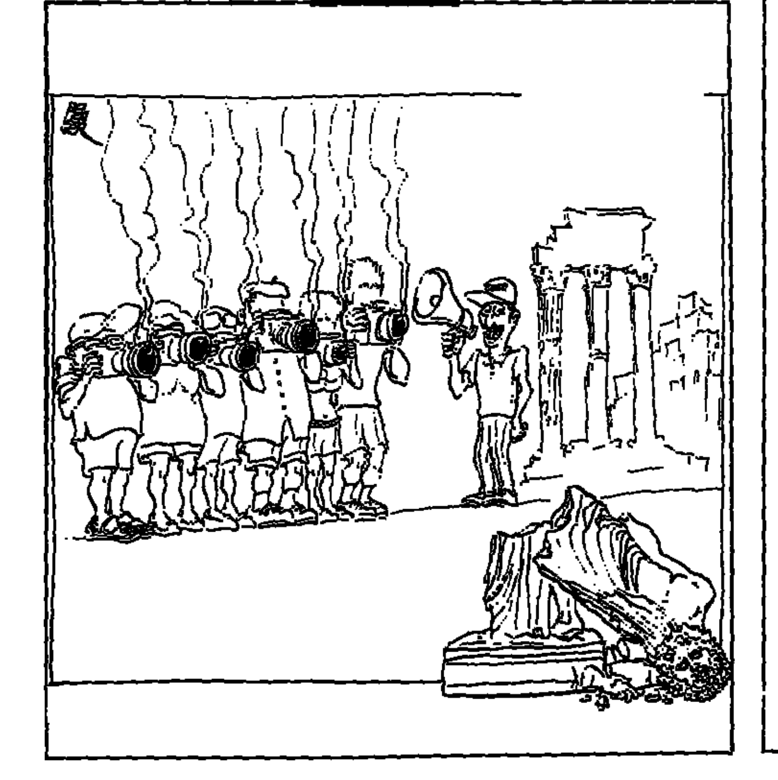


A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 7 DH; Tunisie, 700 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 22 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 8 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 12 KRD; Espagne, 175 PTA; G.-B., 70 p.; Grèce, 180 DR, Irlande, 90 p.; Italie, 2 000 L; Luxembourg, 40 FL; Norvège, 13 KRN; Pays-Bas, 2,50 FL; Portugal, 150 ESC; Sénégal 375 F CFA; Suède, 14 KRS; Suisse, 1,80 FS; USA (NY), 1,75 $; USA (others), 2 $.



DÉBATS

TRAIT LIBRE



Allemagne

Des élections manipulées ?

par Maurice Duverger

L'EUPHORIE des dirigeants occidentaux après l'accord Gorbatchev-Kohl du 16 juillet et la conférence de Paris du 18 fait penser à la stratégie de Cocteau écrivant : *« Ces événements nous dépassent : feignons d'en être l'organisateur. »* Les peuples ne sont pas dupes, comme on le voit au désarroi des milieux politiques aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en France.

La culture germanique n'est cependant pas plus portée à l'autoritarisme et à la dictature que les autres cultures d'Occident. Mais elle est – comme toutes les cultures de l'univers – vulnérable aux vertiges de l'hégémonie. Enracinée dans l'Allemagne d'aujourd'hui par les souvenirs de l'hitlérisme et la pratique de la République fédérale, la démocratie sera menacée dans l'Allemagne de demain par le *démon de la surpuissance*. La sincérité du chancelier et sa bonne volonté sont incontestables. Mais le voici déjà menacé par une tentation d'abus de pouvoir qui les met à rude épreuve.

Pour que la démocratie se maintienne dans l'Allemagne unie aussi fortement qu'elle s'est développée en RFA depuis 1945, il ne faut pas qu'elle soit affaiblie par le passage de l'une à l'autre.

A cet égard, la désignation des députés du premier Bundestag panallemand est évidemment cruciale. Le système électoral qui s'appliquera en RDA le 2 décembre prochain n'est pas seulement une question de politique intérieure. Il concerne tout l'Occident.

On mesure ainsi l'extrême gravité de la collusion actuelle entre M. Kohl et M. Lothar de Maizière pour maintenir à l'Est une représentation proportionnelle qui favorise la multiplication des partis – et spécialement des petits – afin d'affaiblir le SPD et de donner l'avantage aux démocrates-chrétiens et à leurs satellites.

Clarté et loyauté

Collusion d'autant plus inquiétante qu'elle affaiblirait l'influence du remarquable système électoral manqué à l'Ouest depuis 1949, auquel le régime politique de la RFA doit sa force et sa stabilité. Il est plus facile et moins coûteux d'unifier le suffrage universel comme on l'a fait pour le mark. Il aurait été scandaleux qu'on s'y refuse afin de laisser en place à Bonn la majorité actuelle.

En droit, si les élections du 2 décembre 1990 s'étaient faites suivant des systèmes différents sous prétexte que l'unité n'est pas encore effective, le Bundestag *n'aurait pu être tenu pour le représentant de cette unité puisqu'elle n'aurait pas existé au moment de sa désignation. En pratique, le gouvernement appuyé sur cette assemblée n'aurait eu aucune légitimité* si sa majorité avait reposé seulement sur l'artifice du mécanisme de scrutin maintenu en RDA.

De toute façon, une telle manipulation aurait pesé lourdement sur les premiers pas de la nouvelle *grande Allemagne*. Pour elle-même, *pour l'Europe et pour l'ensemble du monde libre, il faut que* l'unification se fasse en pleine clarté, avec le maximum de loyauté. On ne triche pas avec le suffrage universel, fondement et critère de la démocratie.

Militer

Suite de la première page

Ce qui fait monter Le Pen, en vrac et pour ne citer que l'essentiel, c'est de ne pas casser les ghettos, c'est le sentiment d'abandon des plus démunis dans des banlieues urbanisées d'urgence où les solidarités familiales, religieuses et ouvrières se sont affaiblies et n'ont pas été remplacées ; c'est la politique-spectacle avec ses congrès de guerre des chefs, *l'incapacité des partis à défendre des projets de société, à projeter notre avenir ou à assumer leur fonction de représentants d'intérêts contradictoires et conflictuels* dans la société, c'est l'hypocrisie de ceux qui jurent à Paris de ne pas s'allier avec le diable pour mieux couvrir les embrassades honteuses en province, c'est le décrochage entre les élites, la classe médiatico-politique et le reste du pays.

Ce qui fait monter le Pen, c'est aussi, bien sûr, l'angoisse de la dilution de l'identité nationale dans l'Europe, la peur de la misère du tiers-monde, de sa démographie, de l'intégrisme, c'est le décalage entre le discours officiel sur l'immigration et la réalité vécue. L'inquiétant, c'est que l'on soit passé d'un simple phénomène électoral protestataire et volatil au milieu des années 80 à un véritable parti implanté, structuré et qui déjà impose ses conditions et se rend maître du jeu dans plusieurs régions.

Ce mouvement organisé *autour d'une idéologie raciste, antisémite et autoritaire est un danger pour la démocratie.* Il est urgent pour celle-ci de s'en prémunir et d'en finir.

Il n'y a pas de solution gadget, miraculeuse et immédiate, telle que l'interdiction du Front national, contrairement à ce qu'ont cru devoir professer quelques marchands de grand frisson sans conséquence.

Rien ne sert de faire la morale au pays ou de crier au fascisme si l'on laisse se développer le terreau social sur lequel le lepénisme pousse. C'est en asséchant les marécages dans lesquels patauge le Front national, en vidant l'eau de son bocal à *Le Pen, que l'on s'en débarrassera réellement.* Chacun a son rôle à jouer dans cette œuvre de salubrité publique.

Créer des rapports de force

Le nôtre est de militer. C'est-à-dire de déranger, de faire avancer quelques idées qui ne sont pas encore majoritaires, de créer des rapports de force pour faire changer les lois et l'action de l'Etat. *C'est ce que nos critiques, nombreux et variés, semblent vouloir effacer en occultant près de quatre années de combat de SOS-Racisme pour ne retenir que la période hypermédiatique des débuts.*

Oui, *nous avons,* dans une première phase, lancé SOS-Racisme comme une campagne d'opinion en utilisant toutes les ressources médiatiques possibles.

Mais il est vrai *qu'après le grand rassemblement de la Concorde en juin 1985 nous avons opéré un tournant pour devenir un mouvement militant.* Ce fut la deuxième phase de notre action, avec les batailles qui ont suivi contre la loi Pasqua, la réforme du code de la nationalité, et la participation au mouvement de la jeunesse de novembre-décembre 1986. Ce fut l'implantation de comités locaux, l'ouverture de commissions juridiques, de maisons des « potes ».

Dans la *première phase, loin de faire du droit à la différence le principe de notre action,* nous avons permis pour la *première fois, dans un mouvement de cette ampleur,* à des jeunes de toutes origines, des juifs et des arabes, des Noirs et des Blancs, des Français et des immigrés, de se retrouver ensemble dans le même combat contre toutes les formes de xénophobie, de racisme et d'antisémitisme.

La deuxième phase nous a permis d'asseoir un mouvement permanent, de faire barrage à des réformes d'exclusion et de faire avancer l'idée de l'intégration et du traitement social du lepénisme, notamment dans les quartiers les plus défavorisés.

Je comprends que l'on préférerait, ici et là, effacer de la mémoire collective ce qui constitue l'essentiel de notre histoire. Pour certains, c'est un rappel douloureux de l'échec de leur politique d'exclusion, tandis que pour les autres, dont nous sommes la mauvaise conscience, c'est un rappel désagréable des engagements non tenus, ou si difficilement tenus si l'on se rappelle le peu d'empressement à abroger la loi Pasqua.

L'affaire des foulards

Reste l'affaire des foulards. Il n'y a pas place ici pour revenir sur le fond du débat, mais c'est parce que notre expérience nous a convaincus qu'il n'y avait pas risque de contagion et que nous croyons à la puissance d'intégration de l'école publique que nous avons opté pour une stratégie dans et non hors l'école.

Ce n'est pas forcément à l'honneur de certains clercs que d'avoir contribué à la panique générale en décrétant la patrie en danger, le Munich de l'école laïque, et d'avoir caricaturé le débat en *« pour ou contre » les foulards, en accusant tous ceux qui refusaient de fermer les grilles du collège aux jeunes filles* otages de l'obscurantisme d'être des complices de l'intégrisme, des sexistes, des différentialistes et des traîtres à la Révolution française.

Nous attendions plutôt d'eux qu'ils nous aident à penser l'avenir de la nation face aux nationalismes. L'attachement à la nation n'est pas en soi réactionnaire, xénophobe et opposé à l'universalisme et au cosmopolitisme. Car en France, plus que partout ailleurs, l'Etat-nation est l'espace dans lequel a été conquise et consolidée la démocratie. Cela porte un nom : la République. Elle se définit par la citoyenneté qu'elle fonde et non par l'obsession de l'identité nationale, c'est-à-dire du repli et de la fermeture. C'est pourquoi elle est l'espace où peut se réaliser l'intégration.

C'est la Constitution de l'an I qui dit : *« Tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis qui, résidant en France depuis une année, y vit de son travail, épouse une Française, nourrit un vieillard, élève un orphelin, tout étranger enfin qui sera jugé par le corps législatif avoir bien mérité de l'humanité est admis à l'exercice des droits de citoyen français. »*

Oui, la France, comme tous les grands pays industrialisés du Nord, restera un pays d'immigration. Car elle a besoin de cette main-d'œuvre, dans le même temps où les habitants du Sud cherchent à fuir en proie au sous-développement.

Oui, cette immigration doit être maîtrisée et l'on doit combattre la clandestinité, qui est l'esclavage des temps modernes.

Encore faut-il s'en donner les moyens. C'est-à-dire essentiellement deux choses :

– Renforcer les pouvoirs de l'inspection du travail, car c'est là qu'on peut sanctionner efficacement. Or les chiffres qui viennent de nous être transmis montrent que l'administration n'a pu constater que 1 773 infractions en 1989 et 5 022 en trois ans. Dérisoire. *Les nouveaux négriers peuvent dormir tranquilles.*

– Sortir le tiers-monde, et plus particulièrement l'Afrique, de son gouffre. En annulant la dette, *mais aussi en redéfinissant les bases de notre coopération et en cessant de soutenir des régimes corrompus, passés maîtres dans l'art de transformer* les aides en Mercedes et en comptes en Suisse.

Passer aux actes

Tout cela ne saurait masquer qu'avec environ 100 000 nouveaux arrivants par an nous accueillons aujourd'hui deux à trois fois moins d'immigrés que dans les années 60. Et surtout que plus de 80 % des étrangers vivent parmi nous depuis plus de dix ans.

La France ne gagnera pas contre ses immigrés, mais en les intégrant le mieux et le plus vite possible. C'est l'objectif de la troisième phase de notre action : faire entrer l'intégration dans les faits. En développant la citoyenneté, donc. *Sous* toutes ses formes : par l'accès plus large à la nationalité, bien sûr. Nous avons proposé la création d'une agence nationale pour les naturalisations. Par le droit de vote aux élections locales. C'est une question de justice, et l'expérience, notamment en Hollande depuis 1985, a démontré que loin de s'opposer à la naturalisation, c'est un encouragement à aller vers la pleine citoyenneté. Mais aussi par la vie associative, en redonnant aux habitants le goût d'intervenir dans la vie collective, de prendre du pouvoir sur leur environnement, en proposant aux maires des projets d'intégration, de désenclavement, d'équipements culturels des quartiers. Plus généralement, il s'agit de passer des déclarations d'intention gouvernementales aux actes. Les rapports parlementaires, les commissions de sages et les tables rondes ont épuisé leurs charmes.

Aujourd'hui, il faut intervenir tous azimuts, bien sûr. Administration, école, formation professionnelle, etc. Mais l'urgent, la nécessité absolue, c'est d'enrayer la constitution des ghettos avec leur corollaire de violence, de bandes ethniques, de ruptures sociales et civiques, qui rendent impuissantes même des institutions comme l'école républicaine. Voilà pourquoi nous demandons une nouvelle politique du logement *social qui permette à la volonté générale, construire plus et partout, de s'appliquer, y compris contre le malthusianisme et les égoïsmes municipaux, et de contrer l'évolution du foncier, soumis aux seules lois du marché.*

Voilà pourquoi nous demandons la création d'un instrument nouveau dans l'appareil gouvernemental. Peu importe qu'on le nomme ministère de la population, de l'intégration, de l'insertion sociale ou autrement. Pourvu qu'il soit doté de pouvoirs réels et de budgets nouveaux.

C'est parce que tout cela ne s'obtiendra pas tout seul, sans parler des risques d'un toujours possible retour en arrière dans les prochaines années, que nous pensons que l'on aura encore besoin longtemps de militants pour faire avancer la société française, lui faire gagner en modernité, en cohésion et en progrès social. *Et pour que longtemps encore notre pays reste une référence pour les peuples du monde entier qui se lèvent pour leur liberté.*

HARLEM DÉSIR

AU COURRIER DU Monde

M. Stirn et le reste

C'est peu de dire que dans notre subconscient concernant les hommes politiques M. Olivier Stirn n'occupe pas une position phare.

Et l'objet des réactions qu'il a provoquées récemment relève plutôt d'un gag du *Canard Enchaîné* ou de Ferdinand Lop que d'autre chose.

Aussi est-ce avec la plus grande surprise que l'on constate les réactions véhémentes de la classe politique en général.

Pourquoi ne s'occupe-t-elle pas de choses plus sérieuses : par exemple, corriger les excès révélés par le rapport de la Cour des comptes ! Cela éviterait à M. Rocard d'avoir à s'escrimer pour trouver le complément d'impôts qui lui fait défaut. On peut-être chercher à résoudre ce monstre du loch Ness que représente le « trou » de la Sécurité sociale et sa proverbiale inefficacité.

Réfléchir à ces problèmes nous déprime en tant que contribuable ou électeur. Au moins M. Olivier Stirn nous a-t-il fait rire un moment.

JOSEPH HAZAN
Paris

Le « mal du Liban »

Je réagis à votre éditorial du 25 juillet intitulé « Le mal du Liban ». Qu'un fonctionnaire de police, quelles que soient ses qualités professionnelles, et ses revenus légaux (25 000 francs *par mois, primes de risque comprises*), se livre à un trafic d'armes de guerre qui alimenteront la grande délinquance, cela doit être sanctionné très sévèrement. *Le climat de trafic et de corruption qui règne à Beyrouth ne peut en aucun cas être une circonstance atténuante.*

Que penser en outre des paroles de ce secrétaire d'Etat *« énergique »* et médecin par surcroît, qui dit *« avoir éprouvé la perte de ses repères moraux au Liban »*. Ses repères sont sans doute bien légers, ou veut-il couvrir par cette phrase des hommes qui ont utilisé sans scrupules le paravent ministériel, à son insu ?

Dr. P. FRANÇOIS
Meudon

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99

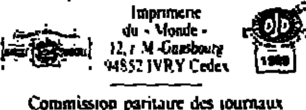
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. André Fontaine, gérant.



Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 347
ISSN :0395-2037

Le Monde

Edité par la SARL le Monde

Gérant : **André Fontaine**, directeur de la publication

Anciens directeurs : **Hubert Beuve-Méry** (1944-1969), **Jacques Fauvet** (1969-1982), **André Laurens** (1982-1985)

Directeur de la rédaction : **Daniel Vernet**
Administrateurs délégués : **Antoine Griset, Nelly Pierret**
Rédacteurs en chef : **Bruno Frappat, Jacques Amalric, Jean-Marie Colombani, Robert Solé**

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99 ; Telex 206 806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10 ; Telex 261311 F MONDSIR

s manipulées ?

LA LIBÉRATION D'ANIS NACCACHE

Anis Naccache et ses quatre complices, graciés le vendredi 27 juillet par le président de la République après dix ans de réclusion criminelle, ont été *immédiatement* expulsés de France à destination de l'Iran. Les cinq hommes ont quitté la prison de Saint-Maur (Indre) vendredi matin puis ont été transférés de Châteauroux à Orly à bord de deux hélicoptères. Escortés par le GIGN, ils sont montés à bord du Boeing 747 assurant le vol 732 d'Iran Air, avant l'embarquement des passagers. L'appareil, qui stationnait en un endroit éloigné de l'aérogare sud, a décollé à destination de Téhéran, peu avant 17 heures, avec une heure et demie de retard sur l'horaire prévu.

Les cinq hommes sont arrivés dans la nuit à Téhéran, où un accueil très discret leur a été réservé. Seuls quelques fonctionnaires du ministère des affaires étrangères étaient présents dans le pavillon du gouvernement pour les recevoir. Samedi matin, cependant, l'agence iranienne IRNA annonçait qu'Anis Naccache avait été reçu par le vice-ministre des affaires étrangères, M. Mahmoud Vaezi.

La veille, le défenseur des cinq terroristes, Mᵉ Antoine Comte, avait reçu de la part des familles des membres du commando une somme d'environ quatre millions de francs, placée sur un compte spécial. Cette somme correspond aux dédommagements des familles des victimes de l'attentat de 1980 tels qu'ordonnés le 10 mars 1982 par la cour d'assises des Hauts-de-Seine.

Anis Naccache avait été transféré de la prison de Fresnes (Val-de-Marne) à la centrale de Saint-Maur (Indre) le 28 février, un mois après la fin de sa grève de la faim. Il avait rejoint dans cette prison ses quatre complices, Saleheddine Mohamed el Kaara, Mehdi Nejad Tabrizzi, Mohamed Jawat Jenab et Faouzi Mohamed el Satari, dont trois s'y trouvaient depuis quelques jours seulement.

[redacted]

Dix années d'un poker menteur et cruel

Le 18 juillet 1980 un commando tente d'assassiner, à Paris, un ancien premier ministre du chah d'Iran. Le 27 juillet 1990, le chef du commando s'envole pour Téhéran. Une décennie de marchandages et de cynisme pour un détenu modèle... et encombrant

C'est un curieux commando qui *se présente, le vendredi* 18 juillet 1980, vers 8 h 25, devant les grilles d'un immeuble résidentiel, 101, boulevard Bineau, à Neuilly (Hauts-de-Seine) : trois jeunes gens, vêtus de jeans et de chemises de sport, porteurs de cartes de presse reçoivent des gardiens de la paix, en faction devant la résidence, l'autorisation d'entrer. Une faute, sans aucun doute, puisque des mesures de sécurité strictes, théoriquement, ont été prises par le ministère de l'intérieur pour assurer la protection d'une personnalité *fort menacée.* M. Chapour Bakhtiar, dernier premier ministre de l'ex-chah d'Iran, réfugié en France, y réside chez sa fille, propriétaire d'un appartement.

Les trois hommes franchissent un second cordon policier, dans le hall, et se rendent au deuxième étage. Ils *sont bien renseignés* et, pourtant, ils vont commettre une erreur. Se trompant de porte, ils sonnent chez une voisine de Mˡˡᵉ Bakhtiar, Yvonne Stein, quarante-cinq ans, qui ouvre.

Les «journalistes» armés de pistolets de gros calibre, munis de silencieux, n'hésitent pas. Ils tuent *Yvonne Stein,* blessent une de ses amies, puis sonnent à la porte voisine, la bonne, munie d'un dispositif de blocage automatique. Un des gardes de M. Bakhtiar *entrouve* la porte blindée, comprend et la referme aussitôt. Les hommes du commando ont compris aussi, qui *tireront à sept reprises dans le blindage,* presque pour la forme.

Une phrase prophétique

Alertés par les cris, les policiers *se précipitent.* Dans la fusillade, l'un d'eux, Jean-Michel Jamme, vingt-cinq ans, est tué. Un deuxième, M. Bernard Vigna, est *grièvement blessé. Et les deux derniers* gardiens de la paix, Phillippe Jourdain et Georges Marty, quoique légèrement touchés, réussissent, sous la menace de leur arme, à maîtriser les trois terroristes, à court de munitions.

L'affaire Anis Naccache, encore qu'à ce moment là on ignore *l'identité du chef du commando,* vient de commencer. Le terrorisme pro-iranien, pour la première et non la dernière fois de la décennie, s'est manifesté dans cette France qui deviendra un *«petit Satan».* En douterait-on qu'un communiqué des pasdaran, les gardiens de la révolution, diffusé le jour-même, par Radio-Téhéran, annonçait l'attentat commis, *«un acte révolutionnaire»* contre le *«traitre Bakhtiar utilisé par l'impérialisme criminel et le sionisme».*

En douterait-on, alors que la décision d'abattre M. Bakhtiar a été prise par un tribunal islamique, le 23 septembre 1979, et que, pour conclure, ce jugement de mort comportait une phrase, à certains égards prophétique : *«Donner la mort à ce criminel est permis aux enfants vaillants de l'islam, même sans la permission des autorités juridiques.»*

Cette permission, le commando Naccache ne l'a pas en France.

Un commando solidaire

La mort d'un policier, les blessures extrêmement graves infligées à un autre, le flagrant délit, *auraient suffi à motiver* les enquêteurs. Mais il y a plus dans la mémoire policière : la mort d'un inspecteur, Jacques Capela, les blessures *infligées à deux autres* lors de la fusillade du 31 juillet 1978 à l'ambassade d'Irak à Paris. Du plus haut gradé au simple policier, *nul n'a oublié et surtout pardonné* l'expulsion, sans autre forme d'enquête et pour raison d'Etat, de trois membres de l'ambassade d'Irak, *probables auteurs* des coups de feu.

La police, cette fois, «veut» ses terroristes. Elle le dit, par exemple, par la voix de M. Bernard Deleplace, *secrétaire général* de la FASP, qui obtient *«l'assurance que les terroristes seraient jugés en France avec la rigueur qui s'impose».* Elle l'entend dire par le ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet qui – alors que les collègues du policier tué font de l'enterrement de celui-ci une manifestation silencieuse – déclare : *«J'attends que la justice passe, rapide, exemplaire, rigoureuse.»* Ceci, dans un pays où existe encore la peine de mort.

La police veut ses terroristes et les aura, réussissant, dès le lendemain, à arrêter deux autres membres du commando, *en fuite.* Un curieux commando, de composition elle aussi prophétique, annonciatrice d'un avenir sanglant, de ces groupes terroristes recrutant, par-dessus les frontières, au seul nom de la révolution islamique et de Khomeiny.

Il y a d'abord le chef, Anis Naccache, sunnite et libanais. Intellectuel, *maîtrisant parfaitement* le français, cet architecte fréquente la faculté de Beyrouth et s'engage très tôt dans le combat politique.

Celui qu'un de ses avocats, Mᵉ Antoine Comte, dépeint comme *«un militant anti-impérialiste, pro-palestinien»,* fonde en 1975 le Mouvement du Liban arabe. Proche du Fatah de Yasser Arafat, il s'en sépare, se convertit *au chiisme,* devient *«islamiste militant»* et, dès lors, sert l'Iran. Il est l'ami d'Ahmad Khomeiny, fils de l'imam. Et cette donnée ne sera *pas étrangère à la volonté permanente* de Téhéran d'obtenir sa libération.

Les quatre autres sont de moindre importance. *Mehdi Nejab,* vingt-trois ans, est iranien, membre des gardiens de la révolution. Mohammed El-Satari, vingt-quatre ans, est *un Palestinien originaire* de la bande de Gaza, membre du Fatah depuis l'âge de treize ans. Tous deux ont accompagné Anis Naccache *jusqu'à la porte de* M. Bakhtiar. Salah-Eddine El-Kaara, vingt-cinq ans, libanais, lui aussi militant du Fatah, et Jawad *Jenab, un Iranien de vingt-cinq* ans, sont restés dehors, pour couvrir l'opération.

Mais les cinq hommes sont solidaires. Ils le sont, dans le mensonge, quand ils affirment, tout uniment, avoir agi pour le compte du Fatah. Ils le seront, dans le procès presque caricatural – car ils le veulent ainsi – *qui* sera le leur devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine, en février 1982. Un procès de rupture, déjà, face à une justice qui, elle, *n'est pas la leur.* Car il n'est *«d'autre juge que Dieu».*

L'impatience sanglante

Refusant de comparaître, *expulsés* lorsqu'ils l'acceptaient, déniant à tous et à chacun le droit de les juger, surtout aux jurés féminins *«car la religion l'interdit»,* les cinq – ou au moins quatre d'entre eux, car la solidarité d'El-Satari fut un instant flageolante – vivront cet acte judiciaire comme *«un immense forfait».* Puisque, aussi bien, l'accusé était ailleurs. Chapour Bakhtiar, et la cause entendue, sinon exécutée.

Ils sortiront de ce procès tous condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité, à l'exception de Jawad Jenab, vingt ans de réclusion. Et tous solidaires, ce qui ne manquera pas d'importance pour la suite. Car il y aura suite, et c'est au moment même où la justice est passée qu'elle va être dépassée. *Anis Naccache est devenu* le détenu le plus encombrant de France, le prisonnier le plus désiré d'Iran. *Cet enjeu,* disputé bien avant dans la coulisse diplomatique, va déboucher, dès 1984, sur un autre terrain : celui de l'escalade *terroriste. Au mois de juillet,* des pirates de l'air détournent un avion d'Air France et réclament, en vain, la libération du commando Naccache.

Simple entrée en matière, car l'impatience va se faire plus sanglante. De février à septembre *1986,* sept attentats revendiqués par le CSPPA (Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient) sont commis *en région parisienne.*

Dix morts, cent cinquante-deux blessés et, dans les communiqués de revendication, toujours le même ultimatum : la libération d'Anis Naccache *et celles, parallèles, de* Georges Ibrahim Abdallah, le chef des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), six attentats en France entre 1981 et 1984, et de Varoujan Garbidjan, le patron d'un commando de l'Asala (Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie), *auteur de* l'attentat d'Orly qui, en juillet 1983, provoqua huit morts et blessa grièvement cinquante personnes *devant le comptoir* des Turkish Airlines.

Le trio des condamnés à perpétuité est de toutes les revendications, tous les marchandages. L'assassinat du colonel *Goutierre,* attaché militaire à Beyrouth, en septembre 1986 ? Les brigades internationales anti-impérialistes revendiquent et exigent *les trois.* Les *actions* de l'Asala, les prises d'otages, les attentats du Jihad islamique ? A chaque fois, peu ou prou, directement ou *indirectement,* la revendication revient. Et le nom de Naccache plus encore, plus souvent, plus particulièrement.

Lui, en prison, que ce soit à la *Santé,* à Clairvaux, à l'hôpital des prisons de Fresnes, ou dernièrement à Saint-Maur, s'offre le luxe d'être un prisonnier modèle et un *partisan de la violence repenti.* Anis Naccache, du fond de sa cellule, condamne les attentats, *«ces actes aveugles contre les principes de l'islam».* Il *dénonce ses soutiens* sanglants et joue sa partie de manière politique, allant même jusqu'à la grève de la faim, du *8 septembre 1989 au 26 janvier* 1990. Anis Naccache sait qu'on négocie. Ne le saurait-il pas, que les émissaires ou sa mère autorisés à le visiter en prison, à différentes *reprises,* se chargeraient de le lui dire. Mais il sait les promesses faites comme celles non tenues. Il sait attendre. *Il sait utiliser* les compétences, celles de Mᵉ Jacques Vergès, l'avocat de Barbie, mais aussi celui d'Abdallah et de Garbidjian, celles *aussi* de Mᵉ *Antoine* Comte, présent de 1980 à 1990.

Il sait enfin peser sur la négociation. Car Anis Naccache n'entend pas être libéré seul. Ainsi tient-on, de bonne source, que, dès 1986, cette libération aurait pu devenir effective si le chef du commando n'avait exigé, simultanément, l'élargissement de ses quatre hommes. Ou que, quand il finit par s'y résoudre, quelques mois plus tard, sur les conseils d'un émissaire iranien, l'affaire tourna court, du fait d'une reculade française fondée sur la crainte d'une très vive réaction policière.

« Je vous souhaite plein de bonheur »

Ces quelques éléments sont évidemment trop parcellaires pour prétendre à la vérité d'une affaire qui fut d'Etat et restera d'Etat, *d'un puzzle menteur,* au gré des évolutions politiques, des émissaires, des menaces, des chantages, des nécessités ou, pourquoi pas, d'une morale. *Une morale qui ne se résignait pas,* au point que, selon certaines sources, rien dans la décision de grâce ne fut irréversible, jusqu'à ces derniers jours.

Une morale que, de son côté, Anis Naccache *se sera efforcé* de consoler en souscrivant à un des termes du marché, le seul rendu public. Mᵉ Antoine Comte indiquait, vendredi soir, *qu'il avait* reçu, de la part des *«cinq familles»* des membres du commando, une somme d'un peu plus de 4 millions de francs. *Cet argent,* bloqué sur *un compte spécial,* correspond à l'intégralité des dommages accordés par la cour d'assises des Hauts-de-Seine, en 1982, aux familles des victimes.

Il rapporta aussi les derniers mots d'Anis Naccache, avant l'envol pour Téhéran : *«Je vous souhaite plein de bonheur à vous et aux Français.»* Cela, ni la morale ni la cour d'assises ne l'exigeaient.

PIERRE GEORGES

Le communiqué de la chancellerie

Voici le texte intégral du communiqué du ministère de la justice annonçant, vendredi 27 juillet, la grâce d'Anis Naccache et de ses quatre complices :

«Anis Naccache, Mehdi Nejad Tabrizzi, Faouzi Mohamed El Satari, Mohamed Jawat Jenab, Salaheddine Mohamed El Kaara ont bénéficié d'une mesure de grâce après avoir effectué dix ans de réclusion criminelle. Ils ont fait l'objet d'arrêtés d'expulsion du territoire français qui ont été exécutés ce jour».

Deux paris et un risque

par Anne Chaussebourg et Alain Rollat

RAISON d'Etat ou pas, il n'y a pas de bon moment pour gracier un terroriste condamné pour crimes de sang. Quand M. François Mitterrand a signé, vendredi 27 juillet, le décret libérant Anis Naccache et ses quatre complices, auteurs de l'attentat commis le vendredi 18 juillet 1980, contre M. Chapour Bakhtiar, dernier premier ministre du chah d'Iran, il savait que sa décision provoquerait de vives réactions.

Le président de la République ne pouvait ignorer que l'opinion publique, habituée à entendre répéter que la France *ne cède pas devant le terrorisme et ne négocie pas avec des* assassins, ne comprendrait guère la signification précise de cette mesure de clémence. D'autant moins qu'il n'existe plus *d'otages français retenus* au Liban ou ailleurs et qu'aucune contrepartie visible n'est publiquement admise, ni dans l'amélioration des relations franco-iraniennes *ni dans l'évolution de la situation au* Proche-Orient.

Il savait aussi qu'un tel geste ne pourrait qu'alourdir davantage le climat pourri créé depuis le printemps par l'amnistie politique des fausses factures en faveur de plusieurs élus. Il a agi en son âme et conscience.

Il y a un an, déjà, à *l'occasion du 14 juillet 1989,* M. Mitterrand avait exposé sa ligne de conduite, au moment où son ancien premier ministre, M. Jacques Chirac, venait de *lui suggérer de «réfléchir à l'opportunité»* de libérer Anis Naccache en exprimant la crainte d'une reprise des attentats terroristes en France.

Agacé par cette intervention, le chef de l'Etat avait *déclaré : «Je veux rester juge et seul juge. Ce droit de grâce, il est le mien, il engage ma conscience et je n'obéirai à aucune pression, ni de caractère extérieur ni – comme cela vient de se produire étrangement – de caractère intérieur. Je jugerai en conscience, en mettant dans les deux plateaux de la balance le souci de mettre un terme à une période tragique, mais en même temps un souci de justice, car je dois penser aussi aux victimes.»*

Respectant la volonté présidentielle, *l'Elysée s'est* abstenu de tout commentaire à l'annonce, vendredi 27 juillet, vers 17 heures, de la libération d'Anis Naccache et de ses quatre comparses. *Dans l'entourage de M. Mitterrand, toutefois,* on fait valoir qu'aux yeux du président de la République les *«conditions juridiques, politiques et psychologiques»* étaient *«réunies»* pour se débarrasser *d'une épine qui restait* encombrante pour la diplomatie française au Proche-Orient et, par la même occasion, pour faire savoir, bien au-delà de cette région du monde, à *toutes fins* utiles, que la France honore sa parole, même quand celle-ci est clandestine.

«La parole de la France sera tenue» avait assuré M. Mitterrand au lendemain de sa réélection, en mai 1988, *à propos* de l'éventuelle *normalisation* des relations entre Paris et Téhéran. C'était au moment même où MM. Chirac et Pasqua étaient soupçonnés, malgré leurs dénégations, *d'avoir promis la libération* d'Anis Naccache en échange de celle des derniers otages français détenus au Liban, les diplomates Marcel Carton et Marcel Fontaine et le journaliste Jean-Paul Kauffmann.

L'octroi de la grâce présidentielle, tout autant que la modération des réactions personnelles de MM. Chirac et Pasqua, tendent aujourd'hui à valider les présomptions de cette époque. Le dossier n'est pourtant pas clos *puisque demeurent toujours* détenus deux autres terroristes, Georges Ibrahim Abdallah et Varoujan Garabidjian, dont la libération a toujours été réclamée en même temps *que celle d'Anis Naccache* par les auteurs d'attentats en France.

Un évident embarras

Les mêmes sources contestent les commentaires, fréquents samedi matin dans la presse, selon lesquels M. Mitterrand aurait attendu *le chassé-croisé des vacances estivales* pour essayer de réduire au maximum l'impact de sa décision. Elles mettent en avant le fait que la date était imposée par des considérations *de procédure en assimilant,* peut-être abusivement, la grâce présidentielle à une commutation de peine intervenant dix ans, presque jour *pour jour, après l'incarcération* d'Anis Naccache. Cette explication renvoie à la période fin 1985-début 1986, quand il était question, déjà, d'un échange entre *les otages* français et Anis Naccache, et d'un montage prévoyant l'octroi d'une double grâce : réduction de peine à vingt ans puis *libération* pour raisons *médicales.*

Cette explication traduit un évident embarras (1). En fait, à défaut *d'avoir été rendue publique pour le* 14 juillet, la décision présidentielle était prise depuis plusieurs semaines et connue de ses bénéficiaires *depuis plus longtemps* encore. C'est, dit-on aujourd'hui, parce qu'il avait obtenu cette assurance qu'Anis Naccache avait interrompu, le *26 janvier dernier,* la grève de la faim qu'il avait commencée le 8 septembre précédent... et qu'il envisageait, *dit-on, de recommencer prochainement.* En revanche, une chose est sûre : comme il l'avait maintes fois répété, M. Mitterrand a attendu, pour signer le décret, que plus aucun Français ne soit retenu en otage. La *libération de Jacqueline Valente* et de ses fillettes, le 10 avril dernier, a levé le dernier obstacle.

Le *président* de la République a fait, de toute façon, deux paris. Le premier tient au fait qu'un terroriste libéré devient souvent trop bavard. *Si Anis Naccache disait «sa» vérité* sur le jeu du chat et de la souris dont il été l'une des pelotes entre M. Mitterrand et M. Chirac au cours de la «cohabitation» de 1986 à 1988, *lequel des deux serait griffé ?* Le second tient dans la fragilité de la trêve observée sur le front du terrorisme international ainsi que vient de le rappeler l'attentat commis en *Allemagne. M. Mitterrand assume* aussi un risque qui était inévitable, mais dont il sous-estime peut-être les conséquences de politique intérieure même si, à l'exception *du Front national, les partis qui* l'ont aussitôt critiqué ont mis surtout en avant leurs seconds couteaux : le risque, en privilégiant la raison d'Etat, *de se voir reprocher* – fût-ce *de façon injuste puisqu'il est* le seul à pouvoir solder ce lourd héritage – un exercice trop personnel du pouvoir au moment où son image apparaît fragilisée.

(1) Le ministère de la justice précisait samedi *matin* que la libération d'Anis Naccache était intervenue en application d'un décret de grâce de remise de reliquat de peine, sous condition d'expulsion effective des cinq détenus en application d'un arrêté pris par M. Pierre Joxe en 1985.

Un privilège régalien

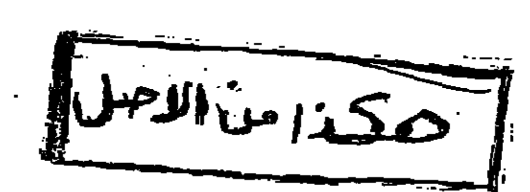
Survivance de l'Ancien Régime, le droit de grâce appartient au seul président de la République. La mesure peut être collective ou individuelle.

Avant 1981, les mesures de *grâce collective à l'occasion du 14 juillet étaient rares.* M. Valéry Giscard d'Estaing avait usé de ce droit en 1980, après Vincent Auriol qui l'avait *fait en 1949, 1951 et 1953.*

Depuis son élection, M. Mitterrand a pris quatre mesures de remises de peine collectives. En 1981, 4 775 détenus ont été libérés ; en 1985, 2 763 *détenus* ; en 1988, 4 230 détenus ; en 1989, année du Bicentenaire, 3 091 détenus.

En 1989, M. Mitterrand a accédé à 408 requêtes sur 55 779 présentées (vingt et *une grâces accordées de* 1977 à 1979 pour *moitié moins* de demandes).

Cette année, le président a accordé une grâce individuelle à deux cents détenus condamnés à de courtes peines *(le Monde* du 25 juillet). Une *jeune mère* de famille jugée par défaut et emprisonnée pour quatorze chèques sans provision *(le Monde du 6 juillet) avait également* été graciée le 5 juillet : profil typique des graciés ordinaires, le privilège régalien assurant en l'occurrence une fonction de *régulation* de la justice. Le droit de grâce a souvent été critiqué, et notamment par M. Mitterrand qui, lors de *sa campagne électorale* de 1981, l'avait jugé *«excessif».* Ce droit n'a été partagé qu'entre 1946 et 1958 lorsque le président de la République l'exerçait en Conseil *supérieur* de la magistrature.



LA LIBÉRATION D'ANIS NACCACHE

Quatre ans de controverse

C'est au cours de la « cohabitation » entre M. François Mitterrand et le gouvernement de M. Jacques Chirac, à partir du printemps 1986, que la situation d'Anis Naccache, incarcéré depuis le mois de juillet 1980 en compagnie de ses quatre complices, avait nourri une controverse de politique intérieure.

• **30 novembre 1986** : Le premier ministre, M. Jacques Chirac, sur TF1, affirme qu'il ne lui appartient *« en aucun cas »* de libérer Anis Naccache, *« que seule une mesure de grâce peut le faire libérer »*, que *« seul le chef de l'Etat peut le gracier »* et que *« c'est à* [M. Mitterrand] *qu'il faut poser la question »* et non à lui.

• **9 décembre 1986** : Pour la première fois, le président de la République, invité d'Europe 1, évoque publiquement cette affaire : *« Je ne disposerai pas du droit de grâce pour échanger des assassins contre des otages innocents. La grâce d'Anis Naccache (...), je l'ai envisagée, je l'ai considérée. Je n'ai pas dit non lorsque le gouvernement de M. Fabius, puis le gouvernement de M. Chirac ont évoqué cette hypothèse. Si cela était en échange de tous nos otages, en un seul mouvement, d'un seul coup, j'examinerais en conscience les conditions, les circonstances, l'opportunité, si je croyais en conscience que cela était bon et, d'autre part, si je croyais devoir répondre à une demande expresse du gouvernement, c'est-à-dire si cela faisait partie de ce qu'il estimerait utile à l'heureux aboutissement de sa politique. »*

Au passage, le chef de l'Etat rappelle qu'il n'a *« jamais gracié un terroriste »*. Il ajoute : *« Je n'accuse personne en France, et surtout pas le gouvernement, aucun gouvernement, aucun responsable politique, aucun parti politique, de vouloir en quoi que ce soit transiger avec le terrorisme. Et je n'accepterais pas davantage cette imputation. »*

• **6 janvier 1987** : M. Chirac conteste qu'il puisse y avoir un différend avec M. Mitterrand et il n'exclut pas *a priori* l'hypothèse d'une grâce. Il ajoute : *« Dans l'état actuel des choses, le problème ne s'est pas posé entre un Naccache qui serait gracié et nos otages. Si le problème devait se poser ainsi, il mériterait d'être examiné, et examiné entre le gouvernement et le président de la République. »*

Rappelant qu'une grâce *« dépend du président de la République »*, il précise : *« Je le dis avec beaucoup de respect. C'est l'acte le plus grave d'un chef d'Etat. Personne n'est fondé à lui imposer une décision. Quelle qu'elle soit, cette décision est respectable et doit être respectée. »*

• **10 mars 1987** : Devant l'association de la presse diplomatique, M. Mitterrand déclare : *« on ne traite pas avec le terrorisme et on ne doit pas renoncer à de justes peines, aussi sévères soient-elles, parce que l'on attend je ne sais quel marchandage »*.

• **11 mars 1987** : Dans une interview accordée à la télévision espagnole, M. Mitterrand rappelle qu'il aurait envisagé *« une »* grâce, *« pas deux, pas trois, pas quatre, pas cinq »*, si tous les otages français détenus au Liban étaient libérés ! *« Cette ouverture n'a pas été saisie, elle est donc maintenant derrière nous. »*

• **13 mars 1987** : En réponse aux menaces de mort visant Jean-Louis Normandin, le journaliste d'Antenne 2 détenu au Liban, et proférées par l'OJR (Organisation de la justice révolutionnaire), M. Denis Baudouin, porte-parole de M. Chirac, assure : *« Le gouvernement, qui s'est tenu en liaison avec la présidence de la République n'est pas resté inactif (...) Le gouvernement entend poursuivre avec ténacité et fermeté sa lutte contre le terrorisme d'où qu'il vienne et sous quelque forme qu'il se manifeste (...) Dans cette région du monde, la France s'attache à maintenir avec divers Etats des relations confiantes au service de la paix et, dans le cas de l'Iran, à les rétablir. »*

• **14 mars 1987** : Le ministère des affaires étrangères publie un communiqué plus mesuré qui assure que la France souhaite *« poursuivre avec l'Iran le processus* [de normalisation] *engagé il y a onze mois, dont elle attend des conséquences positives à divers égards »*.

• **29 mars 1987** : Sur TF 1, M. Mitterrand confirme que MM. Fabius et Chirac lui ont demandé s'il voulait user de son droit de grâce contre la libération de tous les otages et il précise : *« Bien entendu, si je peux aider d'une façon ou d'une autre, acceptable, contribuer à ramener les otages – les gouvernements s'y sont beaucoup consacrés – je le ferai, mais je ne vois pas comment je pourrais aller plus loin. »*

• **5 mai 1988** : Accueillant sur l'aéroport de Villacoublay les trois derniers otages français détenus au Liban, Marcel Carton, Marcel Fontaine et Jean-Paul Kauffmann, M. Chirac, déclare que *« le rétablissement de relations normales entre la France et l'Iran peut être envisagé »*. Afin de parer *« les interrogations ou les doutes qui vont se faire jour sur le processus qui a permis le retour de nos compatriotes »*, le premier ministre affirme que *« le gouvernement n'a cessé d'agir dans la dignité et dans l'honneur »*.

Interrogé sur Antenne 2 sur l'éventualité de la prochaine libération d'Anis Naccache, le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua répond simplement : *« Pas de notre part et pas à notre initiative. »* M. Mitterrand, quant à lui, exprime son *« soulagement »* et se félicite que *« les efforts entrepris depuis le début de ce drame aient enfin abouti »*. Il fait aussi savoir que la question de la grâce d'Anis Naccache ne lui a *« pas été posée. »* Le président du Front national est le seul à mettre le gouvernement en accusation. Selon M. Le Pen, qui dit sa *« honte »*, MM. Chirac et Pasqua *« ont donné un encouragement extraordinaire à la technique de l'enlèvement international »*.

• **18 mai 1988** : Réélu président de la République, M. Mitterrand déclare que *« la parole de la France »* relative à la reprise de ses relations avec l'Iran *« sera tenue »*.

• **5 février 1989** : Le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, arrive à Téhéran en affirmant l' *« espoir »* de la France de *« relancer sa coopération »* avec l'Iran. Le très officieux *Teheran Times* soulève le cas Naccache en écrivant : *« Il ne fait aucun doute que l'Iran apprécierait comme un geste de bonne volonté que ce prisonnier soit libéré et renvoyé au Liban. Il ne doit pas être trop difficile pour M. Rocard de lui pardonner et de lui accorder la liberté. Cela pourrait améliorer nettement les relations franco-iraniennes dans tous les domaines. »*

• **8 février 1989** : Le premier ministre, M. Michel Rocard, interrogé à la sortie du conseil des ministres, sur la situation d'Anis Naccache, déclare : *« J'ai quelque incertitude sur la nature réelle des engagements signés par la République française et vous permettrez que je ne réponde qu'après avoir levé ces incertitudes. »* Le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, indique, sur RTL : *« On est toujours dans l'incertitude, dans l'ignorance de ce qu'a été la véritable négociation entre le gouvernement Chirac et les Iraniens. Nous n'avons pas de rapport, de trace officielle, de rapport écrit, nous avons des « on-dit », des conversations... »*

• **12 février 1989** : Au cours de l'émission « 7 sur 7 » de TF1, M. Mitterrand affirme qu'il n'a *« aucune raison de douter de la parole de M. Chirac »* qui lui avait indiqué, en lui présentant sa démission, en mai 1988, que le seul engagement pris par la France, en contrepartie de la libération des otages détenus au Liban, était *« la reprise des relations diplomatiques »* entre les deux pays.

• **13 juin 1989** : Prenant la parole devant les élèves de l'Ecole supérieure des sciences économiques, à Cergy-Pontoise, l'ancien premier ministre, M. Chirac, exprime la crainte d'une reprise des attentats terroristes en France, et, à propos de l'amnistie présidentielle prévue le 14 juillet, suggère au chef de l'Etat de *« réfléchir à l'opportunité de libérer certains terroristes »*, dont Anis Naccache.

M. Chirac précise que son inquiétude est *« purement intuitive »* mais ses propos soulèvent un tollé au sein du PS dont les dirigeants blâment la légèreté du maire de Paris . *« S'il détient des informations ou s'il a pris des engagements vis-à-vis de l'Iran,* déclare M. Pierre Mauroy, *M. Chirac doit le dire aux plus hautes autorités de l'Etat. Sinon, c'est un dérapage sur un sujet très sensible. »* M. Le Pen flétrit *« les complaisances politiciennes de haut niveau. »* Mme Simone Veil s'étonne que l'on puisse *« envisager une amnistie par la crainte d'actes de terrorisme »*.

• **14 juillet 1989** : M. Mitterrand réplique à M. Chirac : *« Je veux rester juge et seul juge. Ce droit de grâce, il est le mien, il engage ma conscience et je n'obéirai à aucune pression, ni de caractère extérieur, ni – comme cela vient de se produire, étrangement – de caractère intérieur. Je jugerai en conscience, en mettant dans les deux plateaux de la balance le souci de mettre un terme à une période tragique, mais en même temps un souci de justice, car je dois penser aussi aux victimes. »*

• **28 novembre 1989** : La mère d'Anis Naccache lance un appel à M. Mitterrand pour que celui-ci *« sauve son fils »* qui, en prison, observe une grève de la faim depuis quatre-vingt-un jours.

• **5 janvier 1990** : Au cours des cérémonies de vœux, M. Mitterrand déclare à la presse : *« La condamnation à la prison à perpétuité est dure, mais les crimes commis sont graves. Il* [Anis Naccache] *peut toujours espérer être libéré le jour venu. C'est un sujet que j'examinerai mais pas en conférence de presse. Si Anis Naccache décide de mourir en prison et qu'on n'ait pas les moyens de l'en empêcher, ce sera sa responsabilité. »*

Dessin paru le 6 mai 1988.

Les terroristes étrangers élargis par la France depuis 1974

• **Le 17 septembre 1974, expulsion de Yukata Furuya, membre important de l'Armée rouge japonaise.** – Le 14 septembre, un commando de l'armée rouge, un groupe terroriste japonaispro-palestinien, prend en otage onze personnes dans l'ambassade de France à La Haye et exige la libération de Yukata Furuya, arrêté le 26 juillet 1974 à Orly. Le 17 septembre, M. Valery Giscard d'Estaing et M. Jacques Chirac décident de l'expulser vers la Syrie. Le lendemain, les otages français sont libérés.

• **Le 11 janvier 1977, libération d'Abou Daoud.** – Le 7 janvier 1977, la DST arrête à Paris, porteur d'un passeport en règle mais sous le coup d'un mandat d'arrêt international lancé par la RFA, Abou Daoud, responsable de la prise d'otages des Jeux olympiques de Münich en 1972 au cours de laquelle dix-sept athlètes israéliens avaient été tués. Quatre jours plus tard, il est libéré et expulsé, M. Giscard d'Estaing et son premier ministre Raymond Barre, s'abritant derrière la *« décision judiciaire »* de la chambre d'accusation de Paris qui a ordonné sa mise en liberté.

• **Le 5 février 1986, expulsion des deux palestiniens assassins d'Ezzedine Kalak, représentant de l'OLP à Paris.** – Le 3 août 1978, deux membres du Front du refus d'Abou Nidal, Assad Kayed et Husni Hatem, abattent le représentant palestinien à Paris ainsi que son collaborateur Adnam Hammad. Condamnés à quinze ans de réclusion criminelle, ils bénéficient, le 5 février 1986, d'une libération conditionnelle après avoir purgé la moitié de leur peine.

• **Le 3 janvier 1983, libération du Palestinien Husni Haj Eid Walid.** – Responsable de la prise d'otages à l'ambassade d'Irak du 31 juillet 1978, un palestinien de nationalité jordanienne Husni Haj Eid Walid est condamné en mars 1980 à huit ans de réclusion. Il sera expulsé vers l'Algérie le 6 mai. Pendant la prise d'otages, des membres du service de sécurité de l'ambassade avaient ouvert le feu et tué l'inspecteur de police Jacques Capela. Le 2 août, le gouvernement de Raymond Barre décide d'expulser les trois membres de l'ambassade impliqués dans la fusillade.

• **Le 21 juillet 1986, libération de trois membres arméniens d'un commando de l'ASALA.** – Auteurs de la prise d'otages au consulat de Turquie à Paris, le 24 septembre 1981, au cours de laquelle un garde turc avait été tué, Vasken Sislian, Kevork Guzelian et Agop Djulfayan, ont été condamnés à sept ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Paris, le 31 janvier 1984. Ayant accompli la moitié de leur peine ils ont bénéficié, en juillet 1986, d'une remise de deux ans accordée par le garde des sceaux du gouvernement Chirac.

• **L'expulsion controversée de Vahid Gordji.** – Par ailleurs, Vahid Gordji, interprète de l'ambassade d'Iran à Paris, a été expulsé le 29 novembre 1987, après que la justice française, qui l'avait dans un premier temps soupçonné d'être l'un des instigateurs des attentats de 1986, eut renoncé à le poursuivre. Parallèlement, le consul de France à Téhéran, M. Paul Torri, était « libéré » et deux otages français au Liban, MM. Jean-Louis Normandin et Roger Auque, retrouvaient la liberté.

Une étape de la normalisation

Suite de la première page

On était loin aussi de l'incident de l'aéroport de Téhéran, où le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, n'avait pas hésité, en janvier 1989, à mettre dans le plus grand embarras son hôte, M. Roland Dumas, devant qui il accusa publiquement Paris de ne pas tenir ses engagements en refusant de libérer Naccache. Et ce, alors que la visite du chef de la diplomatie française était censée sceller la normalisation des relations entre les deux pays.

Grain de sable faisant constamment gripper les rouages d'une difficile normalisation, l'« affaire Naccache » surgissait à chaque fois que l'on notait un réchauffement dans les relations franco-iraniennes... jusqu'à ce jour de fin janvier 1990 où le terroriste décidait de mettre un terme à une grève de la faim qu'il avait commencée en septembre – quelques jours seulement avant la reprise des discussions sur le contentieux financier – et qu'il avait juré de mener jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la mort.

Faciliter les échanges

Coïncidence, la décision de Naccache est intervenue à la fin de l'une des visites à Paris de M. Vaezi, qui faisait partie des entretiens réguliers de celui-ci avec le secrétaire général du Quai d'Orsay, M. François Scheer.

Officiellement, l'homme qui tenta de tuer l'ancien premier ministre iranien Chapour Bakhtiar avait renoncé à sa grève de la faim à la demande du président iranien de l'époque – l'actuel « guide de la République islamique », – M. Ali Khamenei . Une demande qui, selon Me Jacques Vergès, lui aurait été transmise par sa mère et un « ami » (qui pourrait, en fait, avoir été un dignitaire du régime islamique, M. Rafiq Doust, ancien chef des gardiens de la révolution et actuel président de la très puissante et très riche Fondation des déshérités, qui n'a jamais cessé d'être particulièrement « vigilant » sur l'affaire Naccache).

Même si Téhéran avait mis une sourdine à ses récriminations et ne posait plus, publiquement, la libération d'Anis Naccache comme une condition essentielle à la normalisation – comme dans le passé –, l'« affaire Naccache » restait bien l'épine dont il fallait se débarrasser, l'un des tout derniers nuages resurgissant régulièrement du passé et assombrissant encore les relations franco-iraniennes. M. Vaezi avait fait le rapprochement, en novembre 1989, entre les problèmes politiques et économiques, pour assurer que *« si des obstacles devaient persister dans un domaine ils auraient des répercussions sur l'autre »*. Nul doute, dans ces conditions (et même si M. Dumas a pu assurer que Téhéran ne liait pas les deux questions), que la grâce présidentielle de vendredi facilitera le règlement du dernier volet du contentieux issu de la révolution islamique de 1979 et de ses séquelles « révolutionnaires ».

Hérites de contrats passés avant l'avènement, il y a dix ans, de la République islamique, les dossiers au règlement desquels se sont attelés MM. Scheer et Vaezi en septembre 1989 portent sur des centaines de millions de dollars, avec, notamment, la question du remboursement du reliquat (370 millions de dollars) d'un prêt de 1 milliard de dollars consenti en 1974 par le chah au Commissariat à l'énergie atomique ainsi que sur les dédommagements dus par Téhéran à des entreprises françaises pour rupture unilatérale de contrats. Or, si les deux négociateurs ont considérablement avancé vers la solution du problème du prêt au CEA, la question des contrats privés parait être toujours bloquée, au grand dam des Iraniens qui feraient montre d'une impatience grandissante. Le prochain contact direct entre les négociateurs français et iraniens, qui se sont rencontrés les 10 et 11 juillet à Paris, devrait avoir lieu... en septembre.

La libération du « commando Naccache » facilitera aussi la progression des échanges commerciaux entre les deux pays qui, après la brouille qui avait été jusqu'à la rupture des relations diplomatiques, ont connu une embellie au cours des derniers mois. Or, un certain nombre de contrats entre des sociétés françaises et l'Iran sont en instance de « bouclage ».

Un cadeau au président Rafsandjani

Sur le plan purement politique, le geste de M. Mitterrand intervient dans une période, sinon euphorique, du moins heureuse des relations bilatérales. Une atmosphère qu'avait encore détendue le geste de la France – aux côtés d'autres pays occidentaux – en faveur des sinistrés du tremblement de terre de juin dernier dans le nord-ouest de l'Iran. L'intervention des secouristes français avait été saluée à Téhéran, comme d'ailleurs celle des autres *« gouvernements et nations qui se sont précipités »* au secours des victimes.

La grâce présidentielle devrait, en tout état de cause, être appréciée à sa juste valeur par le président Ali Akbar Hachemi Rafsandjani au moment où celui-ci et sa politique d'ouverture vers l'Occident sont en butte à de virulentes attaques de la part des radicaux du régime. Ces derniers reprochent notamment au pragmatique chef de l'Etat la vanité et la *« démagogie »* d'une politique dont l'Iran islamique ne peut, à leurs yeux, tirer aucun bénéfice, et qui ne saurait avoir pour résultat que de faire perdre à l'Iran sa *« pureté révolutionnaire »*.

Ces attaques se sont multipliées ces derniers temps, obligeant M. Hachemi Rafsandjani à intervenir lui-même pour affirmer la volonté de son gouvernement de poursuivre sa politique d'ouverture : *« Notre politique étrangère ne consiste pas à faire des ennemis autour de nous »*, a-t-il martelé à l'adresse des radicaux – ceux-là mêmes qui se sont toujours présentés comme les plus ardents défenseurs d'Anis Naccache.

On ne peut exclure enfin que la libération de Naccache ait des retombées positives sur le sort des otages occidentaux – particulièrement des six Américains – détenus au Liban par des groupes pro-iraniens ; du moins pour ceux qui ne sont pas détenus par des éléments totalement inféodés aux adversaires radicaux du président Rafsandjani. Proche du chef de l'Etat, le *Tehran Times* relevait, dès samedi, que l'initiative de Paris pourrait faciliter *« les efforts humanitaires de la République islamique visant à convaincre les groupes libanais »* de relâcher les otages. Et le quotidien de conclure : *« D'autres gouvernement occidentaux devraient prendre exemple sur la France pour renforcer l'atmosphère de compréhension dans la région. »*

YVES HELLER

Les réactions

Dans les partis politiques

□ **Le Parti socialiste** : *« Le président de la République a mis fin à l'affaire Naccache au moment qu'il a choisi et conformément aux règles du droit français. Libérés et expulsés après dix ans de réclusion criminelle, Naccache et ses complices ont purgé l'essentiel de leurs peines. La preuve est ainsi faite que leurs sorts ne pouvaient être réglés, comme l'ont toujours rappelé les socialistes, qu'en dehors de toute pression, menace, négociation ou chantage avec, pour seules considérations, les exigences de la justice et l'intérêt supérieur du pays. »*

□ **Le Parti républicain** *« condamne avec une très grande fermeté cette méthode peu flatteuse pour la démocratie. La grâce du président de la République intervient un vendredi soir, en période estivale, comme si l'on en éprouvait de la gêne. Chacun s'interrogera sur les raisons d'une telle décision qui respecte si peu les familles des victimes. »*

□ **Le Mouvement des Jeunes pour la démocratie française (jeunes giscardiens)** : *« La maladie de l'amnistie a encore frappé : après les fausses factures, ce sont les vrais terroristes qui sont blanchis par le gouvernement socialo-corrompu. (...) En libérant ce meurtrier, le président de la République a terni l'image de son pays. On ne tend pas la main à des régimes fanatiques sans en être les complices objectifs. Avec les socialistes, c'est tous les jours Munich. »*

□ **M. Hervé de Charette** : *« Il s'agit,* déclare le délégué général des Clubs Perspectives et Réalités, proche de M. Valéry Giscard d'Estaing, *d'un encouragement au terrorisme. Cela démontre, une fois de plus, que les terroristes ne font pas de vieux os dans les prisons françaises. Je ressens cette mesure de grâce, accordée dans l'ombre et la quasi clandestinité par le président de la République, comme une humiliation pour la France et une insulte aux victimes. Si M. Mitterrand a de bonnes raisons, il doit s'en expliquer au plus vite devant les Français. »*

□ **M. Jacques Chirac** : cette libération *« n'avait fait l'objet d'aucun engagement de la France à l'occasion de l'action menée pour la libération de nos otages. (...) La grâce de Naccache relève de la seule décision de M. François Mitterrand. »*

□ **M. Charles Pasqua** : *« Le droit de grâce,* déclare le président du groupe RPR du Sénat et ancien ministre de l'intérieur, *est de la seule responsabilité du président de la République. Je n'ai donc aucun commentaire à faire sur cette décision, sauf à rappeler que lors de l'action conduite pour la libération des otages, en ce qui nous concerne, nous n'avions pris aucun engagement. »*

□ **Le Front national** dénonce *« une justice à deux vitesses : la justice au service de la raison d'Etat, de la famille royale, du gouvernement et de leurs amis, et celle, lente, sévère et brouillonne réservée aux citoyens de catégorie ordinaire. »*

Dans les syndicats de policiers

□ **La Fédération autonome des syndicats de police (FASP, majoritaire chez les policiers en tenue)** indique qu'elle *« a toujours pour principe de ne pas commenter une décision de justice »* et ajoute qu'*« elle ne commentera pas davantage le droit de grâce que vient d'exercer le président de la République, François Mitterrand, vis-à-vis d'Anis Naccache et de ses complices »*.

□ **Le Syndicat national autonome des personnels en civil (SNAPC, majoritaire chez les inspecteurs)** a, de son côté, déclaré : *« A l'heure où les intérêts supérieurs de l'Etat nécessitent la libération d'Anis Naccache et de ses complices, le SNAPC souligne la hauteur du sacrifice moral exigé des policiers et de leurs familles. »*

□ **Le syndicat FO de la police nationale** a estimé que *« tristesse et indignation sont les deux mots qui illustrent le mieux (...) le sentiment des policiers français »*. *« Tristesse pour la veuve du policier assassiné par Naccache et pour le survivant cloué à vie sur son fauteuil roulant. Indignation de constater une fois de plus que, au nom de la raison d'Etat trop souvent invoquée, le terrorisme sort encore vainqueur »*.

Dans les syndicats de magistrats

□ **L'Union syndicale des magistrats (USM-modérés)** s'est étonnée que *« le décret de grâce promulgué à l'occasion du 14 juillet et annoncé avec de multiples précautions comme devant ne s'appliquer qu'à de petits délinquants ou à des condamnés en passe d'être libérés prochainement, bénéficie à des terroristes purgeant de très lourdes peines de réclusion criminelle pour assassinats »*. Sans remettre en cause le droit constitutionnel de grâce dont dispose le président de la République, l'USM déplore que *« l'usage de cette prérogative régalienne ait été motivé non par des raisons humanitaires mais par des préoccupations politiques »*.

Enfin, l'USM a affirmé que, *« dans un tel contexte, les magistrats sont en droit de s'interroger sur le sens de leur mission et sur le rôle de la justice dans l'Etat »*.

□ **L'Association professionnelle des magistrats (APM)** a exprimé *« sa stupeur et sa consternation »* après la libération des cinq condamnés. Pour l'APM, leur libération est *« un véritable défi à la morale publique, un crachat sur les victimes et sur l'Etat de droit qui, venant après l'auto-amnistie des « ripoux » de la classe politique, met le comble à l'avilissement de la démocratie française »*.

ÉTRANGER

URSS : les problèmes de l'empire

La Biélorussie proclame sa souveraineté

La Biélorussie a proclamé à son tour sa « souveraineté » vendredi 27 juillet, alors que les trois présidents baltes convenaient avec Boris Eltsine d'engager immédiatement des négociations sur des relations politiques et économiques bilatérales avec la Russie. Les Kurdes soviétiques se sont réunis vendredi pour la première fois à Moscou.

MOSCOU

de notre correspondant

La Biélorussie, une république de dix millions de Slaves à la frontière polonaise, a été, vendredi, la onzième république soviétique – sur quinze – à proclamer sa « souveraineté ». Mais celle-ci ne constitue qu'un défi ambigu à Moscou : elle a été adoptée, comme en Ukraine, avec le soutien du Parti communiste local, 230 députés l'ayant approuvée, à l'unanimité, lors d'un scrutin boycotté par 120 élus de l'opposition démocratique et indépendantiste.

La souveraineté biélorusse n'en intègre pas moins certains des points les plus radicaux de celle de l'Ukraine voisine, la dernière en date. La Biélorussie affirme, en effet, qu'elle veut être un *« Etat neutre »* et former ses propres forces armées, sa police et ses organes de sécurité (KGB). Voisine de Tchernobyl, elle veut en outre constituer *« une zone dénucléarisée »*. La Biélorussie proclame enfin son droit à s'unir avec d'autres Etats et à sortir de l'URSS. Mais elle appelle à la conclusion rapide d'un nouveau « traité d'union », c'est-à-dire qu'elle soutient le cadre proposé par Mikhaïl Gorbatchev pour définir les futurs rapports entre Moscou et les républiques.

Le Kremlin souhaite qu'un tel traité entre en application en même temps que le passage à l'économie de marché. Mais la tâche est plus qu'ardue : les Républiques baltes, qui ont proclamé non pas leur « souveraineté » mais leur indépendance, ont fait savoir qu'elles ne souhaitaient pas participer à l'élaboration du nouveau traité.

Deux logiques

Deux logiques s'opposent en effet avec de plus en plus de netteté : au souhait du Kremlin d'assurer un cadre commun, aussi souple soit-il, à l'ensemble soviétique, s'oppose la volonté de plusieurs républiques de fonder leurs futures relations uniquement sur des accords bilatéraux. Boris Eltsine, le président de Russie, mise à fond sur ce type de rapports. Il a rencontré vendredi les présidents des trois Républiques baltes. Tous quatre sont convenus d'engager immédiatement des négociations pour signer des accords bilatéraux, économiques et politiques. Ces négociations se dérouleront sans conditions préalables, autrement dit Boris Eltsine reconnaît les déclarations d'indépendance des Baltes.

Les Baltes ont donc choisi de négocier d'abord avec le dirigeant d'une Russie incontournable pour des raisons économiques et disposé à le faire, alors que la Lituanie traîne des pieds pour négocier avec la délégation du Kremlin, déjà constituée pour le faire, représentant une Union en pleine crise et dont ils se considèrent comme ne faisant déjà plus partie.

Le « principe des moindres victimes »

Entre-temps, Mikhaïl Gorbatchev a réaffirmé, par la voix du ministre de l'intérieur, son intention de mettre fin aux activités des milices nationalistes. M. Bakatine a souligné vendredi que Moscou était prête à employer la force pour appliquer le décret présidentiel qui donne quinze jours aux milices pour rendre leurs armes. *« Notre principe est celui des moindres victimes, mais nous emploierons la force contre les combattants qui refusent de rendre leurs armes »*, a-t-il dit.

Comme on pouvait un peu le prévoir, la réaction en Arménie était celle de l'insubordination. Des milices ont fait savoir qu'il n'était pas question pour elles de rendre les armes. Mais une commission formée par le Parlement local doit étudier la réponse à apporter au décret.

Le Caucase restera longtemps un terrible casse-tête pour Mikhaïl Gorbatchev. Comme pour ajouter à l'imbroglio du Haut-Karabakh, les Kurdes soviétiques – officiellement plus de 150 000 – viennent de se réunir pour la première fois en conférence à Moscou. Déportés en masse par Staline vers l'Asie centrale dans les années 30, ils craignent, comme toutes les minorités, de faire les frais des explosions des violences inter-ethniques qui s'y succèdent. Le souvenir du Kurdistan autonome, créé en 1923 par Lénine, revient en force actuellement dans la communauté kurde : il était situé sur le territoire actuel de l'Azerbaïdjan, plus exactement entre le Haut-Karabakh et l'Arménie... La conférence de Moscou s'est prononcée en faveur de l'examen d'un éventuel rétablissement d'une telle autonomie. – *(Intérim.)*

□ **BULGARIE : démission du ministre de l'intérieur.** – M. Atanas Semerdjiev, ministre de l'intérieur bulgare, a démissionné, vendredi 27 juillet, à la suite d'un débat houleux au Parlement sur les modalités de l'audition de l'ancien numéro un bulgare, M. Todor Jivkov. – *(AFP.)*

RDA

La fin de la crise politique met en évidence la faiblesse du gouvernement

BERLIN

de notre correspondant

En Allemagne, on appelle cela *« théâtre d'été »*. La crise déclenchée la semaine dernière à Berlin-Est à propos du mode de scrutin pour l'élection du futur Parlement allemand réunifié s'est dégonflée comme une baudruche. Le Parti social-démocrate a en effet renoncé, vendredi 27 juillet, à quitter le gouvernement de coalition du premier ministre chrétien-démocrate, M. Lothar de Maizière. Quant aux libéraux, qui eux l'avaient quitté, ils veulent y retourner.

Les sociaux-démocrates s'estiment satisfaits de l'accord intervenu jeudi entre les commissions des deux Parlements envisageant la fixation d'un scrutin unique pour les deux Etats allemands. Ils n'ont toutefois pas attendu de savoir comment serait réglée l'épineuse question de la représentation des petits partis dans la future Assemblée.

Une chose est certaine : M. de Maizière en affirmant qu'il ne signerait pas avant d'être sûr que les intérêts de la RDA soient pris en compte dans le traité d'adhésion, s'est créé inutilement des problèmes. Il aurait pu s'épargner une crise qui démontre une fois de plus que tout est décidé à Bonn, où les états-majors politiques ont préféré attendre encore un peu avant de se lancer dans la bataille électorale. S'ils ont finalement estimé que le terrain ne s'y prêtait pas cette fois, les sociaux-démocrates n'attendent qu'une occasion pour sortir du gouvernement est-allemand et prendre leurs distances à l'égard de la politique d'unification du chancelier Kohl.

Fin de l'euphorie

Un mois après l'introduction du deutschemark en RDA, il faut l'optimisme solide du chancelier pour penser que tout finira par s'arranger. Si les problèmes économiques, dans l'agriculture comme dans l'industrie, étaient attendus, leur règlement coûte d'ores et déjà plus cher au Trésor ouest-allemand qu'on ne l'avait laissé entendre.

L'enveloppe de 25 milliards de DM prévue pour équilibrer le budget de la RDA pour les six derniers mois de l'année est déjà jugée dépassée par le ministre des finances. Et personne ne voit pour le moment où cela va s'arrêter. L'euphorie qui a accueilli l'arrivée du deutschemark a cédé la place à une inquiétude croissante. On roule maintenant dans une voiture de l'Ouest achetée à crédit, mais on va faire la queue à Berlin-Ouest pour profiter des prix plus bas qu'à l'Est sur les produits de première nécessité. La crainte du chômage, de la hausse brutale des loyers, commence à devenir de plus en plus palpable.

En discréditant un personnel politique qui a bien du mal à s'y retrouver lui-même, le charivari de cette dernière semaine accentue un sentiment d'impuissance qui va de plus en plus obliger les autorités de Bonn à devoir tout régler elles-mêmes.

HENRI DE BRESSON

ITALIE : en attendant le vote de confiance du Parlement

M. Andreotti remplace les cinq ministres démissionnaires

Le président du conseil italien, M. Giulio Andreotti, a présenté vendredi 27 juillet la liste des personnalités appelées à remplacer les cinq ministres démocrates-chrétiens de gauche qui avaient démissionné jeudi pour protester contre certains aspects de la loi sur l'audiovisuel en discussion au Parlement (*le Monde* du 28 juillet).

Les nouveaux ministres, également démocrates-chrétiens, sont MM. Virginio Rognoni, nommé à la défense où il remplace M. Mino Martinazzoli, Franco Piga qui prend le dossier des participations de l'Etat ; Gerardo Bianco – celui de l'instruction publique ; Vito Saccomandi celui de l'agriculture et Giovanni Marongiu qui sera chargé du développement du Mezzogiorno.

Le Parlement devait se prononcer samedi 28 juillet sur deux votes de confiance qui lui ont été soumis : l'un sur les amendements au projet de loi sur la publicité à la télévision et l'autre sur le remaniement ministériel. Apparemment, ces deux scrutins ne devraient pas entraîner la chute de M. Andreotti puisque l'ancien président du conseil, M. Ciriaco De Mita, le chef de la faction «Rebelle» de la démocratie chrétienne, a annoncé qu'il soutiendrait le gouvernement. Les désaccords au sein de la coalition portent essentiellement sur la réglementation et la limitation de la publicité à la télévision. Si l'aile gauche de la démocratie chrétienne souhaite une législation plus stricte, en conformité avec les règles européennes, les autres partenaires de la coalition, les socialistes, proches du magnat de la télévision – M. Silvio Berlusconi, y sont opposés. – *(AFP, Reuter.)*

La métamorphose du président Cossiga

Auparavant discret, par fonction et par caractère, le chef de l'Etat italien multiplie les interventions et elles sont parfois redoutables

ROME

de notre correspondant

Mais, de quoi se mêle-t-il? Mais, que lui est-il arrivé? Gros émoi ces temps-ci dans le Landerneau politique romain : après cinq années de silence et d'effacement et à deux ans d'une retraite qui promet d'être dorée, M. Francesco Cossiga, président sans pouvoir d'une République dominée par les partis, se met soudainement à parler, à admonester, à convoquer, à commander et même à exiger des comptes . Habituellement absent du débat politique, voilà le chef de l'Etat italien qui met joyeusement les pieds dans le ragoût politique.

Dernière «sortie» en date d'un homme voué jusqu'ici à l'inauguration des chrysanthèmes, un long et solennel message au Parlement, prononcé jeudi 26 juillet à propos des mesures à prendre de toute urgence pour garantir le bon fonctionnement et l'indépendance de la justice. Plutôt technique dans la forme, mais ferme sur le fond, le texte du chef de l'Etat porte sur la responsabilité des juges, les conditions de leur transfert dans les zones maffieuses du Sud, les éventuelles sanctions disciplinaires et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature.

Cette instance – dont M. Cossiga est, par fonction, le chef suprême – tend parfois, selon lui, à outrepasser ses attributions. Pour faire entendre sa voix dans la turbulence parlementaire et inviter les assemblées à se taire et se mettre au travail, le président, qui fêtait également jeudi son soixante-deuxième anniversaire, a ressuscité une vieille procédure tombée en désuétude, n'ayant été utilisée que deux fois en quarante-cinq ans de république. Pour faire bonne mesure, le chef de l'Etat a promis une seconde «lettre aux élus», à l'automne prochain.

Une semaine avant cet épisode sans précédent, M. Cossiga avait adressé une véritable mise en demeure aux responsables de la première chaîne de télévision publique, les sommant de prouver la véracité d'un «scoop» abyssal auquel, il faut bien l'avouer, peu d'observateurs avaient prêté attention. Selon un témoin présenté par la RAI comme un ex-agent de la CIA – mais la centrale américaine affirme aujourd'hui n'avoir jamais employé cet étrange bonhomme – il y aurait eu, pendant les «années de plomb», connivence entre les services secrets de Langley et la pseudo-loge maçonnique P 2. Celle-ci ayant été dissoute pour avoir tenté de déstabiliser l'Etat et certains de ses chefs soupçonnés d'avoir financé et manipulé le terrorisme d'extrême-droite, on voit tout de suite les implications internationales de l'affaire. D'autant que les alliés clandestins italo-américains auraient également trempé dans l'assassinat du premier ministre de Suède, Olof Palme.

Complicité criminelle

Certes, l'enquête exclusive de la première chaîne, retransmise il y a plusieurs semaines, n'a pas dans un premier temps remué les foules. Mais voilà : M. Cossiga, qui s'ennuie dans son grand palais, est un téléspectateur assidu. A peine la série terminée, il se fait porter les cassettes de l'enregistrement, les re-visionne à tête reposée et prend sa plus belle plume. C'est que la CIA, pendant les «années de plomb» italiennes, était dirigée par un certain George Bush. Ou bien, écrit en substance le président, tout cela repose sur des faits et il faut ouvrir immédiatement une enquête internationale, ou bien la chaîne dit n'importe quoi et il faut sanctionner les responsables. Venant d'un homme réputé éminemment respectueux des libertés de presse, le coup porté à la crédibilité du service public a d'autant plus surpris . Certes, la plupart des observateurs parient qu'on ne parlera plus de cette affaire de complicité criminelle avant l'hiver. Si elle a vraiment eu lieu, les personnages concernés disposent en effet de tous les moyens nécessaires à son étouffement.

En attendant, M. Cossiga a lancé un beau débat, non seulement sur la déontologie journalistique en général, mais aussi sur la nature même d'un système audiovisuel public investi lui aussi par les partis. Quoi qu'il en soit, la métamorphose du chef de l'Etat continue et personne ne semble en mesure de l'expliquer. *« Ce n'est pas moi qui ai changé*, va-t-il répétant, *ce sont les événements autour de moi. »*

« Plutôt absent qu'envahissant »

Il était le président de l'ombre, l'acteur discret, taciturne et tristounet d'un palais trop grand pour lui. On le disait scrupuleux à l'extrême, honnête et digne, mais mélancolique, éteint et trop modeste. Choisi par les partis, un peu leur otage, il jouait à la perfection le rôle de potiche qu'on lui avait assigné. Costumes sombres, chevelure immaculée, démarche lourde, bajoues naissantes, le regard perpétuellement décontenancé derrière ses bésicles cerclées, on le voyait de temps en temps traîner avec sérieux sa haute silhouette courbée dans les défilés de la République. Jamais un mot plus haut que l'autre, jamais de propos ... hors de propos. Bref, il était le notaire pointilleux d'une république parlementariste. *« Ne me laissez pas seul »*, implorait-il le bon peuple, lors de son intronisation

Cinq années incolores ont passé. Cinq années de somnolence . *« Plutôt absent qu'envahissant »*, tel était son credo. Par rapport à Sandro Pertini, son flamboyant prédécesseur au Quirinale, le pauvre Francesco Cossiga n'en apparaissait que plus terne. Sur les caricatures, on le voyait faire l'important tandis que les grands fauves de la politique nationale, griffes pointées vers lui, se tapaient sur les cuisses . Dur sacerdoce que celui de président-arbitre dans une arène où seuls les chefs de clans sont écoutés et respectés.

Pourquoi cette soudaine transfiguration présidentielle depuis février dernier? Fut-ce la rencontre avec *« Dieu »* lors d'un voyage en France? Toujours est-il que c'est dans l'Hexagone, à Aix-en-Provence, que les premiers symptômes de la métamorphose ont commencé à apparaître. Ce jour-là, alors qu'il est fait docteur *honoris causa* de la vieille université provençale, on voit soudain le grand Sarde flegmatique sortir de ses gonds bien huilés et s'en prendre à la justice de son pays. *« Le concept même*, affirme-t-il tout de go, *est aujourd'hui en crise. »* Tout le monde le disait, sauf le président. Dans les semaines qui suivirent, il y eut d'autres coups de patte. Et, fait sans précédent, convocation des magistrats et deux mises en garde et autres admonestations à propos d'affaires qui traînent depuis des années dans les tiroirs de la magistrature.

Un jour, voilà le président qui manifeste sa solidarité active avec les familles des victimes du DC 9 abîmé il y a dix ans au large de la Sicile avec quatre-vingt-une personnes à bord . Qui est responsable? Qui couvre qui? L'appareil a-t-il été abattu par un missile et qui l'a tiré? Une décennie après les faits, la justice est encore dans le brouillard. Francesco Cossiga, qui était chef du gouvernement à l'époque de la catastrophe, exige que soit enfin faite toute la lumière *« quels que soient les responsables »*. Une autre fois, à la veille des élections administratives, il se permet de mettre en garde les électeurs contre les slogans autonomistes et antisudistes qui fleurissent dans le nord du pays et qui peuvent *« compromettre l'unité de la nation »* .

« Francesco super-star »

Les interventions directes du président de la République dans une campagne électorale sont en principe interdites. Mais l'ancien professeur de droit a beau être doté d'une hypersensibilité constitutionnelle, il s'est souvenu qu'il avait non seulement le droit mais le devoir de se faire parfois entendre. Rappels à l'ordre à l'armée, interpellations du gouvernement sur le problème des immigrés, dénonciation de trop grandes concentrations de la presse, etc . Oublié le discret fantôme du Quirinale, le Cossiga nouveau est arrivé . Et il plaît aux foules. Pour la première fois depuis son élection, les sondages le plébiscitent.

Initialement, les partis se sont sentis un peu déconcertés et puis, au fil des semaines, le message contenu en filigrane de l'activisme présidentiel est finalement reçu cinq sur cinq dans les états-majors. *« Francesco super-star »*, s'exclame *la Stampa*. *« Le président deuxième époque entre en scène, il ne joue plus le jeu, il abandonne ses défroques de M. Loyal et revient en piste »*, résument les autres journaux. Que s'est-il passé? Mystère! *«J'ai simplement décidé d'ôter quelques cailloux de mes chaussures»*, a dit un jour l'intéressé. A ceux qui l'accusaient de vouloir préparer un deuxième septennat – 51,4 % des Italiens, selon un sondage publié le 25 juillet, y seraient favorables – il rétorque *urbi et orbi* qu'il n'est pas candidat à sa propre succession, qu'il se retirera au Sénat, comme tous les anciens présidents, à la date prévue, c'est-à-dire le 3 juillet 1992.

Devant ceux qui doutent encore de sa parole, il s'emporte : *« Mais enfin, faut-il donc que je me suicide pour qu'on me croie? »* Et si le *« grand normalisateur »*, élu il y a cinq ans par une immense majorité de parlementaires en mal de compromis, avait décidé de finir sa carrière en beauté dans le rôle du *« grand moralisateur »* de la vie publique?

PATRICE CLAUDE

L'accueil des réfugiés albanais en France

Drôle de pays... où les hommes peuvent aller à la messe mais doivent faire la vaisselle !

M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, s'est rendu vendredi 27 juillet en Dordogne, dans trois centres qui accueillent trente-six des cinq cent quarante-trois Albanais arrivés en France le 15 juillet, après s'être réfugiés à l'ambassade française à Tirana.

PÉRIGUEUX

de notre envoyée spéciale

« Ce n'est pas si facile que ça à gérer », soupire un conseiller municipal. Trois mètres plus loin, Gjovalin, vingt-huit ans, est dans une sale situation. Son excellent anglais fait de lui l'interprète des seize Albanais installés dans l'ancien hôtel de Saint-Astier, converti en centre d'accueil. *« Ce n'est pas moi qui le dis, c'est lui »*, précise-t-il d'un ton gêné chaque fois qu'il est amené à traduire les propos d'un de ses camarades. L'un veut qu'on sache son impatience de partir pour les Etats-Unis, l'autre se plaint de la modicité de l'argent de poche – cinquante francs par semaine – alloué à chacun, un troisième justifie son refus de participer aux tâches communes – *« la vaisselle, c'est bon pour les femmes »*.

Gjovalin a honte. Il n'a, lui, aucune récrimination à formuler. *« Mon rêve était de vivre en France, il est réalisé ; je veux vivre ici comme tout le monde »*, dit ce petit homme à la barbe brune, une croix de métal de 10 cm sur la poitrine et une idée dans la tête : travailler dans l'élevage de chevaux. Ses découvertes? *« Les deux millions et demi à trois millions de chômeurs français »* et la liberté de culte... Lorsque Christian, l'éducateur, lui a demandé s'il voulait se rendre à la messe, il s'est étonné : *« Est-ce que vous avez le droit de m'autoriser à aller à la messe? »* lui a-t-il rétorqué.

Ses dix compatriotes installés dans une annexe du centre hospitalier de Périgueux ont une autre préoccupation. En faisant le mur – lorsqu'ils ont sauté celui de l'ambassade de France à Tirana – ils ont laissé femme et enfants derrière eux. Le « regroupement familial » leur semblant chose naturelle, ils attendent maintenant l'arrivée de leur famille. Qui n'est pas pour tout de suite... La date de réouverture de l'ambassade (fermée pour « nettoyage »), n'est pas encore fixée. Pas question de négociations pour l'instant. Mais c'est promis... la France agira. *« On essaiera de faire sortir vos familles*, a dit M. Dumas ... *un peu plus légalement que vous ne l'avez fait vous-mêmes. »*

MARIE-PIERRE SUBTIL

□ **Des réfugiés albanais font la grève de la faim en Italie.** – Vingt-quatre réfugiés albanais arrivés le 13 juillet au camp de Restinco, près de Brindisi (Italie), ont entamé, mardi 24 juillet, une grève de la faim pour obtenir l'autorisation d'émigrer en RFA. – *(AFP.)*

□ **Privatisation partielle de l'agriculture en Albanie.** – Le bureau politique du Parti communiste albanais a annoncé plusieurs mesures permettant la privatisation partielle de l'agriculture dans le pays, a annoncé l'agence de presse albanaise ATA, reçue vendredi 27 juillet à Vienne. Les paysans pourront dorénavant élever du bétail sur leurs propres terres et non plus seulement sur celles de la coopérative. Ils pourront également disposer, pour leur usage personnel, d'une partie des terres de la coopérative, sur une surface maximale de 2 000 mètres carrés. Les autorités albanaises avaient déjà autorisé début juillet une privatisation timide des petits commerces et de l'artisanat. – *(AFP.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : les retombées du « complot rouge »

Le président De Klerk demande que le secrétaire général du PC soit exclu des négociations

Le Congrès national africain (ANC) a levé le voile sur le contenu des entretiens que son vice-président, M. Nelson Mandela, a eu avec le président Frederik De Klerk, jeudi 26 juillet en fin de soirée (*le Monde* du 28 juillet). Le chef de l'Etat, qui avait *« convié »* M. Mandela, lui a exprimé son désir de ne pas voir figurer le secrétaire général du Parti communiste sud-africain (SACP), M. Joe Slovo, au sein de la délégation de l'ANC qui doit rencontrer les membres du gouvernement le 6 août prochain, pour le *« deuxième round »* officiel des « négociations sur les négociations ».

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Dans un communiqué diffusé vendredi après-midi, l'ANC a déclaré que le Comité exécutif national (NEC), la plus haute instance de l'organisation, se réunirait au cours des trois prochains jours pour étudier à fond le rapport que lui a remis M. Mandela. Une nouvelle rencontre aura lieu *« le 1er août »*, selon l'ANC, qui précise que M. Mandela répondra aux questions soulevées jeudi soir par le chef de l'Etat.

Déjà avant la rencontre « historique » de Groote Schuur, au Cap, au début du mois de mai, entre le gouvernement et l'ANC, de multiples pressions avaient été exercées pour exclure le secrétaire général du Parti communiste de la délégation conduite par M. Mandela. L'ANC avait tenu bon. M. Mandela avait répondu à un membre du cabinet plus insistant que les autres : *« M. Slovo est un vrai fils de l'Afrique du Sud, il est légitime qu'il aide à résoudre les problèmes de son pays. »*

Les choses sont plus sérieuses aujourd'hui. D'abord parce que le président de la République en personne s'oppose publiquement à la présence de M. Slovo. Ensuite parce que le gouvernement s'appuie, cette fois, sur ce que la presse pro-gouvernementale a appelé *« le complot rouge »* pour essayer de rejeter l'ancien « ennemi public n° 1 ». Les rumeurs les plus diverses ont couru sur son compte. Il n'y a pas si longtemps toujours, les services de Pretoria tentait encore de faire accroire qu'il n'était rien moins qu'un colonel du KGB en exercice !

Semer la zizanie entre l'ANC et le SACP

La question est maintenant de savoir si l'ANC résistera à la pression. Le porte-parole du Parti communiste, M. Jeremy Cronin, a déclaré vendredi qu'il était *« très improbable »* que M. Slovo soit exclu de la délégation. Si M. Mandela reste ferme sur les positions qui ont été les siennes jusqu'à présent, une partie de bras de fer se dessine à l'horizon. Mais la crise qui en découlerait risquerait de compromettre sérieusement les négociations.

Cependant, le pouvoir n'est pas mécontent de saisir l'occasion qui lui est donnée de semer la zizanie entre l'ANC et le SACP. Deux organisations très liées. A tel point que d'aucuns considèrent le Parti communiste comme la *colonne vertébrale* de l'ANC. M. Slovo exclu de la délégation qui rencontrera le gouvernement ne signifie pas – loin s'en faut – que le Parti communiste se retrouve exclu *ipso facto* du processus de négociations. La majorité des principaux cadres de l'ANC sont militants du SACP ou, pour le moins, sympathisants.

Vouloir déstabiliser l'ANC avant le « deuxième round » officiel de négociations, relève de la tactique politique. Tenter de discréditer le Parti communiste avant un grand rassemblement à Soweto, dimanche, qui devrait sceller la relance du parti, c'est encore de bonne guerre. Les liens entre ces deux organisations remontent aux années 20, comme se plaisent à le souligner MM. Mandela et Slovo. Et le vice-président de l'ANC devait s'exprimer dimanche, au stade de Soweto, lors de cette grand-messe communiste, sur les relations entre ANC et SACP.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

□ **L'exécution de la peine de mort n'est plus systématique.** – Le gouvernement sud-africain a promulgué, vendredi 27 juillet, un amendement garantissant automatiquement aux personnes condamnées à mort pour meurtre le droit de faire appel, abandonnant ainsi l'application et l'exécution systématiques de la peine capitale. Les personnes reconnues coupables de meurtre étaient jusqu'alors obligatoirement exécutées si elles ne bénéficiaient pas de circonstances atténuantes. – *(AFP.)*

LIBERIA : alors que le président Doe résistait encore

Le chef des rebelles a annoncé la « dissolution » du gouvernement

Le gouvernement du président Samuel Doe a été « dissous et remplacé par le gouvernement de l'assemblée nationale patriotique de reconstruction », a annoncé, dans la nuit de vendredi 27 à samedi 28 juillet, M. Charles Taylor à Monrovia sur les ondes de Radio Elwa, captée par les services d'écoute de la BBC.

Présenté à la radio comme le *« président du Front national patriotique du Libéria »*, M. Taylor a annoncé l'abrogation de certaines dispositions de la Constitution, dont les articles relatifs à l'établissement et au fonctionnement des pouvoirs exécutif et législatif, et décrété le couvre-feu pour la *« sécurité »* de la population.

« Nous appelons tous les membres des forces armées du Libéria (...) à déposer leurs armes et à rejoindre les rangs du Front national patriotique du Libéria, afin d'établir un nouvel ordre économique », a-t-il déclaré. Il a en outre annoncé que l'aéroport et tous les ports ont été fermés jusqu'à nouvel ordre, de même que tous les organismes publics.

« Nous sommes ici parce que le gouvernement Doe n'est pas parvenu à donner au peuple du Libéria le choix d'élire librement son propre gouvernement et ses représentants (...) et qu'il a fait preuve d'une totale indifférence pour le développement et le bien-être du pays et de sa population », a ajouté Taylor.

Des élections dans six mois ?

Parmi les objectifs de son gouvernement, il a annoncé le lancement d'un processus électoral devant aboutir à des élections multipartites dans un délai de six mois, ainsi que le retour de ceux qui ont fui le *« génocide de Doe »*, et la reconstruction des zones détruites au cours de l'*« insurrection populaire »*.

Assiégé, le président Doe *« ne démissionnera ni ne quittera en aucun cas Monrovia »*, a déclaré au cours d'une interview accordée à la BBC un porte-parole du gouvernement faisant partie de l'entourage immédiat du chef de l'Etat. Il a précisé que le président libérien était convaincu que *« en une semaine ou deux la rébellion serait mise en échec »*, ne faisant aucune allusion à l'annonce du *« renversement du gouvernement »*.

Il a démenti que l'aéroport situé au centre de Monrovia soit hors d'usage à la suite des combats qui ont opposé les soldats gouvernementaux aux rebelles. *« Tout vol international souhaitant atterrir à l'aéroport peut le faire en toute sécurité »*, a-t-il conclu.

Les quelque trois cents hommes commandés par le rebelle dissident Prince Johnson ont engagé de violents combats avec les troupes gouvernementales, dans les rues de la capitale. Certains soldats ont préféré se dépouiller de leur uniforme et de leur fusil et se fondre au milieu de centaines de civils en fuite, ont rapporté des témoins.

On s'attend dans les milieux diplomatiques à ce que les forces de Doe soient vaincues dans les prochains jours, mais on craint que des combats éclatent ensuite entre factions rebelles. A Genève, le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés a fait savoir que 375 000 Libériens s'étaient réfugiés dans les pays voisins, dont 240 000 en Guinée, 15 000 en Sierra-Leone et 120 000 en Côte-d'Ivoire. Au moins 80 000 personnes se sont entassées sur le campus de l'université de Fendell, à 25 kilomètres au nord de Monrovia où la situation sanitaire est de plus en plus précaire. – *(AFP, Reuter.)*

ALGÉRIE : avec la création d'un syndicat

Les islamistes ajoutent une nouvelle arme à leur panoplie

Plusieurs centaines de personnes venues de toutes les willayas du pays ont fondé, jeudi 26 juillet à Alger, l'Union islamique des syndicats (UIS), organisation qui entend *« servir les travailleurs et défendre leurs droits (...) dans le cadre de la charia musulmane »*.

ALGER

de notre correspondant

Déja organisée, selon ses promoteurs, dans une majorité de régions, bien implantée dans les secteurs de l'enseignement et de la santé, l'Union islamique des syndicats est issue d'organisations professionnelles locales qui n'avaient pas le droit de se fédérer avant la nouvelle loi sur les associations. Une partie des membres de son bureau constitutif, qui compte plusieurs femmes, sont d'anciens responsables locaux de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), l'ancien syndicat unique lié au FLN.

Avec la création de l'UIS, les islamistes, qui contrôlent déjà deux organisations étudiantes et portent une attention particulière à l'encadrement des « sœurs musulmanes », ajoutent une importante pièce à leur panoplie sociale. Le programme de la nouvelle organisation, qui devra être élaboré lors d'un prochain congrès, se résume, pour le moment, à l'affirmation de quelques principes tels que *« faire face à l'injustice »* ou *« préserver la dignité de la femme dans le monde du travail »*.

« Un esprit de cordialité et de coopération »

L'UIS déclare aussi œuvrer pour *« éradiquer l'idée de la lutte des classes et la remplacer par l'esprit de cordialité et de coopération entre travailleurs et patrons afin de favoriser l'essor économique du pays et d'assurer son indépendance »*. La nouvelle organisation syndicale se proclame *« libre et indépendante de toute tutelle politique et administrative »*. Elle dément farouchement tout lien avec le Front islamique du salut (FIS) même si l'ampleur des moyens mis en œuvre pour constituer l'UIS – des affiches ont été collées dans tout Alger – permet de douter de l'étanchéité entre les deux organisations. L'essentiel, cependant, demeure la percée islamiste dans le monde du travail, y compris dans les secteurs industriels où les courants politiques se réclamant des différentes tendances du socialisme avaient leurs troupes les plus nombreuses.

Déjà perceptible avant les dernières élections – dans le Constantinois, des syndicalistes proches du FIS avaient failli prendre le contrôle de la direction locale de l'UGTA, – cette percée s'est manifestée en pleine lumière, le 12 juin, lorsque les « bastions » ouvriers ont voté massivement pour l'organisation de M. Abassi Madani. De ce moment date la décision des islamistes de procéder à la construction de leur organisation syndicale et de quitter l'UGTA, sortie particulièrement affaiblie de son dernier congrès, en juin dernier.

GEORGES MARION

□ **Rectificatif.** – Une erreur de transmission a déformé un passage de l'article de Michel Deuré sur la rencontre, à Tunis, entre M. Arafat et la « troïka » européenne, paru dans *le Monde* du 26 juillet. A propos de l'émigration des juifs soviétiques, il fallait lire que le ministre italien des affaires étrangères, M. De Michelis, a déclaré que les pays européens (et non arabes) étaient disposés à *« prendre en considération »* les démarches d'émigrants qui leur seraient transmises.

DIPLOMATIE

La visite du premier ministre australien en Nouvelle-Calédonie

M. Bob Hawke exprime son « admiration sans bornes » pour les accords de Matignon

Le premier ministre australien, M. Bob Hawke, dont on sait qu'il affectionne l'emphase, n'a surpris personne en célébrant avec éclat, lors de sa visite les 27 et 28 juillet à Nouméa, le réchauffement des relations franco-australiennes intervenu depuis la conclusion en 1988 des accords de Matignon sur la Nouvelle-Calédonie.

NOUMÉA

de notre correspondant dans le Pacifique sud

Le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, présent à Nouméa pour accueillir le premier chef de gouvernement australien à poser le pied sur le Caillou depuis... 1941, pouvait difficilement dissimuler sa satisfaction lorsque M. Hawke a exprimé *« l'admiration sans bornes du gouvernement australien à l'égard de la façon dont les Néo-Calédoniens et le gouvernement français ont travaillé de concert afin d'atteindre et de réaliser ces accords »*.

La crispation de la période 1986-1988 n'est plus qu'un mauvais souvenir. Le premier ministre australien y a fait une discrète allusion en soulignant le *« contraste »* de l'actuelle embellie avec *« les dissensions futiles, dangereuses et parfois brutales des années précédentes »*. Félicitant la classe politique calédonienne et son *« ami »* Michel Rocard pour *« ce triomphe du bon sens sur l'irrationalité »*, M. Hawke voit la présence de la France dans la région sous un nouveau jour. *« A quiconque*, a-t-il indiqué, *pourrait remettre en question le rôle légitime et constructif de la France dans le Pacifique, je dirais aujourd'hui : voyez son rôle dans les accords de Matignon »*.

Les autres dossiers

Les Australiens n'oublient toutefois pas les autres différends persistant entre les deux pays. M. Hawke a rappelé l'hostilité de son gouvernement aux essais nucléaires français à Mururoa, précisant que l'Australie *« continuerait à protester contre chaque test »*. Il n'a pas manqué non plus de mettre en évidence les désaccords entre Paris et Canberra sur le dossier du commerce international, notamment *« la folie du protectionnisme agricole »*.

Cette réconcilation franco-australienne va en tout cas imposer une nouvelle donne dans les relations entre le territoire et son environnement océanien. La question de la présence de partis calédoniens au Forum du Pacifique sud, qui se tiendra au Vanuatu début août, illustre bien cette évolution. Dans ses entretiens avec le député RPR Jacques Lafleur et les dirigeants du FLNKS, M. Bob Hawke s'est montré très favorable à une participation des deux signataires des accords de Matignon à des discussions informelles en marge de ce sommet régional.

Le FLNKS, qui espérait obtenir un statut officiel d'observateur, essuie donc une fin de non-recevoir. M. Hawke a rappelé à ses interlocuteurs indépendantistes que le règlement interne du Forum du Pacifique sud interdisait l'octroi d'un tel statut à des mouvements non représentatifs de l'ensemble de la population sur un territoire dont l'accession à l'indépendance n'est pas encore acquise.

De son côté, le RPCR n'avait pas encore fait connaître, samedi, ses intentions, mais une réponse positive à une invitation au Vanuatu *« n'est pas impossible »*, a indiqué M. Lafleur. Il s'agirait là d'une grande première de la part d'un mouvement qui a toujours tenu en suspicion une organisation régionale accusée de complicité avec les indépendantistes canaques. Si le RPCR décidait de franchir le pas, il se taillerait de cette manière une *« légitimité océanienne »*, conformément aux vœux de Paris et de Canberra.

FRÉDÉRIC BOBIN

Manifestant l'inquiétude américaine

Le Sénat adopte des sanctions économiques contre l'Irak

Le Sénat des Etats-Unis a adopté, vendredi 27 juillet, des sanctions économiques à l'encontre de l'Irak, incluant la suppression des garanties de prêts (1,2 milliard de dollars) dont Bagdad bénéficie pour acheter des produits agricoles et manufacturés américains. Cette mesure, incluse dans un amendement à la loi de finances de l'agriculture, est une nouvelle manifestation de l'inquiétude croissante au Congrès devant ce qui est perçu comme une attitude agressive de la part du régime du président Saddam Hussein.

La Chambre des représentants doit débattre la semaine prochaine d'une proposition de loi prévoyant des sanctions similaires à l'égard de l'Irak. De son côté, le département d'Etat a demandé l'instauration de nouveaux contrôles sur les exportations de technologie américaine vers des pays, tels que l'Irak, soupçonnés de ne pas respecter les traités interdisant la prolifération d'armes non conventionnelles. En revanche, le porte-parole du département d'Etat a estimé que les sanctions adoptées par le Sénat *« n'aideraient pas les Etats-Unis à atteindre leurs objectifs avec l'Irak »*, avec lequel, a-t-il dit, Washington a *« une relation difficile mais importante »*.

Par ailleurs, à la veille de la réunion de conciliation avec le Koweït qui doit se tenir ce week-end en Arabie saoudite, Bagdad a lancé, vendredi, une mise en garde à l'émirat, l'avertissant qu'il demeurerait intraitable et que celui-ci devrait respecter les *« droits légitimes »* de l'Irak. *« Il est nécessaire que le premier ministre koweïtien sache qu'il devra être prêt à effacer le mal infligé à l'Irak et à honorer les droits légitimes de l'Irak »*, a ainsi déclaré un porte-parole irakien. – *(AFP, Reuter.)*

Le différend sur les îles Kouriles

M. Gorbatchev confirme sa visite au Japon

Le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev a confirmé, vendredi 27 juillet, lors d'une rencontre au Kremlin avec un dignitaire bouddhiste japonais, qu'il avait l'intention de se rendre au Japon en 1991 et il a affirmé qu'il était prêt à *« faire de grands pas »* dans le sens des préoccupations japonaises.

M. Gorbatchev avait annoncé avec fermeté, mercredi, son refus de discuter avec le Japon du différend sur les îles Kouriles, allant jusqu'à s'interroger sur l'*« opportunité »* de la visite qu'il devait effectuer au Japon (*le Monde* du 27 juillet). *« La visite doit avoir lieu »*, a finalement déclaré M. Gorbatchev, cité par l'agence Tass. Selon l'agence officielle, le président soviétique s'est dit prêt à discuter de *« n'importe quelle question »* avec les responsables nippons, *« le principal* [étant] *qu'il ne devrait pas y avoir d'ultimatums et de conditions préalables, qui sont tout simplement humiliants pour deux nations telles que les nôtres »*. – *(AFP, Reuter.)*

Les « cinq grands » préconisent un cessez-le-feu par étapes au Cambodge

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU préconisent un cessez-le-feu par étapes au Cambodge, dans un document non publié, adopté le 17 juillet à Paris, sur les *« aspects militaires »* d'un règlement global.

Selon ce document, adopté par les Etats-Unis, l'URSS, la Chine, la France et la Grande-Bretagne, une force armée *« composée d'un certain nombre de contingents fournis par des pays membres »* de l'ONU et *« choisis en consultation avec les parties concernées »* sera créée par le Secrétaire général des Nations unies. Un second document sur *« les arrangements de transition concernant l'administration du Cambodge durant la période préélectorale »*, adopté dans le principe à Paris mais qui attend encore un feu vert définitif de Pékin, traite particulièrement du Conseil national suprême (CNS). Ce Conseil sera composé *« de personnalités représentatives de tous les secteurs de l'opinion »*, mais qui devront *« être acceptables par chacun »*, *« aucune partie* (n'étant) *dominante »*.

Ces deux rapports sont, selon les experts, les plus importants des cinq documents qui doivent constituer la base d'un futur accord global. Les trois autres seront examinés lors d'une sixième rencontre, à New-York, les 27 et 28 août.

Par ailleurs, le ministre indonésien des affaires étrangères, M. Ali Alatas, a déclaré vendredi 27 juillet à Djakarta que des *« divergences »* subsistaient entre l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN) et les Etats-Unis sur la question du siège du Cambodge à l'ONU. A l'issue d'une première rencontre entre le secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, et ses six homologues de l'ASEAN (*le Monde* du 28 juillet), M. Alatas a néanmoins indiqué que *« sur les principaux objectifs* (les membres de l'ASEAN) *demeurent sur la même longueur d'onde que les Etats-Unis »*. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

CHILI

Les prisonniers politiques pourraient être libérés avant la fin de l'année

Les prisonniers politiques emprisonnés au Chili sous le régime du général Pinochet pourraient être libérés avant la fin de l'année, a estimé vendredi 27 juillet, à Santiago, le ministre chilien de la justice, M. Francisco Cumplido. Près de 400 prisonniers politiques, pour la plupart de gauche, sont toujours incarcérés, certains sans jugement, sous l'accusation de subversion. La déclaration du ministre est intervenue après l'annonce de la fin de trois jours d'occupation pacifique de quatre prisons chiliennes par plus de 260 personnes proches de prisonniers politiques.

A l'issue d'entretiens, jeudi, entre les représentants des familles des prisonniers, le ministre de la justice et le député Andres Aylwin, frère du chef de l'Etat, les autorités se sont engagées à faire approuver une loi qui permettrait de libérer de nombreux prisonniers et réduirait les peines des autres. Cette loi devra être étudiée par les députés avant la semaine prochaine et avant un mois par le Sénat, où le gouvernement espère recueillir une majorité, malgré l'opposition des partis de droite. – *(AFP.)*

□ **CHINE : dix personnes exécutées en public.** – Dix personnes accusées de meurtres, viols et vols ont été condamnées à mort et immédiatement exécutées, à Hohhot, capitale de la Mongolie-Intérieure, a indiqué la presse du 24 juillet. *« Plusieurs dizaines de milliers de personnes »* avaient assisté, le 19 juillet, au procès des *« criminels »* tenu, pour l'exemple, dans un grand stade. – *(AFP.)*

NIGERIA

Quarante-deux militaires ont été fusillés

Quarante-deux militaires condamnés à mort par un tribunal militaire d'exception pour leur participation, le 22 avril dernier, à un coup d'Etat manqué contre le président Ibrahim Babangida ont été fusillés, vendredi 27 juillet. Neuf autres militaires ont été condamnés à différentes peines de prison. Le gouvernement a également mis à la retraite anticipée trente et une autres personnes présumées coupables d'avoir participé à la tentative de coup d'Etat.

Le projet de putsch a été découvert pour la première fois en 1987, et les *« comploteurs »*, parmi lesquels le commandant Gideon Orkar et deux autres hommes aujourd'hui en fuite, avaient été arrêtés puis relâchés, a-t-on indiqué officiellement. Les mêmes soldats s'étaient retrouvés en janvier dernier pour *« conclure »* leur projet. Toujours d'après la thèse officielle, le coup d'Etat avait été financé par l'homme d'affaires milliardaire Great Ovedje Ogboru. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

...nke exprime son admira... pour les accords de Ma...

POLITIQUE

L'affaire de Port-Fréjus

Le Conseil d'Etat donne tort à la municipalité de M. Léotard

Le Conseil d'Etat a rejeté, vendredi 27 juillet, la requête de la ville de Fréjus demandant l'annulation du jugement du 2 mai 1989 prononcé par le tribunal administratif de Nice qui avait invalidé la déclaration d'utilité publique du 4 juillet 1986 à l'origine du contentieux de Port-Fréjus. Cette décision rend *de facto* caduques les expropriations prononcées pour construire le port de plaisance dont la réalisation est contestée. Mais comme la ville de Fréjus bénéficie déjà d'une nouvelle déclaration d'utilité publique, la querelle est loin d'être close. Dans cette affaire, la municipalité dirigée par M. François Léotard est accusée d'avoir favorisé des intérêts privés sous couvert d'intérêt communal *(le Monde* daté 22-23 juillet).

La municipalité de Fréjus avait déposé une quadruple requête auprès de la haute juridiction administrative. Elle lui demandait non seulement d'annuler le jugement du tribunal administratif du 2 mai 1989 mais aussi de surseoir à l'exécution de ce jugement, de rejeter la demande présentée par l'Association de défense des quartiers de Fréjus, Fréjus-Plage, Villeplay et Saint-Aygulf, animée notamment par l'entrepreneur le plus déterminé à faire valoir ses droits de propriétaire originel des terrains expropriés, M. René Espanol, et de condamner cette association à 8 000 francs de frais. Elle n'a obtenu aucune satisfaction.

Le Conseil d'Etat n'a pas repris à son compte tous les arguments du tribunal administratif, mais il a considéré, comme lui, que la déclaration préfectorale d'utilité publique en vertu de laquelle M. Espanol et plusieurs autres propriétaires des lieux avaient été expropriés était *« intervenue à la suite d'une procédure irrégulière »* et était, par conséquent, *« entachée d'illégalité »*. Sa décision ne paraît sanctionner, toutefois, qu'une erreur de procédure. Le Conseil d'Etat relève, en effet, que le dossier de la ville de Fréjus se référait à l'un des alinéas d'un article du code de l'expropriation (R.11-3) qui n'était pas, en l'occurrence, l'alinéa adéquat.

« Un simple vice de forme »

Mise dans l'embarras par cette nouvelle décision, faisant suite à trois annulations de permis de construire par le même tribunal administratif de Nice, la mairie de Fréjus a rompu, dès vendredi après-midi 27 juillet, le silence qu'elle observait sur cette affaire. Elle a fait aussitôt une lecture très optimiste des considérants du Conseil d'Etat qui, *in fine*, lui donne tort. Elle a ainsi exprimé sa *« satisfaction »* que ce jugement *« n'ait pas mis en cause l'utilité publique d'un projet visant à réhabiliter un secteur urbain profondément dégradé »*. Elle n'y a vu que la condamnation d'un *« simple vice de procédure relatif aux modalités de l'enquête publique prescrite par le préfet du Var »*. Elle en a, sur le champ, tiré la conclusion que *« la décision du Conseil d'Etat n'aura pas de conséquence pratique sur la poursuite de l'opération »*, en soulignant qu'elle a engagé l'an passé *« une nouvelle procédure comportant une enquête publique qui a eu lieu conformément à la procédure définie vendredi par le Conseil d'Etat »*, et en assurant que la nouvelle déclaration d'utilité publique, prise par le préfet le 7 décembre 1989, a répondu, par avance, *« aux exigences de la loi. »* Conclusion du cabinet de M. Léotard : *« Le maire de Fréjus souligne que plus de 90 % des terrains nécessaires ont été acquis en accord avec les propriétaires : que la Société d'économie mixte chargée de réaliser l'opération a aujourd'hui la propriété de tous les terrains ; que sur les dix permis de construire déjà délivrés trois seulement ont été annulés par le tribunal administratif du fait de l'annulation de la première déclaration d'utilité publique ; qu'ils ont été remplacés par de nouveaux permis accordés à la suite de la seconde opération d'utilité publique. Ainsi la sécurité juridique des opérateurs et des acquéreurs de logements se trouve-t-elle garantie. »*

L'ennui, pour la municipalité de M. Léotard, c'est que les plaignants, M. Espanol et ses amis, qui ont naturellement saisi la justice sur les nouvelles procédures engagées, peuvent eux aussi, avec une égale assurance, se sentir confortés dans leur résistance. En ayant, en outre, le sentiment d'avoir la morale de leur côté dans une affaire où la force de l'autorité publique mise en œuvre par la municipalité a permis aux expropriants d'être les premiers bénéficiaires des expropriations en tant que promoteurs privés.

A. R.

La préparation du budget de 1991

M. Planchou (PS) : « Rien n'est arrêté »

M. Jean-Paul Planchou, député socialiste de Seine-et-Marne, a contesté, vendredi 27 juillet, qu'un accord soit intervenu entre les parlementaires de son groupe, le premier ministre et le ministre de l'économie et des finances, lors de la réunion du mercredi 25 juillet consacrée, à l'Hôtel Matignon, à la préparation du budget de 1991 (*le Monde* du 27 juillet). *« En lisant la presse, le lendemain, je me suis demandé par quel miracle j'avais été touché, pendant la nuit, par la grâce bérégovoyienne*, nous-a-t-il déclaré. *Cette rencontre de Matignon a, en effet, donné lieu à des commentaires étonnants. En réalité, cette réunion n'a acté aucune décision tant en ce qui concerne les dépenses que les recettes. D'ici au débat budgétaire d'autres échanges interviendront, ne serait-ce qu'aux prochaines journées parlementaires. Certes, la volonté du gouvernement, comme l'a précisé le premier ministre, est d'affirmer une intervention dynamique de la puissance publique. Le groupe socialiste, de son côté, n'a pas manqué de souligner, par la voix de son président, l'exigence de maîtriser le poids des prélèvements obligatoires tout en procédant à une meilleure répartition de l'effort fiscal. Voilà des orientations qui doivent assurément déboucher sur un bon compromis. Mais à ce jour rien n'est arrêté : les élus socialistes, avant de se prononcer, auront à cœur de regarder attentivement l'effort réel fait en faveur des priorités retenues et des grands services publics, ce qui suppose, à mon sens, qu'au plan de la ressource fiscale le gouvernement refuse de s'engager dans la voie d'une paupérisation de l'Etat. »*

EN BREF

□ **M. Le Pen indésirable à Vichy.** – M. Claude Malhuret, maire UDF de Vichy (Allier), vient de refuser l'attribution d'une salle à M. Jean-Marie Le Pen, qui souhaitait organiser un meeting dans sa ville, le 15 août. L'ancien secrétaire d'Etat aux droits de l'homme motive sa décision par *« la très grande probabilité de troubles à l'ordre public »*. Il évoque également *« le risque de réaction dans une ville particulière au point de vue de l'histoire »*. En avril M. Malhuret s'était déjà opposé à la venue du président du Front national, désireux d'organiser une réunion le 29 septembre prochain, jour de l'une des plus importantes fêtes juives. Le FN qualifie de *« stalinienne et d'atteinte aux libertés fondamentales »* la décision de M. Malhuret. – *(Corresp.)*

□ **M. Devedjian : l'UPF doit être *« plus qu'un simple outil électoral »*.** – La confédération de l'opposition *« doit être aujourd'hui plus qu'un comité où se retrouvent les représentants des états-majors des partis »* et *« plus qu'un simple outil électoral »*, estime M. Patrick Devedjian, député RPR des Hauts-de-Seine, l'un des animateurs du mouvement Force unie. *« L'UPF doit avoir un fonctionnement démocratique (...) et non pas apparaître comme le condominium de deux présidentiables qui procèdent en fait à toutes les nominations »*, écrit-il dans *la Lettre de la Force Unie*. M. Devedjian souhaite également que l'UPF ait *« un prolongement départemental et local »* et *« un prolongement parlementaire »*.

□ **La protection de la montagne : satisfaction des écologistes.** – La Fédération française des sociétés de protection de la nature a enregistré *« avec une vive satisfaction »* la décision du Conseil constitutionnel déclarant contraire à la loi fondamentale l'amendement parlementaire qui visait à autoriser les constructions immobilières au bord des lacs d'altitude (*le Monde* du 27 juillet). Elle *« se félicite de la détermination des associations qui sont parvenues à alerter en temps utile le Conseil constitutionnel et de la sagesse de ce dernier qui a ainsi mis en échec une manœuvre indigne d'un Etat de droit »*.

□ **M. Sarre répond à M. Waechter.** – M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux, a dénoncé, vendredi 27 juillet, à Nancy, le *« procès instruit à la légère par M. Waechter »*, au sujet de l'opposition des écologistes au projet d'installation d'une usine d'acide citrique près de Marckolsheim (Bas-Rhin). Répliquant au point de vue du chef de file des Verts, M. Sarre a ajouté : *« Que souhaite M. Waechter ? Que l'usine s'installe de l'autre côté du Rhin ? En fait, il se conduit en boutiquier gérant son fond de commerce politique sans souci des réalités humaines de l'Alsace. »* Le secrétaire d'Etat a souligné *« l'importance que revêt l'implantation d'une usine du troisième producteur mondial d'acide citrique »* (la firme autrichienne Jungbunzlauer) pour le port autonome de Strasbourg, qu'il considère comme un *« outil déterminant pour la reconquête du fret sur le Rhin, la Saône et la Moselle »*.

□ **Guadeloupe : décès du maire de Lamentin.** – M. René Toribio, maire de Lamentin, ancien sénateur SFIO de la Guadeloupe de 1959 à 1968, est décédé, vendredi 27 juillet, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

[Enseignant, ancien résistant et dirigeant local de la SFIO, René Toribio avait été maire de Lamentin, commune proche de Pointe-à-Pitre, de 1945 à 1971 puis réélu à cette fonction lors des élections municipales de mars 1989. Elu de ce canton de 1947 à 1967, il avait présidé le conseil général de la Guadeloupe de 1954 à 1956. Fondateur d'un Parti socialiste guadeloupéen (PSG) en 1972, après la scission de la fédération socialiste locale à la suite de la signature du programme commun PC-PS, il avait fait campagne pour M. François Mitterrand à l'élection présidentielle de 1974. Il avait refusé de rejoindre la fédération socialiste lors de sa reconstitution, et maintenu l'existence nominale de son parti. C'est sous cette étiquette qu'il avait été réélu maire de Lamentin en mars 1989.]

□ **La Réunion : annulation confirmée.** – Le Conseil d'Etat a confirmé, vendredi 27 juillet, l'annulation des résultats des élections municipales du 9 avril 1989 dans la commune de Sainte-Suzanne, à la Réunion, où le maire communiste sortant, M. Lucet Langenier, avait été proclamé réélu. Il a rejeté le recours déposé contre cette annulation prononcée par le tribunal administratif de Saint-Denis en juin 1989. Les élections d'avril 1989 avaient été organisées à la suite de la démission de vingt conseillers municipaux élus le 12 mars précédent. Le Conseil d'Etat note qu'il ressort de l'instruction que ces démissions *« ont revêtu le caractère d'une manœuvre de nature à entacher d'irrégularité toutes les opérations qui en ont été la conséquence »*. Dans cette commune, le premier tour des municipales, le 12 mars 1989, avait déjà donné lieu à des irrégularités : la liste arrivée en tête, dirigée par M. Axel Boucher (divers droite), avait été déclarée battue et ses adversaires, conduits par M. Langenier, proclamés élus.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

A divers niveaux de curiosité

« LA politique, c'est de ton âge », assure Denis Langlois à l'enfant auquel il s'adresse, symboliquement. *« C'est même de tous les âges parce que c'est tout simplement la vie... »*, ajoute-t-il.

Ainsi débute un petit manuel d'initiation intitulé : *la Politique expliquée aux enfants et aux autres*. L'ouvrage est illustré par Plantu, qui ponctue de ses impertinents dessins les explications de Denis Langlois sur le pouvoir, les partis, la presse, la police et la justice, les inégalités, etc. Explications simples, honnêtes, qui émanent, sans se cacher mais sans sectarisme, d'une sensibilité de gauche.

Denis Langlois insiste sur cette évidence : chacun d'entre nous s'exprime d'une manière ou d'une autre. L'homme sans opinion n'existe pas, de la même façon que tous les journaux sont *« d'opinion »*. Quoi de plus naturel ? *« La politique c'est simplement ta vie et celle des autres*, reprend Denis Langlois. *La façon dont les gens s'organisent pour vivre ensemble. Affirmer : moi, je ne fais pas de politique, c'est comme dire : moi, je ne respire pas. »*

Ces modestes conseils de citoyenneté permettront de répondre à la curiosité si déconcertante des enfants et, peut-être, de rafraîchir la mémoire défaillante ou désillusionnée de leurs parents. Car la politique repose effectivement sur ces bases simples que rappelle Denis Langlois, et qu'il ne faut ni ignorer ni rejeter.

Si les enfants veulent en savoir davantage, au point d'importuner leurs proches ou de les mettre en difficulté, on conseillera à ces derniers de renvoyer leurs charmants bourreaux à des ouvrages plus coriaces que le précédent. Par exemple, la septième édition du classique qu'est le manuel *Droit constitutionnel et institutions politiques*, de Claude Leclercq. Voilà de quoi occuper plusieurs après-midi pluvieuses ! Notons au passage que, dans sa partie internationale, cette nouvelle édition remise à jour consacre l'instauration du multipartisme en URSS. Et précisons, si besoin en est, que cet ouvrage, au-delà de ses vertus distractives, reste un solide outil de connaissance et de référence.

Connaissance du politique : sous ce titre, le Centre d'étude de la pensée politique (de l'Institut d'études politiques de Strasbourg) publie plusieurs contributions qui montrent combien le champ de la politique dépasse les limites qu'on lui fixe généralement car il déborde sur d'autres domaines (la psychanalyse, la philosophie, la logique, la rhétorique) en même temps qu'il marque de son influence certains outils de la pensée. Là encore il s'agit d'un ouvrage savant qui nous entraîne loin de la politique telle qu'elle est vécue communément.

Celle-ci, on la retrouve, sous son pire jour qu'on ne saurait occulter, avec le témoignage d'un ancien collecteur de fonds du Parti socialiste. Jean Montaldo présente son témoin, Josua Giustiniani, et son récit-dossier, *Amnistie et fausses factures. Le racket politique*, en ces termes : *« Après le gaullisme immobilier, puis le communisme des milliardaires rouges, voici venir le temps du socialisme d'affaires, avec, en toile de fond, le pire des maux dont une démocratie puisse souffrir : l'avilissement de la justice. L'accepter serait nous condamner. »* Il ajoute : *Nous nous contentons, dans ce livre, de dire ce que la loi permet, laissant à l'autorité judiciaire – dans la mesure où elle veut bien se mobiliser – le soin de poursuivre plus loin ses investigations, dont il n'est pas malaisé de deviner la conclusion. »*

Ce que la loi permet de dire et que raconte Josua Giustiniani ne manque pas de surprendre. Le récit relèverait du romanesque si la plupart des personnages cités n'étaient pas des personnalités connues. L'auteur, qui a maille à partir avec la justice pour ses activités financières frauduleuses, n'entend pas se présenter seul devant elle, tandis que d'autres seraient amnistiés. Cette politique-là n'est pas de celle qu'il convient de raconter aux enfants, sauf si, à la fin de l'histoire, triomphe la morale, comme l'exige une saine tradition.

► ***La Politique expliquée aux enfants et aux autres*, de Denis Langlois (et Plantu). Enfance heureuse, 115 pages, 55 F.**
► ***Droit constitutionnel et institutions politiques*, de Claude Leclercq. Litec, 696 pages, 220 F.**
► ***Connaissance du politique*, sous la direction de Gérard Duprat. PUF, 296 pages, 168 F.**
► ***Amnistie et fausses factures. Le racket politique*, de Josua Giustiniani. Albin Michel, 266 pages, 95 F.**

COMMUNICATION

Un an de compétition entre télévisions

Le lent déclin de la Cinq profite aux chaînes publiques

Sans apporter d'important bouleversement, l'analyse des audiences de la télévision depuis un an marque des tendances : inquiétante pour la Cinq, plus porteuse d'espoir pour les chaînes publiques, selon les chiffres publiés par Médiamétrie.

Alors que TF1, malgré un petit fléchissement, réussit toujours à se maintenir très au-dessus du lot et de la barre des 40 % de part de marché, la Cinq est en effet en déclin. De 13,2 % de part d'audience en juillet 1989, elle est tombée à 11,4 % en juin dernier, son plus bas niveau depuis décembre 1988. Depuis le début de l'année, son audience cumulée comme sa durée d'écoute ont chuté, conséquence sans doute d'une programmation pauvre et d'un pari sur l'information qui est loin d'être payant en termes commerciaux.

Du coup, FR 3 en profite pour refaire son handicap, et, depuis juin, la chaîne des régions est, avec 12,5 % du marché, de nouveau la troisième en France, place qu'elle avait perdue depuis juin 1988. Quant à Antenne 2, elle récupère aussi un peu du terrain perdu ces dernières années, passant de 21,9 % en janvier (quasiment son plus bas niveau absolu) à 23,4 % en juin. Au-delà des effets ponctuels de Roland-Garros et du Tour de France, qui profitent au secteur public, celui-ci semble donc avoir échappé à la spirale inexorable qui le marginalisait progressivement depuis la privatisation de TF 1 et l'ascension des nouvelles chaînes. Reste que A 2 et FR 3, ensemble, sont encore à plus de quatre points derrière TF 1. Et que si la Cinq est moins menaçante, en s'inscrivant durablement au-dessus de 7 % de part de marché, continue son implantation dans le paysage.

M. C. I.

Part d'audience en %

JOUR MOYEN
LUNDI-DIMANCHE (3h-3h)
INDIVIDUS AGÉS
DE 6 ANS ET PLUS

40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5

TF1
Antenne 2
FR3
LA 5
M6
CANAL +
AutresTV

Juil. Août Sept. Oct. Nov. Déc. Janv. Fév. Mars Av. Mai Juin
1989 1990

Source : Médiamétrie

□ **La société des journalistes de TF1 rappelle son attachement aux « principes déontologiques » de la profession.** – A la suite de la polémique concernant un reportage sur les catacombes diffusé dans l'émission « 52 sur la Une » (*le Monde* du 25 juillet), la société des journalistes de TF1 estime que les principes déontologiques du journalisme ont toujours été respectés dans les émissions dépendant du service de l'information de TF1. Mais elle souligne que d'autres émissions traitant d'information au sens large, comme « Ciel mon mardi », « Et si on se disait tout », ou justement « 52 sur la Une », dépendent d'autres unités de programme de la chaîne, ajoutant qu'elles ont *« par conséquent, d'autres impératifs, d'autres contraintes et d'autres pratiques que celles dépendant de la direction de l'information »*.

CARNET DU Monde

Décès

– Julie Bataille-Bellu,
sa sœur,
Nathalie Laguerre,
Hortense Murjahn,
ses tantes,
Et tous ses nombreux amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Michel BRASIER,
née Catherine Snopko,

survenu le 20 juillet 1990, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 31 juillet, en l'église-cathédrale Saint-Alexandre-Nevski, 12, rue Daru, Paris-8e, où l'on se réunira à 14 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne), dans la sépulture de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, rue Lucien-Guitry,
75020 Paris.

– M. et Mme Hubert Chadenet,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Pascal Lebée,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Dominique Lebée,
leurs enfants, beaux-enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Edmond LEBÉE,
née France Dubail,

survenu le 25 juillet 1990.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont été célébrées dans l'intimité, le 28 juillet, à Morienval (Oise).

– Eric Bernard
a l'infinie douleur de faire part de la disparition brutale de son grand-père

Paul LÉPINE,

survenue le 15 juillet 1990, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Son incinération aura lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, le lundi 30 juillet, à 8 h 45.

13, rue Lecerf,
94210 La Varenne-Saint-Hilaire.

– Richard et Annie Maugüe
Et leurs enfants, Christine, Laurent et Pierre,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean MAUGÜE,
professeur de philosophie,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 24 juillet 1990.

Les obsèques seront célébrées le mardi 31 juillet, à l'amphithéâtre de l'hôpital Lariboisière, 41, boulevard de la Chapelle, Paris-10e, où l'on se réunira à 13 heures.

« Tu as délivré ton peuple. Avec amour avec puissance, Tu le conduis vers le saint pays que Tu lui destines. »

Exode XV, 13.

1, rue de Béarn,
92210 Saint-Cloud.

Anniversaires

– Le 30 juillet 1989, étaient tués dans un accident de la route

Isabelle,

de la part de
Claude, Georgette et François **BAUDET**,
et

Pascal,

de la part de
Sandrine **FUSAT**,
son épouse.

Que ceux qui les ont connus se souviennent.

صكذا من الاجل

SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

Les déboires de Mme Francine Gomez au Grau-du-Roi

« Pour trois rangées de parpaings... »

Parce qu'elle a entrepris, sans permis de construire, des travaux d'agrandissement d'un hôtel de luxe dans le site classé de l'Espiguette, près du Grau-du-Roi (Gard), Mme Francine Gomez fait l'objet de poursuites judiciaires et administratives. Pour sa défense, elle invoque un environnement politique hostile.

LE GRAU-DU-ROI

de notre envoyé spécial

« J'ai toujours tout fait sérieusement. » Mme Francine Gomez, ex-PDG de Waterman, ex-candidate et tête de liste aux élections européennes de 1984, est on ne peut plus modeste. Mais le sérieux dont elle se targue a dû échapper à la Commission des sites du Gard, qui fait feu de tout bois contre sa Datcha des sables, plantée en plein cœur de la Camargue. Absence de permis de construire, détérioration du site classé de l'Espiguette : Mme Francine Gomez fait parfois preuve d'une singulière insouciance.

Quand elle se porte acquéreur, en mai 1989, du domaine de la Capelude, 200 hectares de Camargue sauvage à quelques kilomètres du Grau-du-Roi, « Madame Waterman » n'a qu'un objectif : offrir *« une île du Pacifique à une heure de Paris, sans le décalage horaire... avec le luxe en plus »*. Résultat aujourd'hui, *« la Datcha des sables »*, hôtel haut de gamme (onze chambres), et son restaurant, la Datcha du gardian, le tout bordé par deux kilomètres de plage vierge. Mais si Mme Gomez pouvait retaper comme elle l'entendait les vieilles bâtisses de la ferme camarguaise accrochée au sable du domaine, il lui fallait demander un permis de construire pour les nouvelles dépendances : sept chambres supplémentaires (210 mètres carrés) et le logement du gardien (83 mètres carrés). Ce qu'elle a négligé de faire.

Dès novembre 1989, M. Etienne Mourrut, maire du Grau-du-Roi, s'empresse d'intervenir et dresse deux procès-verbaux pour absence de permis de construire. Puis, en février 1990, les travaux n'ayant toujours pas cessé, c'est l'escalade : les scellés sont apposés sur les premiers parpaings de quatre chambres que Mme Gomez veut élever en lieu et place des anciens chenils. La main sur le cœur, le maire du village explique : *« Elle m'a obligé à faire mon devoir de maire, mais je n'ai aucun compte à régler avec elle »*. Il y a cependant entre M. Mourrut et Mme Gomez un contentieux qui remonte aux élections régionales de 1986, quand le maire du Grau-du-Roi est exclu du RPR pour avoir refusé de céder sa place de tête de liste à « Mme Waterman », parachutée par M. Jacques Chirac (M. Etienne Mourrut sera finalement élu sur la liste de M. Jean Bousquet, le maire, apparenté UDF, de Nîmes).

« L'inflexibilité » de M. Lalonde

A la Direction régionale de l'architecture et de l'environnement, on ne reste pas non plus impassible devant les détériorations infligées au site de l'Espiguette, la loi du 2 mai 1930 interdisant toute modification de l'état des lieux d'un site classé. Outre les nouveaux bâtiments, sont également incriminés le parking créé à l'entrée de la Datcha des sables, et, surtout, la piste qui mène au bord de mer, véritable balafre au milieu du domaine, à l'intention des *« princes du désert qui circulent en 4X4 »* et séjournent chez Mme Gomez. Le portail d'entrée du domaine, enfin, *« véritable portail de bungalow de banlieue »*, est consigné dans le rapport de M. Alain Vallette-Viallard, directeur adjoint à la DRAE.

Au total aujourd'hui, pas moins de dix procès-verbaux se trouvent sur le bureau du procureur de la République de Nîmes. Parallèlement à cette procédure judiciaire, la Commission des sites du Gard, saisie du rapport de la DRAE, a rendu fin juin un avis défavorable à la régularisation du dossier du domaine de la Capelude. Seul le ministère de l'environnement pourrait désormais encore geler le processus judiciaire, en déjugeant la commission des sites du Gard, mais la déclaration de M. Brice Lalonde, le 11 juillet, rend cette hypothèse très improbable : *« Ce qu'a fait cette dame est illégal et inadmissible, et j'espère bien qu'elle sera condamnée,* a lancé le secrétaire d'Etat à l'environnement. *Elle doit savoir respecter les lois. Je suis là pour protéger le littoral, les sites classés et les paysages. Je serai inflexible et je demanderai à la justice de l'être »*.

Mais Mme Gomez, visiblement, ne veut pas être un deuxième Jacky Setton, le PDG de Pioneer, condamné le 3 février à démolir le port privé qu'il s'était fait aménager, sans permis de construire, sur l'île de Cavalo, en Corse. *« Si l'on vient abattre, je serai là, avec un fusil à pompe »,* affirme-t-elle, le sourire aux lèvres. *« Il s'agit tout simplement d'un règlement de comptes politiques. Tout cela n'est qu'un mauvais procès pour trois rangées de parpaings »*. Si la Datcha des sables n'est pas le projet pharaonique décrit par certains, la Camargue accepte mal la désinvolture affichée par Mme Gomez.

Au Grau-du-Roi, *« la parisienne »* est l'objet de toutes les rancœurs. Dans une région affamée d'*encierros*, de courses landaises et de corridas, elle est opposée à la mise à mort des taureaux. Dans une Camargue où la chasse est plus qu'une tradition, mais un véritable mode de vie, elle refuse l'accès de ses 200 hectares de garrigue aux fusils locaux. Enfin, en interdisant l'entrée sur son domaine de la Capelude, elle avait barré l'accès à la mer à de nombreux pêcheurs de tellines, ces petits coquillages nichés sous le sable, en bordure de rivage. Mais ce dernier affront aux coutumes locales est réparé aujourd'hui, après un *gentlemen's agreement* intervenu entre les deux parties...

Avec la Commission départementale des sites, en revanche, aucun accord ne s'est concrétisé. Et, pour beaucoup en Camargue, c'est cette inflexibilité qui aurait provoqué le départ avec fracas de Mme Gomez, le 2 juillet, de la majorité de droite du conseil régional afin de trouver à gauche des alliés plus compréhensifs. A la Datcha des sables, on dément : *« Si je quitte la majorité au conseil régional, c'est pour dénoncer les déclarations de personnes comme Jacques Blanc* [le président], *et les accords passés avec le Front national. Si cette prétendue « affaire » a éclaté au lendemain du 2 juillet, c'est parce qu'ils veulent me briser pour les avoir lâchés. Mais je suis une jusqu'au-boutiste. Je ne vais pas abandonner »*. Les électeurs du Grau-du-Roi pourraient d'ailleurs bientôt être les arbitres de cet affrontement entre anciens partenaires politiques : Mme Francine Gomez se déclare en effet prête à défier le maire sur son propre terrain, lors des prochaines cantonales.

OLIVIER LUCAZEAU

ÉDUCATION

Un arrêt du Conseil d'Etat

Le transfert des classes du samedi au mercredi est du seul ressort du ministre

Seul le ministre de l'éducation nationale et non ses représentants locaux, détient le pouvoir de transférer les classes du samedi au mercredi matin, et de fixer le jour d'interruption hebdomadaire des cours. Tel est le sens de l'arrêt du Conseil d'Etat rendu public vendredi 27 juillet, qui marque une étape importante dans la «guerre du catéchisme», qui oppose les parents désireux de profiter en famille d'un samedi complet (et donc de transférer les classes du samedi matin au mercredi), à l'Eglise catholique qui défend le principe du congé du mercredi, jour du catéchisme, au nom de la liberté de donner une éducation religieuse aux enfants.

L'origine de l'affaire remonte à 1987, lorsque l'inspecteur d'académie du Cher avait, après consultation positive des intéressés, décidé d'expérimenter la semaine anglaise dans trois écoles primaires et cinq écoles maternelles de Bourges à compter de la rentrée de septembre. Saisi par Mgr Pierre Plateau, archevêque de Bourges et président de la commission épiscopale de l'enseignement religieux, le tribunal administratif d'Orléans annulait en juin 1988 la décision de l'inspecteur d'académie, jugement qui se trouve aujourd'hui confirmé par l'arrêt du Conseil d'Etat, saisi en appel par le ministre de l'éducation nationale. Non seulement la juridiction administrative d'Orléans déniait aux inspecteurs d'académie le pouvoir de déroger aux dispositions de l'arrêté de 1972 qui fixe au mercredi le jour d'interruption des classes primaires, interruption dont le principe est posé par la loi Jules Ferry de 1882, mais les juges, statuant sur le fond, avaient été jusqu'à affirmer la *«valeur constitutionnelle»* de ce principe.

Le Conseil d'Etat, lui, n'est pas si audacieux : *«sans se prononcer en rien sur le fond»*, il se contente d'interpréter le décret du 13 mai 1985 sur les aménagements d'horaires : *«à moins qu'un texte législatif ou réglementaire ne vienne modifier l'ordre des compétences, le choix du jour de repos hebdomadaire demeure donc de la responsabilité du ministre»*.

Le Conseil d'Etat renvoie donc la «guerre du catéchisme» dans le champ politique. M. Jospin, qui avait annoncé en février que l'organisation de la semaine scolaire serait décidée à l'échelon local à partir de 1991, y a renoncé depuis sous la pression des évêques. Le 30 juin à Montauban, il déclarait ne pas vouloir *«imposer de changement brutal»* et affirmait que la liberté dans l'organisation de la semaine scolaire *«doit absolument s'accompagner de garanties nationales, notamment pour la catéchèse»*.

Ph. Be.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La ceinture à l'arrière sera obligatoire à partir du 1er décembre

Un arrêté, signé des ministres des transports et de l'intérieur et du secrétaire d'Etat aux transports routiers, publié au *Journal officiel* du vendredi 27 juillet, impose l'usage de la ceinture de sécurité à l'arrière des automobiles à partir du 1er décembre prochain, sauf pour les adultes et les enfants dont la taille ne permet pas cette utilisation ou pour les enfant de moins de dix ans protégés par un dispositif spécial. M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat, a estimé vendredi que cette mesure pouvait sauver 400 vies par an.

Selon lui, l'augmentation du nombre de morts lors d'accidents de la circulation (+ 3,4 % sur le premier semestre par rapport à la période correspondante de 1989) alors que le nombre d'accidents avait diminué de 3,4 % est en partie imputable à la négligence du port de la ceinture de sécurité.

TÉMOIGNAGE

Les mineurs délinquants

Après la publication dans le Monde *du 25 juillet d'un article de Nathaniel Herzberg intitulé* « Ces « incasables » qui désespèrent juges et éducateurs » *et consacré aux problèmes des adolescents délinquants multirécidivistes, Mlle Marielle Luxardo, juge des enfants au tribunal de grande instance du Havre, nous écrit :*

Je désire exprimer publiquement ma plus profonde désapprobation à l'égard d'un responsable éducatif qui aurait affirmé que le juge serait l'entier responsable de l'échec d'Olivier, ce jeune Havrais en grande difficulté, incarcéré alors qu'il n'avait que quatorze ans.

Outre le fait que le juge dispose d'un pouvoir bien plus modeste, qui ne lui permet pas de revendiquer les réussites ou les échecs des jeunes en difficulté dont il a la charge, je trouve infiniment regrettable que la compétence des juges et de la justice soit encore une fois mise en cause alors que nous sommes confrontés, dans le cas d'Olivier, à un problème humain extrêmement complexe. Ces propos réducteurs sont d'ailleurs plus pénibles lorsqu'ils proviennent d'un responsable éducatif, partenaire privilégié de la justice.

Aussi, à tous ceux qui veulent se rassurer en apportant une explication rationnelle à ce qu'ils qualifient d'échec, je souhaiterais répondre qu'effectivement tout n'a pas été fait pour Olivier parce que nous tous, juges, éducateurs, psychologues et tous autres intervenants institutionnels, école, patron, avons encore tout à faire tant qu'Olivier ne sera pas stabilisé. Olivier ne doit pas être considéré comme un échec parce que ses échecs ne sont que provisoires. Il est sorti de prison et notre travail d'accompagnement doit se poursuivre.

SPORTS

□ **FOOTBALL : Marseille s'impose à Metz 2-0.** – L'Olympique de Marseille a battu le FC Metz sur le score de 2 à 0, vendredi 27 juillet à Metz, dans un match avancé de la deuxième journée de championnat de France de football de première division, grâce à deux buts, de Stojkovic sur coup franc (6e minute) et Papin sur penalty (65e minute).

EN BREF

□ **Trois jeunes gens inculpés de violation de sépultures à Marseille.** – Trois jeunes gens, dont deux mineurs, ont été inculpés vendredi 27 juillet de violation de sépultures et de vol pour avoir dégradé une quarantaine de tombes dans un cimetière de Marseille (*le Monde* des 27 et 28 juillet). Le plus âgé a été écroué alors que les deux mineurs ont été laissés en liberté sous contrôle judiciaire. Interrogés par les enquêteurs du SRPJ de Montpellier, chargé de l'enquête sur la profanation du cimetière de Carpentras, les jeunes gens ont été mis hors de cause dans cette affaire.

□ **Inculpation après le meurtre d'un immigré en Corse.** – Un agriculteur de Serra-di-Scopamène, âgé de soixante et un ans, a été inculpé de meurtre et tentative de meurtre après qu'il a reconnu avoir tiré des coups de feu tuant un maçon tunisien et blessant son passager jeudi 26 juillet sur une route près de Sartène (Corse-du-Sud). L'agriculteur, qui avait embauché les deux hommes, a expliqué les avoir suivis après une dispute et avoir fait feu sur leur voiture (*le Monde* du 28 juillet). Tijani Talbi, trente-sept ans est décédé à l'hôpital d'Ajaccio.

□ **Un convoyeur de fonds tué près de Lyon.** – Un convoyeur de fonds de la société Transval a été tué et un autre grièvement blessé lors de l'attaque de leur fourgon, vendredi 27 juillet, à Ecully, dans la banlieue nord de Lyon *(nos dernières éditions du 28 juillet)*. Les malfaiteurs ont fait feu au moment où les transporteurs de fonds descendaient de leur véhicule garé devant la succursale de la Caisse d'épargne. L'agent qui tenait un sac contenant des fonds évalués entre 50 000 francs et 100 000 francs a été tué. Les agresseurs se sont enfuis dans une voiture blanche par une bretelle d'accès à l'autoroute.

□ **Une dix-septième inculpation dans le trafic d'armes entre le Liban et la France.** – Bruno Saccomano, vingt-neuf ans, membre du *« gang des Alpes du Sud »*, écroué pour assassinat et tentative d'assassinat après le démantèlement de cette bande soupçonnée de plusieurs meurtres et hold-up, a été inculpé d'infraction à la législation sur les armes et association de malfaiteurs par le juge marseillais Patrick Ardid, chargé du dossier du trafic d'armes de guerre entre le Liban et la France. C'est la dix-septième inculpation dans cette affaire.

□ **Deux adolescents écrasés par une benne à ordures.** – Un garçon de treize ans et une adolescente de seize ans ont été tués vendredi 27 juillet par une benne à ordures qui reculait sur la décharge publique du Bois de l'Aumône à Lezoux, à une dizaine de kilomètres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Une jeune fille de dix-sept ans a également été grièvement blessée. Les jeunes gens, trois jeunes tziganes d'un campement voisin, se trouvaient à proximité d'une bascule qui sert à peser les camions pour déterminer le poids des marchandises déchargées. Ils étaient venus récupérer chiffons et métaux non ferreux. Le conducteur de la benne, un employé municipal de la commune de Gerzat, ne pouvait pas les voir, selon les premières constatations des gendarmes.

□ **Veto du gouverneur de Lousiane à une loi interdisant l'avortement.** – Le gouverneur démocrate de Louisiane, M. Buddy Roemer, a mis, vendredi 27 juillet, son veto à une loi de cet Etat qui aurait été la plus restrictive du pays sur l'avortement (*le Monde* du 30 juin). Ce texte interdisait l'interruption volontaire de grossesse, sauf en cas de danger pour la vie de la mère, d'inceste ou de viol. Il a estimé que les dispositions de cette loi étaient *«insatisfaisantes»*, en particulier celle stipulant que le viol doit être déclaré dans les sept jours. – *(AFP.)*

CORRESPONDANCE

Alvityl et l'équilibre vitaminique

Après la publication, dans le Monde *du 1er août 1989, d'un article intitulé « Médicaments : publicité à l'africaine », nous avons reçu de M. J.-P. Yaher, pharmacien des Laboratoires de thérapeutique moderne, LTM, le droit de réponse suivant :*

L'alimentation moderne, bien que variée et abondante, peut être déficiente dans l'apport quotidien de certains éléments, en particulier les vitamines, indispensables au fonctionnement de l'organisme. En effet, les déficiences vitaminiques sont plus fréquentes qu'on ne le croit, y compris chez les sujets en bonne santé apparente, et peuvent être à l'origine de troubles organiques et physiologiques plus ou moins graves.

La réponse logique à la carence, c'est la prise régulière d'une association équilibrée de polyvitamines en complément des conseils nutritionnels, polyvitamines qui sont des médicaments et non pas des friandises ni des fortifiants.

Alvityl, médicament mis au point et développé par les Laboratoires de thérapeutique moderne, LTM, par son association complète et équilibrée en vitamines apporte une réponse thérapeutique particulièrement adaptée aux états carentiels provoqués par : des régimes alimentaires déséquilibrés ou restrictifs ; une malabsorption digestive ; des états d'alcoolisme chronique.

Alvytil est également utile chez les sujets non carencés d'apport dans le traitement symptomatique de l'asthénie fonctionnelle. En effet, Altivyl est composé de 12 vitamines essentielles : vitamine A ; vitamine B1, B2, B5, B6, B8, B9 (dragées), B12 ; vitamine C ; vitamine D3 ; vitamine E ; vitamine PP.

D'autre part, Alvityl a l'avantage de se présenter sous deux formes : dragées et sirop. Si Alvityl dragées s'adresse plus particulièrement à la population active, Alvityl sirop s'adapte parfaitement aux deux extrémités de la vie : les enfants bien évidemment, mais aussi les personnes âgées qui sont souvent polymédicamentées ou qui ont du mal à avaler.

Ainsi, Alvityl chez l'enfant, chez l'adulte et chez le vieillard assure un potentiel vitaminique équilibré et combat les carences alimentaires en vitamines que l'on peut rencontrer dans tous les modes et à tous les stades de la vie.

La presse américaine face aux viols

Les silences de Central Park

NEW-YORK

de notre correspondant

Depuis un mois, l'horreur le dispute à l'insoutenable. Chaque jour, la presse et la télévision, omniprésente à ce qui apparaît comme un des grands procès dont New-York a le secret, détaillent minutieusement – professionnellement, diront certains – la façon dont elle a été attaquée dans la soirée du 19 avril 1989, sauvagement battue, violée après s'être farouchement défendue et laissée pour morte dans les fourrés de Central Park après avoir perdu les deux tiers de son sang.

Faisant surenchère de révélations, les trois tabloïds qui se disputent le lectorat populaire de la ville, relayés par les chaînes locales de télévision, s'attachent à la personnalité des inculpés – deux Noirs et un Hispanique, âgés de quatorze et quinze ans – et aux motifs qui ont conduit une bande de trente-trois gamins, venus du quartier voisin de Harlem, à s'en prendre d'abord à une dizaine de personnes, rencontrées au hasard de leur expédition, avant de permettre à six d'entre eux de s'acharner sur leur victime.

Depuis trois semaines, on sait tout sur cette dernière. Son âge au moment des faits (vingt-neuf ans), ses origines (la région de Pittsburgh, en Pennsylvanie), ses études (l'université de Yale), sa profession (cadre chez Salomon Brothers) et sa passion pour le jogging qui la conduisait plusieurs fois par semaine dans les allées du parc, souvent tard le soir. On sait tout, sauf une chose : son identité. Aucune photo d'elle dans la presse, aucune caméra autorisée à la filmer dans la salle d'audience où elle est apparue pour la première fois le 16 juillet. Une fois n'est pas coutume, en dépit de la dure concurrence qu'ils se livrent pour la chasse au sensationnel, les médias new-yorkais ont accepté de se plier à une règle non écrite, celle de ne pas désigner à l'opinion les victimes de crimes sexuels.

Seuls deux organes ont rompu le silence après le viol de cette jeune femme que l'opinion publique ne connaît que sous le nom de *« la joggeuse de Central Park »*. La chaîne locale WCBS-TV, qui s'est excusée par la suite auprès de ses téléspectateurs, et le *Amsterdam News*, un hebdomadaire de la communauté noire, considéré comme radical. Celui-ci a fait de cette affaire un cas exemplaire pour dénoncer, à sa façon, les tensions raciales qui empoisonnent en ce moment les relations entre les diverses communautés à New-York.

Fleurs anonymes

Pour le directeur de ce journal, si la presse cache l'identité et le visage de la « joggeuse », c'est parce qu'il s'agit d'une « golden girl » de Wall Street et, qui plus est, parce qu'elle est blanche. Il cite le cas de cette femme noire violée sur les [illegible] de Harlem deux jours après le drame de Central Park et dont la presse, affirme-t-il, a révélé le nom, tout comme la police.

Comme à l'occasion d'autres récents procès à sensation, eux aussi transformés en caisse de résonance ethnique, des membres de la communauté noire ont cherché à nier l'évidence. Et à dénoncer le « complot ». Régulièrement, des dizaines de manifestants viennent crier le nom de la victime autour du tribunal. Pendant ce temps, chaque jour, des mains anonymes viennent déposer des bouquets de fleurs à l'endroit où elle a été agressée. Sur l'herbe, une pancarte. Pas de nom, bien sûr. Mais une mention : *« A notre joggeuse. Pour son courage... »*.

SERGE MARTI

CULTURE

Avignon 90

Regard

Ce regard est celui du maître. Ce regard secret qui laisse deviner le sourire, ce regard clair qui ne laisse rien échapper est donc celui d'Alain Crombecque. Silencieusement il surveille et règne, construisant l'avenir, rêvant des destinées d'Avignon. Le Festival va s'interrompre pour un an, le compte à rebours est commencé, le temps des bilans est arrivé, le nombre de spectateurs a augmenté, le programme de 1991 est pratiquement bouclé. Alain Crombecque dit qu'il est serein et se ronge les ongles.



MARC ENGUERAND

Avignon, capitale

Aux derniers jours du Festival, la question se pose : que faire de plus ? Réponse : des activités permanentes !

AVIGNON

de notre envoyée spéciale

A la fin de chaque Festival, il faut bien tenter de dresser un bilan. On peut juste donner des résultats qu'il est trop tôt pour analyser. D'une année sur l'autre ils se ressemblent, avec quelques variations de chiffres. L'arrivée des spectateurs s'est concentrée sur une dizaine de jours. Réduire la durée est impensable. Le public attend beaucoup d'Avignon. En qualité et en quantité. Seulement, aller au-delà d'une petite vingtaine de représentations simultanées ne serait plus contrôlable.

1990 a été faste, avec un nombre d'entrées qui oscille entre 145 000 et 150 000, grâce notamment aux deux spectacles «porteurs» : *le Songe d'une nuit d'été*, qui se poursuit jusqu'au 1er août, et *les Fourberies de Scapin*, qui ont fait exploser la jauge de la Cour d'honneur. On n'a pas toujours un classique bien-aimé des spectateurs, avec une star qui est aussi un enfant du pays. En 1991, la Cour joue davantage le risque avec *les Comédies barbares* de Valle-Inclan, spectacle en deux soirées mis en scène par Jorge Lavelli, puis le chorégraphe William Forsythe – grâce au Châtelet qui le prend en résidence. Enfin, les projections de grands films muets accompagnés d'un orchestre symphonique vont reprendre, avec *la Salammbô* de Meringon, donnée pour la première fois en 1925 au Palais-Garnier en séance spéciale.

De toute façon, le succès n'est jamais à coup sûr là où on l'attend. L'opération *Ramayana* n'était pas évidente. Certains avaient conseillé à Alain Crombecque, directeur du festival, de jouer modeste. Il a préféré faire venir un ensemble, montrer les interprétations de plusieurs pays, confronter des formes différentes. Il a eu raison, le ballet de cour de Java comme les marionnettes à fil ont fait le plein, les danseurs de Bali doivent tourner en France et donner quarante-trois représentations...

Le prestige et les surprises

A côté des grosses machines de prestige, Alain Crombecque privilégie les « petites formes » comme la trilogie de Jean-Marie Patte ou Dido Lykoudis – *Io* en grec ancien – *Un prénom d'archiduc*, d'après Ramuz, les programmes de films rares qui d'année en année retracent la naissance du cinéma. Ces spectacles se donnent pour un nombre limité de spectateurs, et n'entrent pas pour beaucoup dans le décompte des entrées, mais sont au moins aussi importants que les autres.

Finalement, la surprise est venue de Royal de Luxe qui a rameuté trois mille personnes et aurait doublé ou triplé la mise si *la Véritable Histoire de France* avait pu accueillir davantage de spectateurs. Autre réussite impromptue, *O douce nuit*, le spectacle de Kantor avec ses stagiaires. Ce type de proposition porte les espoirs d'Alain Crombecque. Tout comme le projet d'aménagement de l'hospice Saint-Louis pour y installer un Centre international du théâtre. Il souhaite développer de façon permanente les activités pédagogiques autour du Festival, le prolonger, faire d'Avignon une capitale internationale du théâtre.

Il retrouve ainsi la ligne de son prédécesseur, Bernard Faivre d'Arcier, directeur du théâtre au ministère de la culture, et qui a d'ailleurs négocié l'augmentation des subventions de la part de l'Etat et de la ville. Il trouve également l'accord de la municipalité, avec qui les relations ont été tendues l'an dernier. *« Par maladresse de ma part*, reconnaît Alain Crombecque. *J'ai essayé de ne plus me replier sur moi, j'ai écouté les reproches. Je suis allé dans des quartiers excentrés, j'ai entendu des jeunes Arabes dire qu'un jour les portes dans les murailles seraient fermées pour eux... Je pense collaborer avec les travailleurs sociaux. Il ne s'agit pas de démagogie, mais d'ouverture. Si on veut utiliser à plein le potentiel d'Avignon, coopérer efficacement avec la Chartreuse et le centre Acanthes, faire venir des artistes qui s'installent pendant quelques semaines, on a beaucoup à faire, aménager des lieux, organiser l'intendance. La municipalité est d'accord. »*

Le contrat d'Alain Crombecque le conduit jusqu'en 1992. Que fera-t-il alors? Il n'en dit pas un mot.

COLETTE GODARD

MODE

Yves Saint Laurent : à fleur de peau

Une énigme moderne : comment concilier la permanence et la surprise, la fidélité à soi-même, à sa maison et l'envie d'aller toujours plus loin dans l'épure ? Voilà près de trente ans qu'Yves Saint Laurent joue le jeu : être le même et le différent à chaque fois. Cet hiver, tout est dans la poche ou plutôt dans la nouvelle aisance de ses manteaux aux coutures circulaires qui se prolongent jusque dans la manche. Façon qu'a le maître d'aimer encore et toujours ses modèles, tel Balanciaga, l'architecte des manteaux Kabuki pour donner le meilleur de lui-même. Car les couleurs claquent, rouges et violacés ardents, roux, sable, marrons lumineux. Car l'équilibre, la construction au millimètre riment ici avec la plus grande insolence.

Une saison féline, à fleur de peau, thème cher à Yves Saint Laurent depuis sa première collection africaine, en 1967, annoncée ici par un tailleur pantalon à boutons d'écaille, un ensemble de python et sa blouse de mousseline tigrée, et puis cette robe de paillettes brodée panthère. Il y a des accessoires qui ensorcèlent : gris-gris de strass, os dorés géants plantés comme des flèches dans les chignons. Le vertige se retrouve plus difficilement sur les garnitures de guipure, les flots de chantilly, les coquetteries à nœuds, un seul smoking sur cent trente sept modèles.

Loin des amantes inquiètes, l'émotion renaît ici et là dans le silence noir d'une cape en gazar, dans les drapés de satin et puis dans ces jeux de fentes et d'asymétries, ces échancrures, ces décolletés en arabesques, ces arrondis secrets qui mettent en valeur innocemment la naissance d'une hanche, le rebondi d'un sein, le mouvement des jambes, une chute de reins. Les mousselines colorées se fondent autour des corps, s'enroulent sans faire de nœuds. Sur une rousse, un fourreau de velours noir dessine les courbes d'un côté et de l'autre. C'est un sari. Ici, quand elles marchent, les femmes ont l'abandon et l'audace des amoureuses.

Femmes fin de siècle

Après cinq jours de défilés hiver 1990-1991 Haute Couture conclus par un Dé d'or à Claude Montana chez Lanvin, le patrimoine, l'art et l'histoire restent des valeurs sûres

Rendez-vous biannuel (janvier et juillet), la couture et ses vingt-deux défilés en cinq jours draine un autre public plus mondain que celui du prêt-à-porter (mars et octobre à la Cour carrée du Louvre). On s'habille, on se poudre : robes à pois, tailleurs trotte-menu et sacs à bandoulière dorée, les belles Américaines de Park Avenue continuent de porter des bas voile malgré la canicule.

C'est toute une ambiance remplie de petits fours et de visions désuètes : chez Balmain, une grosse dame éteint son ventilateur de poche pour applaudir la collection grand deuil d'Eric Mortensen (dont on apprenait, deux jours après le défilé, la succession par Hervé Pierre, son assistant âgé de vingt-quatre ans) ; chez Dior, Ivana Trump, baby-doll orange et blonde, et son amie, bonbon jaune citron et violet, irradient sous les flashes des photographes.

Les collections reflètent la bataille financière que se livrent les nouveaux entrepreneurs de la couture comme Arnault (Dior, Lacroix), Chevalier (Balmain), Racamier (Lanvin). Elle justifie les stratégies assez agressives de cette saison : les tendances ont des allures de recettes. Tout consiste à débaucher ses mannequins parmi les *« top models »* empruntés aux créateurs comme Thierry Mugler.

Il s'agit également de dévoiler les jambes au maximum, de raccourcir à tout prix même si on alourdit le reste de parures, de chichis, raccourcir pour se donner un air de jeunesse, argument d'une parution dans un magazine de mode aujourd'hui. Attitude dont s'abstiennent d'ailleurs les plus modernes, attentifs à l'époque : ainsi l'a prouvé pour le jour Gianfranco Ferré chez Dior, avec ses beaux tailleurs d'ottoman, ses trench en cachemire camel coupés pour des femmes susceptibles d'exister en marge du prêt-à-photographier.

L'important est également de défendre, à la veille de l'Exposition universelle de 1992, le concept de patrimoine. Ainsi, à côté de luthiers allemands, de souffleurs de verre italiens, le brodeur parisien Lesage vient d'être choisi par la Communauté européenne comme représentant de l'artisanat de luxe en France. Un film produit à cette occasion sera présenté à la fin de l'année au président de la République et montré en 1992 à Séville.

Sur les traces de la maison Saint Laurent, la première à constituer un musée pour les modèles de couture, chacun s'attache aujourd'hui à redorer son histoire, à retrouver les codes qui ont alimenté le succès et la notoriété de la marque à l'étranger.

Opéra bouffe

Coïncidence : les premiers résultats de l'enquête réalisée dans le cadre du *Landor image power survey* 1990 auprès de 1 500 consommateurs d'Europe de l'Est (Hongrie, Pologne, URSS) viennent de paraître : en termes d'estime et de familiarité, Christian Dior, Pierre Cardin, Chanel figurent dans le peloton de tête des 400 marques soumises au questionnaire. Retour à Paris. Pour mettre en scène les nouvelles montres « Mademoiselle », Chanel Joaillerie avait même reconstitué la suite 302 de Coco au Ritz : dessins de Bérard et de Cocteau, paravent en laque de Coromandel, photos d'Hoyningen Huene, lit retapissé, tentures de taffetas crême et même faux mégot taché de rouge à lèvre dans le cendrier.

Dans son défilé Karl Lagerfeld pousse le stylisme jusqu'au kitsch en criblant ses silhouettes mini-maxi de pierreries, de camélias, de cabochons. Les cuissardes (de tweed, de daim ou de satin) escaladent les jambes du matin au soir. Les Parisiennes de Kiraz tombent dans la fosse d'orchestre d'un vilain opéra bouffe.

Fétichisme ? En cette fin de siècle, l'histoire demeure encore la grande muse, même si les écarts temporels se resserrent : voir le nombre de combinaisons lingerie et de plumes Années folles cette saison. Le substitut culturel c'est l'art ou plutôt son succès médiatique qu'on célèbre dans un déluge de robes tableaux.

« La mode meurt jeune »

Réquisitionnant le Ritz pour son défilé et le photographe Herb Ritts (pour son catalogue), le Milanais Gianni Versace conçoit ses imprimés comme *« une intervention picturale »* : damiers optiques à la Vasarely, caleçons brodés de Marilyn de Warhol, en paillettes. Christian Lacroix, lui, se souvient de l'exposition Velazquez au Prado de Madrid (qui a attiré 500 000 visiteurs) et de Franz Hals à Londres. Ungaro courtise le Titien.

Chez Jean-Louis Scherrer (où le Japonais Seibu vient de prendre une participation) les références sont peut-être plus téléphonées. La future année du Maroc (expositions au Petit et au Grand Palais...) justifie des broderies en patchwork, des tapis « Chichaoua », des peintures façon céramiques de Meknès, ses gandouras bleu Hoggar.

Le temps presse, les contraintes se multiplient, les enjeux deviennent plus artificiels : voici la couture à l'heure de paris, de compétitions, dont les juges ne sont plus les femmes, mais les investisseurs. *« La mode meurt jeune et cet air condamné qu'elle a lui donne de la noblesse. Elle ne peut compter sur une justice tardive, sur des procès gagnés en appel, sur des remords. C'est à l'instant où elle s'exprime qu'il lui faut atteindre le but et convaincre »*, disait Cocteau, soulignant toute la difficulté de la mode. La vraie.

LAURENCE BENAÏM

Claude Montana pour Lanvin : éloge du mystère

En cinquante-huit modèles, soit le « minimum » toléré par le règlement de la Chambre syndicale, Claude Montana, qui signe sa deuxième collection chez Lanvin, a offert au Théâtre de Chaillot un spectacle bref et intense. Il a été récompensé par un Dé d'or.

Peu de scintillements, aucun imprimé. Une coupe, une ligne davantage qu'un décor. Métalliques, pâles ou acides, les couleurs repoussent la lumière ou l'accrochent mais ne masquent jamais les volumes, manteau trapèze de faille, boule d'hermine noire, long tracé de grain de poudre pour une combinaison-bustier du soir. Là où les autres en rajoutent, Claude Montana supprime et préfère les espaces vides à l'histoire. Au-delà des constructions à la Cardin, des grands cols de gazar dignes de Jacques Fath, il y a un style qui s'affirme dans l'exaltation de la matière, les mélanges très purs du mat et du brillant (une redingote de drap blanc doublée de faille vert électrique et noir) et tous ces tissus coupés à vif, tranchés sans concession comme des toiles, même s'il s'agit d'une jupe en galuchat ou d'un cardigan de vison nacre.

Un dos s'incline en auvent, un col-écharpe se dresse tendu par une force immobile. En cuissardes ou en escarpins, elles avancent, s'immobilisent, la hanche en avant, la tête rejetée, le gant interminable. Bref, des poses à la manière des photos d'Henry Clarke ou de Willy Maywald. On a encore un peu peur de se prendre un coup de bec en satin. Pourtant, Claude Montana insuffle ici une élégance, une rareté nouvelle à ses intouchables. Son noir n'est plus celui des années 80, violent, cuirassé, mais le noir mystérieux, presque charnel des stars de toujours.

L. B.

Christian Lacroix : changement de décor

Le premier modèle s'appelle *Je n'ai plus rien à me mettre.* D'ailleurs, ils ont tous des petits noms : *l'Attente du Cheikh, l'Enquiquineuse, Amor Amor.* C'est la couture dans tous ses falbalas. Lacroix promène ses princesses dans des villes en papier de soie. Il les protège dans des manteaux de cuir vieil or et de crêpe rouge, des ponchos de vison et les emballe dans des trois-quarts-étoles en tweed.

Pour ce nouveau coup d'éclat où l'accessoire règne en maître (sacs reliquaires en reptile, bijoux de malles aux trésors), le couturier renonce à quelques images fétiches. Les silhouettes s'allongent et l'idée du contraste franc entre trois couleurs l'emporte donc sur les mélanges bariolés, les espagnolades. Christian Lacroix délaisse le folklore disqualifié par la marée « Gipsy King » et fait son cinéma. Cette simplification ne va pas sans quelques hommages rendus à Yves Saint Laurent (les tailleurs-pantalons, les mariages satinés de noir, de rouge et de rose).

Voici Christian Lacroix conquis par le classicisme du dix-septième siècle : manteau confessionnal en organza bouillonné, vastes broderies aux motifs graphiques, ballons de faille dégonflés et drapés comme chez les saints de Zurbaran. Christian Lacroix épingle les chipies, devance leurs caprices : robes-manteaux de vison à col de satin brodé, petits boléros, petites tailles, petits souliers, bagatelles de dentelle à fines bretelles.

Il s'amuse et, loin de l'Escurial, tourne son film dans une arène technicolor peuplée de starlettes et d'aventurières de la MGM : Carmencitas de mousseline, Belles de Cadix en corselet de satin et jupe retroussée de brocart, des pétroleuses de saloons miniatures en maillots de satin peints et rebrodés. Tournent les manèges. C'est le septième défilé de Christian Lacroix. *Allegro vivace.* Le style s'affiche dans un exercice de style intelligent : *« Savoir remettre en question ses amours est encore la meilleure façon de leur être fidèle »*.

AGENDA

CINÉMA

SAMEDI 28 - DIMANCHE 29 JUILLET

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Gossette (1923), de Germaine Dulas, 15 h ; Cinéma d'horreur et d'angoisse : le Métro de la mort (1972), de Gary Sherman, 19 h ; The Blob (1985), d'Irvin S. Yeaworth Jr, 21 h.

DIMANCHE

Le Fantôme du Moulin rouge (1924), de René Clair, 15 h ; Cinéma d'horreur et d'angoisse : la Marque du vampire (1935, v.o.), de Tod Browning, 17 h ; Cinéma d'horreur et d'angoisse : Shining (1980), de Stanley Kubrick, 19 h ; *Cinéma d'horreur et d'angoisse : Psychose (1960), de Alfred Hitchock, 21 h.*

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma des pays nordiques : le Chant de la fleur écarlate (1918), de Mauritz Stiller, 14 h 30 ; *Amour 65 (1965, v.o. s.t.f.), de Bo Widerberg, 17 h 30 ; Harry Munter (1969, v.o. s.t.f.), de Kjell Grede, 20 h 30.*

DIMANCHE

Le Cinéma des pays nordiques : A bas les armes (1914), de Holger-Madsen, 14 h 30 ; Vous mentez (1969, v.o. s.t.f.), de *Vilgot Sjöman, 17 h 30 ; les Voyous (1949, v.o. s.t.f.), d'Arne Skouen et Ulf Greber, 20 h 30.*

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles

(40-26-34-30)

SAMEDI

Si vous avez manqué le début : les Métiers de Paris : la Rue de papier (1937) de Jean-Claude Bernard, 125, rue Montmartre (1959) de Gilles Grangier, 14 h 30 ; Café, cafés : Bande annonce : *Masculin féminin (1966)* de Jean-Luc Godard, *Actua Tilt (1961)* de J. Herman, *Liberty Belle (1983)* de Pascal Kané, 16 h 30 ; la *Parisienne* : Fait divers *(1923) de Claude Autant-Lara, les Dames du bois de Boulogne (1944) de Robert Bresson*, 18 h 30 ; la Forme *d'une ville* : Cités-ciné la ville du septième art, 20 h 30.

DIMANCHE

Si vous avez manqué le début : Rita *Mitsouko chante Marcia Baila (1987) de Philippe Gautier. Alphaville (1965) de Jean-Luc Godard*, 20 h 30 ; le Paris des *écrivains : Encyclopédie du cinéma français* : Jacques Prévert (1978) de *Claude-Jean Philippe*, les Portes de la nuit (1942) de Marcel Carné, 14 h 30 ; Café, cafés : la Maman et la Putain (1973) de Jean Eustache, 16 h 30 ; Au-delà du périph' : Ici, ailleurs (1966) de C. Vilardebo, l'Amour l'après-midi (1972) d'Eric Rohmer, 18 h 30 ; le Paris des écrivains : Césarée (1975) de Marguerite Duras, Une aussi longue absence (1960) d'Henri Colpi, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

AFFAIRES PRIVÉES (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

ALEXANDRIE ENCORE ET TOUJOURS (Fr.-Eg., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

ALLO MAMAN ICI BÉBÉ (A., v.o.) : *UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31)* ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

ALWAYS (A., v.f.) : Miramar, 14e (43-20-89-52).

L'AMOUR (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; *Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).*

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC *Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40)* ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

AUX SOURCES DU NIL (A., v.o.) : *Epée de Bois, 5e (43-37-57-47)*

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : *Cinoches, 6e (46-33-10-82).*

BEST OF THE BEST (A., v.o.) : *George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).*

BLACK RAINBOW (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

LA CAPTIVE DU DÉSERT (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; *Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).*

CHARLIE (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : *République Cinémas*, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CINÉMA PARADISO (Fr.-It., v.o.) : *Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).*

CONTE DE PRINTEMPS (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

CONTRE-ENQUÊTE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC *Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Mistral, 14e (45-39-52-43)* ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

CRIMES ET DÉLITS (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; *Le Triomphe, 8e (45-74-93-50).*

CYRANO DE BERGERAC (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, *13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43)* ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DÉCALOGUE 1, UN SEUL DIEU TU ADORERAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 2, TU NE COMMETTRAS POINT DE PARJURE (Pol., v.o.) : *14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).*

LE DÉCALOGUE 3, TU RESPECTERAS LE JOUR DU SEIGNEUR (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 4, TU HONORERAS TON PÈRE ET TA MÈRE (Pol., v.o.) : *14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).*

LE DÉCALOGUE 5, TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 6, TU NE SERAS PAS LUXURIEUX (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; *Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).*

LE DÉCALOGUE 7, TU NE VOLERAS PAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 8, TU NE MENTIRAS PAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, *6e (43-26-48-18).*

LE DÉCALOGUE 9, TU NE CONVOITERAS PAS LA FEMME D'AUTRUI (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 10, TU NE CONVOITERAS PAS LES BIENS D'AUTRUI (Pol., v.o.) : *14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).*

DÉLIT D'INNOCENCE (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; *Miramar, 14e (43-20-89-52) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40)* ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DÉNOMMÉ (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : *Cinoches, 6e (46-33-10-82).*

EINSTEIN JUNIOR (Austr., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41)

EXTRÊMES LIMITES (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA FILLE AUX ALLUMETTES (Fin., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

HISTOIRE DE GARÇONS ET DE FILLES (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

IL Y A DES JOURS... ET DES LUNES (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46)

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

JE T'AIME A TE TUER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

KILL ME AGAIN (*) (A., v.o.) : *Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83)* ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

LENINGRAD COW-BOYS GO AMERICA (Fin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; *Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).*

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

MANIAC COP 2 (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; *UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95)* ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, *3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).*

MISS DAISY ET SON CHAUFFEUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : UGC *Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95)* ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

MUSIC BOX (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

MY LEFT FOOT (irlandais, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MYSTERY TRAIN (A., v.o.) : *Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).*

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., *v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71)* ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

NIKITA (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; *Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).*

LES NOCES DE PAPIER (Can.) : *La Pagode, 7e (47-05-12-15).*

NOUVELLE VAGUE (Fr.-Suis., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

L'ORCHIDÉE SAUVAGE (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; *UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43)* ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; *Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).*

LES P'TITS VÉLOS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE PETIT DINOSAURE ET LA VALLÉE DES MERVEILLES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

POTINS DE FEMMES (A., v.o.) : Cinoches, *6e (46-33-10-82).*

LE PROVINCIAL (Fr.) : *UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).*

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

QUELLE HEURE EST-IL (It., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; *Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40)* ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

LE RETOUR DE FLESH GORDON (*) (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

RETOUR VERS LE FUTUR 3e PARTIE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; *UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46)* ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, *9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67)* ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RÊVES (Jap., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA SERVANTE ÉCARLATE (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

SIDEWALK STORIES (A.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SUPERSTAR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12).

SUSIE ET LES BAKER BOYS (A., v.o.) : *UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).*

TATIE DANIELLE (Fr.) : Gaumont *Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Biarritz*, 8e (45-62-20-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

THE KING OF NEW YORK (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; *v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86)* ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

THE MAHABHARATA (Fr., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TOUCHE PAS A MA FILLE (A., v.o.) : *Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01)* ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TU MI TURBI (It., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

TUMULTES (Fr.-Bel.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

UN MONDE SANS PITIÉ (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Cinoches, *6e (46-33-10-82).*

LES FILMS NOUVEAUX

COUPABLE RESSEMBLANCE. *Film américain de Joseph Ruben, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57)* ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; *Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74)* ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DE HOLLYWOOD A TAMANRASET. Film franco-algérien de Mahmoud Zemmouri, v.o. : *Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33)* ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

DOUBLE JEU. Film américain de Sondra Locke, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e *(42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46)* ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MEURTRES EN NOCTURNE. *Film américain de Peter Masterson, v.o.* : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

LA NURSE. (*) Film américain de William Friedkin, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Sept Parnassiens, *14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79)* ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; *Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).*

UN ANGE DE TROP. Film américain de James D. Parriott, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Les Montparnos, 14e *(43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).*

VOYAGEURS SANS PERMIS. *Film américain* d'Andrei Konchalovski, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e *(43-20-32-20) ;* v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; *Pathé Français, 9e (47-70-33-88)* ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA VOCE DELLA LUNA (It.-Fr., *v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).* 42-26) ; *George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).*

LES GRANDES REPRISES

ANNA KARÉNINE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'ARDENTE GITANE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12).

L'ATALANTE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

CÉLINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : *14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).*

CHANT D'AMOUR (**) *(Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).*

CHÉRIE JE ME SENS RAJEUNIR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

L'EQUIPÉE SAUVAGE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12).

FANTASIA (A., v.f.) : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93).

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60).

L'ILE NUE (Jap., v.o.) : La Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

L'INCONNU DU NORD-EXPRESS (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LUDWIG (It., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; *Escurial, 13e (47-07-28-04).*

MACADAM COWBOY (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-

MAMMA ROMA (It., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50).

OTELLO (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

LA PARTY (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

PAT GARRETT ET BILLY THE KID (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; *Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).*

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., *v.o.)* : 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LA PREMIÈRE FOLIE DES MONTY PYTHON (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

QUOI DE NEUF PUSSYCAT ? (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; *Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).*

RAGING BULL (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

REBECCA (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60).

RETOUR VERS LE FUTUR 2e PARTIE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, *5e (43-26-84-65).*

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : *Cinoches, 6e (46-33-10-82).*

UN POISSON NOMMÉ WANDA *(A., v.o.) : Gaumont Parnasse, 14e* (43-35-30-40).

LA VIE EST BELLE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) 19 h 30, 22 h.

BACH ET BOTTINE (Can.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.

BIRDY (A., v.o.) : *Studio Galande, 5e* (43-54-72-71) 14 h.

BLADE RUNNER (*) *(A., v.o.) : Grand* Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 22 h 30.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

LE CHAMPIGNON DES CARPATHES (Fr.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 12 h 10.

CHASSEUR BLANC, CUR NOIR (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h.

CHERRY, HARRY ET RAQUEL (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 15.

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 30.

LES DOUZE TRAVAUX D'ASTÉRIX (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 15 h 15.

DROLE DE DRAME (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h 45.

E.T. L'EXTRATERRESTRE (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) 14 h, 16 h 30 ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 15 h.

L'ECLIPSE (It., v.o.) : *Reflet Logos II*, 5e (43-54-42-34) 12 h 05.

ELEMENT OF CRIME (Dan., v.o.) : *Studio des Ursulines*, 5e (43-26-19-09) 13 h.

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 16 h.

ERREUR DE JEUNESSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 10.

L'EVANGILE SELON SAINT MATTHIEU (It., v.o.) : *Accatone, 5e (46-33-86-86)* 17 h 10.

FANNY ET ALEXANDRE (Su., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 17 h.

FASTER PUSSY CAT, KILL! KILL! (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 45.

FAUX-SEMBLANTS (*) (Can., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) 0 h 20.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 13 h 30.

LA FLUTE A SIX SCHTROUMPFS (Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 13 h 40.

HARRY PLOTNICK SEUL CONTRE TOUS (A., v.o.) : *14 Juillet Parnasse, 6e* (43-26-58-00) 14 h, 16 h, 18 h, 20 h 05.

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 15 h.

INDIANA JONES ET LA DERNIÈRE CROISADE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 30.

LOLITA (Brit., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 21 h 10.

MARQUIS (*) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 12 h.

MARY POPPINS (A., v.f.) : *République Cinémas*, 11e (48-05-51-33) 15 h 30 ; Denfert, 14e (43-21-41-01) 15 h 30.

MEGAVIXENS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.

METROPOLIS (All.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 17 h 50.

MIDNIGHT EXPRESS (**) (Brit., v.o.) : Grand Pavois, *15e (45-54-46-85) 20 h 30.*

MILOU EN MAI (Fr.) : *Denfert*, 14e (43-21-41-01) 19 h 50.

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 15.

MONSIEUR HIRE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 11 h 45.

LA NUIT BENGALI (Fr., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 20 h.

OUTSIDERS (A., v.o.) : Grand *Pavois, 15e (45-54-46-85) 13 h 30.*

PERFORMANCE *(Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 21 h 20.*

LA PETITE BOUTIQUE DES HORREURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h 45.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30, 0 h 20.

LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Grand *Pavois, 15e (45-54-46-85) 10 h.*

PRINCESS BRIDE (A., v.f.) : *Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h.*

LES QUATRE CENTS COUPS (Fr.) : *Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) 12 h.*

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 20 h 15.

RASHOMON (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

REEFER ET LE MODÈLE (irlandais, *v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 22 h.*

LA REINE DES NEIGES (Sov., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 15 h.

ROGER ET MOI (A., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 19 h 20.

LA SALLE DE BAIN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h ; Denfert, 14e (43-21-41-01) 12 h 10.

SALO, OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 10.

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 20.

SEXE, MENSONGES ET VIDÉO (A., *v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 15 h.*

STAN THE FLASHER (*) (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 12 h 30.

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) *0 h 10.*

TANGOS, L'EXIL DE GARDEL (Fr.-Arg., v.o.) : *Le Berry Zèbre*, 11e (43-57-51-55) 18 h.

THE LAST OF ENGLAND (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 23 h 10.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) *(A., v.o.) : Studio Galande, 5e* (43-54-72-71) 22 h 30.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h.

U2 RATTLE AND HUM, LE FILM (A., v.o.) : *Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 40.*

ULTRAVIXENS (**) *(A., v.o.)* : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h.

UNE AUTRE FEMME (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) 12 h 05.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 13 h 40.

PARIS EN VISITES

LUNDI 30 JUILLET

«Tombes célèbres du Père-Lachaise», 10 h 30 et 14 h 45, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

«Versailles : les bosquets du parc du château», 14 h 30, cour du Château, sous la statue de Louis XIV (Office du tourisme).

«Les salons de l'Hôtel de Ville» (nombre limité. Carte d'identité), 14 h 30, entrée rue Lobau (D. Bouchard).

«Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges», 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

«Notre-Dame et l'île de la Cité inconnue», 14 h 30, métro Cité, sortie marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

«La pyramide du Grand Louvre et la crypte», 14 h 45, métro Palais-Royal, sortie rue de Rivoli (M. Banassat).

«L'Opéra Garnier», 15 heures, en haut des marches (Tourisme culturel).

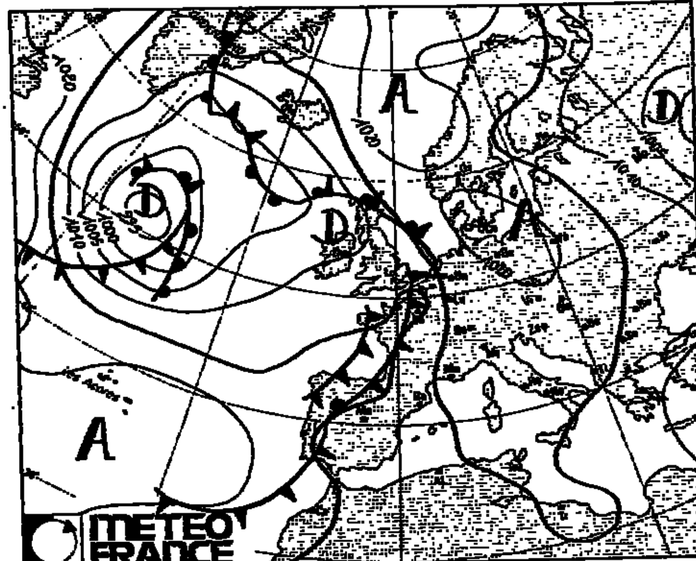
«Un quartier exemplaire d'urbanisme au dix-huitième siècle : le quartier de l'Odéon», 15 heures, marches du Théâtre de l'Odéon, place de l'Odéon.

«La Sainte Chapelle», 15 heures, grille du Palais de justice, boulevard du Palais (Paris et son histoire).

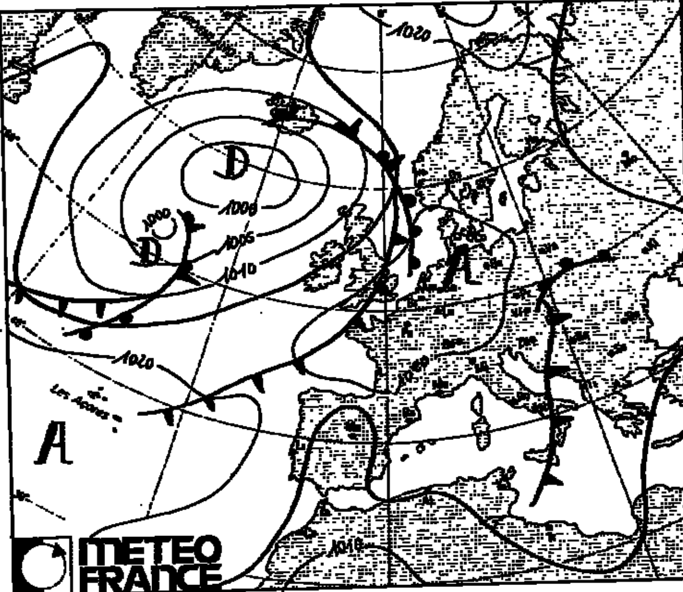
AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 28 JUILLET 1990 A 0 HEURE TU



PREVISIONS POUR LE 30 JUILLET A 12 HEURES TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 28 juillet à 0 heure et le dimanche 29 juillet à 24 heures.

Situation générale et évolution :

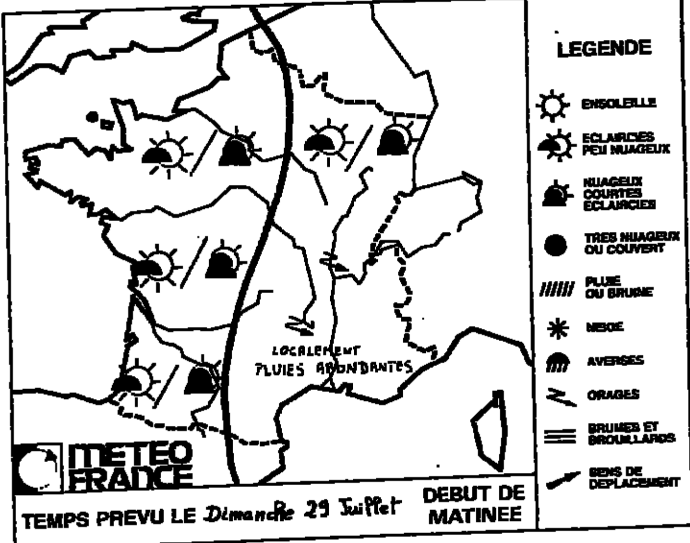
Des perturbations vont traverser le pays, mais le champ de pression est en hausse et l'activité orageuse va s'atténuer. Dimanche, les températures baisseront et seront voisines des normales saisonnières.

Prévisions pour dimanche :

Le matin, le ciel sera bien nuageux sur l'ensemble ou pays avec quelques bancs de brume ou de brouillard sur la moitié ouest du pays et aussi quelques ondées. Du Jura aux Alpes au Massif central, aux Pyrénées, au littoral méditerranéen et à la Corse, des orages éclateront. Ils seront violents sur le relief et accompagnés de précipitations abondantes. Ces orages s'évacueront vers l'Est en cours de journée et ne persisteront en soirée que sur la Franche-Comté, les Alpes et la Corse.

A la mi-journée, des éclaircies se dessineront sur les côtes atlantiques et gagneront progressivement une grande partie du pays, chassant devant elles les nuages et les ondées. Toutefois, des nuages resteront présents sur les côtes de la Manche. Mistral et tramontane se lèveront le matin et souffleront modérément.

Les températures seront douces le matin : 13 à 18 degrés en général. L'après-midi, le thermomètre indiquera de 22 à 28 degrés sur la moitié nord, et de 26 à 30 degrés sur la moitié sud.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 28-7-90

Valeurs extrêmes relevées entre le 27-7-90 à 6 heures TU et le 28-7-90 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	29	30	D
BIARRITZ	27	19	P
BORDEAUX	30	18	O
BOURGES	31	18	P
BREST	22	14	N
CAEN	25	16	P
CHERBOURG	20	15	B
CLERMONT-FER.	31	18	D
DIJON	32	18	N
GRENOBLE-SM-H	33	18	D
LILLE	31	15	B
LIMOGES	28	17	C
LYON	34	20	D
MARSEILLE-MAR.	29	20	D
NANCY	31	15	N
NANTES	22	17	P
NICE	28	22	D
PARIS-MONTS.	28	20	C
PAU	30	18	C
PERPIGNAN	28	23	C
RENNES	23	17	P
ST-ETIENNE	33	19	D
STRASBOURG	31	15	N
TOURS	28	16	O
TOULOUSE	34	21	C
POINTE-A-PITRE	32	22	D
ÉTRANGER			
ALGER	34	11	D
AMSTERDAM	28	16	N
ATHÈNES	34	24	D
BANGKOK	36	28	N
BARCELONE	29	23	C
BELGRADE	29	15	D
BERLIN	26	13	D
BRUXELLES	31	16	D
LE CAIRE	36	23	D
COPENHAGUE	25	19	D
DAKAR	30	27	D
DELHI	33	23	C
DJERBA	33	23	D
GENÈVE	32	16	D
HONGKONG	29	29	C
ISTANBUL	28	22	D
JÉRUSALEM	30	18	D
LISBONNE	25	17	D
LONDRES	26	15	C
LOS ANGELES	24	18	D
LUXEMBOURG	29	9	D
MADRID	33	17	P
MARRAKECH	38	20	D
MEXICO	25	13	B
MILAN	30	19	D
MONTRÉAL	31	18	D
MOSCOU	17	11	N
NAIROBI	26	18	C
NEW-YORK	30	22	N
OSLO	29	14	D
PALMA-DE-MAJ.	30	20	B
PÉKIN	29	22	B
RIO-DE-JANEIRO	31	20	D
ROME	30	20	D
SINGAPOUR			
STOCKHOLM	26	15	D
SYDNEY	10	8	D
TOKYO	31	23	N
TUNIS	38	22	D
VARSOVIE	23	10	N
VENISE	19	18	D
VIENNE	28	14	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 28 juillet

TF 1

20.35 Variétés : Fou rire.
22.15 Série : Columbo.
23.35 Magazine : Formule sport.
0.25 Journal.

A 2

20.40 Jeu : Les clés de Fort Boyard.
21.45 Série : Frank chasseur de fauves.
22.35 Magazine : La passion selon Vincent.
23.35 Journal.
23.50 Variétés : Les concerts imaginaires.

FR 3

20.00 Documentaire : Histoire parallèle.
21.00 Opéra : Les Vêpres siciliennes.
22.20 Journal.
22.35 Opéra : Les Vêpres siciliennes (suite).

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : L'homme noir.
22.10 Documentaire : Métiers de chiens.
23.00 Cinéma : Les sévices de Dracula. ■
0.25 Sport : Les Goodwill Games.
5.05 Cinéma : Splendor. ■

LA 5

20.35 Téléfilm : Ennemis jusqu'à la mort.
22.15 Magazine : Désir.
23.10 Téléfilm : Bergerac double ou quitte.
0.00 Journal de minuit.

M 6

20.35 Téléfilm : La rage de vivre.
22.15 Téléfilm : Le prix du sang.
23.55 Six minutes d'informations.

LA SEPT

20.00 Documentaire : Histoire parallèle.
21.00 Opéra : Les Vêpres siciliennes.
22.20 Soir 3.
22.35 Opéra : Les Vêpres siciliennes (suite).

Dimanche 29 juillet

TF 1

13.50 Sport : Automobile. Grand Prix de formule 1 d'Allemagne.
15.35 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
16.20 Tiercé à Enghien.
16.25 Série : Côte Ouest.
17.15 Dessins animés : Disney parade.
18.25 Magazine : Téléfoot.
19.20 Divertissement : Vidéo gags.
20.00 Journal.
20.35 Cinéma : Les loups de haute mer. □
22.25 Magazine : Ciné dimanche.
22.30 Cinéma : Le paltoquet. ■■
0.05 Journal.

A 2

13.20 Série : Détective gentleman.
14.15 Documentaire : La planète des animaux.
15.10 Série : Coupable ou innocent.
16.40 Documentaire : Un taxi pour Sydney.
17.30 Club sandwich.
18.45 Magazine : Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal.
20.40 Cinéma : Une sale affaire. ■
22.10 Feuilleton : Nord et Sud (5e épisode).
23.45 Journal et Météo.
0.00 Magazine : Musiques au cœur de l'été.

FR3

14.30 Magazine : Sports 3 dimanche.
17.30 Magazine : Montagne.
18.00 Amuse 3.
18.30 Magazine : Planète show.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.00 Série : Benny Hill.
20.35 Quarante ans de variétés.
21.50 Journal.
22.15 ▶ Magazine : Le divan. Invité : Lakhdar Hamina.
22.35 Cinéma : Cyrano et d'Artagnan. ■■

CANAL PLUS

13.35 Dessins animés : Décode pas Bunny.
15.05 Série : Deux solistes en duo.
15.52 Surprises spéciales.
16.05 Documentaire : Rêve de cow-boy.
17.00 Sport : Les Goodwill Games.
17.15 Magazine : Mag max.
18.00 Cinéma : Bille en tête. □

— En clair jusqu'à 20.30 —

19.35 Les superstars du catch.
20.30 Cinéma : Jésus de Montréal. ■■■
22.30 Cinéma : Le baron de l'écluse. ■
0.00 Cinéma : MAL-Mutant aquatique en liberté. □
1.35 Sport : Les Goodwill Games.
6.10 Documentaire : Les allumés...

LA 5

13.30 Téléfilm : Bergerac, double ou quitte (rediff.).
15.00 Série : Madame le juge.
16.35 Série : Un juge, un flic.
17.35 Drôles d'histoires.
18.05 Série : Riptide.
18.50 Journal images.
19.00 Série : L'enfer du devoir.
19.45 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.35 Téléfilm : Ils ne pensent qu'à ça !
22.05 Divertissement : Les mordus de la vidéo.
22.30 Cinéma : Comment draguer tous les mecs. □
0.00 Journal de minuit.

M 6

13.50 Série : Roseanne.
14.20 Feuilleton : Les aventures de Pinocchio (5e épisode).
15.10 Série : Laramie.
15.55 Documentaire : Chasseurs d'images.
16.10 Magazine : Adventure.
16.20 Série : Section 4.
17.10 Série : L'homme de fer.
18.00 Informations : M 6 express.
18.05 Série : Clair de lune.
19.00 Magazine : Culture pub remix.
19.30 Série : Les années coup de cœur.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.35 Téléfilm : Péché d'innocence.
22.15 Six minutes d'informations.
22.20 Capital.
22.25 Téléfilm : Surnaturel.
23.50 Six minutes d'informations.
23.55 Les privés de la nuit.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

14.30 Cours d'italien (1).
15.00 Feuilleton : L'or du diable (2e épisode).
16.00 Série : C'est notre univers (2. En Ecosse).
16.30 Documentaire : Les instruments de musique et leur histoire.
17.00 Documentaire : Propaganda, l'image et son pouvoir (4).
18.00 Téléfilm : Daniya (1re partie).
18.55 Court métrage.
19.30 Danse portraits : Dancing for mister B.
21.00 Téléfilm : Notturno, Schubert (2. Pastorale).
22.35 Téléfilm : Tan que farem atal.
23.05 Documentaire : Le temps des cathédrales (5).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5313

HORIZONTALEMENT

I. « Pâté » de campagne. Instrument pour couper des tissus. – II. Reste dans l'ombre quand elle est grise. Peut être beau pour une fille. – III. Un mot repoussant. Quand on l'entend, on ne se fâche pas. – IV. Sans dessous dessus. Résidence pour des princes. Danse quand il est petit. Un tiers de la France. – V. Sur la Bidassoa. Peut griser quand il est pur. Période. – VI. Peut être assimilé au bonbon quand il est tendre. Vraiment drôles. – VII. Grande quand on est très chatouilleux. – VIII. Une partie de Rouen. Un mot du fils. Note. Dieu. – IX. Fille d'Albion. Une mauvaise habitude. Unité de puissance réactive. – X. Dans un alphabet étranger. Abandonnée à la porte de l'enfer. – XI. Est parfois très chou. Antérieure, c'est le Proche-Orient. Peut être due à un choc. – XII. Ne travaille évidemment pas à la chaîne. N'est pas doué pour les confidences. – XIII. Se découvre quand il est triste. Comme d'anciens jeux. – XIV. Pays. Tramail à nappe simple. – XV. Réduits à rien. Un des principaux centres protestants.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

I II III IV V VI VII VIII IX X XI XII XIII XIV XV

VERTICALEMENT

1. Des bruits de sommiers. – 2. Peut être une cause de chagrin. Ne veut connaître que le père. – 3. N'ont pas tous les droits. Est un peu baba. – 4. Préposition. Justes, quand on passe devant le maire. Matière pour boucher. – 5. Où l'on peut respirer. A l'esprit caustique. Peut avoir le cœur sec. Pour faire l'appel, parfois. – 6. Ne se déplace pas rapidement. Surveillés. Point de départ. – 7. Adverbe. Où il n'y a pas de différence. – 8. Ne sont pas contents quand on nous fiche la paix. – 9. Jus de fruits. Où l'on peut en voir de toutes les couleurs. – 10. Se dépenser sans compter. De vrais rapaces. – *11. Peut vider un* magasin. Fit un travail d'arboriculteur. – 12. Un service pour ceux qui ont besoin de repos. Agrément étranger. Le premier prit le pouvoir. – 13. Une vieille vache. Un point. Peut faire du bruit quand il se lève. Dans une série de sept. – 14. Participe. Jouera en premier. Mère de nombreuses filles. – 15. Qui n'ont rien coûté. Préparer comme un bâtiment.

Solution du problème n° 5312

Horizontalement

I. Triperies. – II. Mô. As. – III. Mobilière. – IV. Présure. – V. Sac. Né. Sa. – VI. Gîte. Mis. – VII. Relations. – VIII. Lit. Ici. – IX. Laineuses. – X. Entes. Ire. – XI. See. Osés.

Verticalement

1. Temps. Rôles. – 2. Orage. Ane. – 3. Imbécillité. – 4. Pois. Taine. – 5. Lunettes. – 6. Raire. – 7. Isée. Moisis. – 8. Sincère. – 9. Sue. Assises.

GUY BROUTY

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

ESSEC

Sabine Adamo (97), Xavier Afota (134), Jean-Marc Agostini (197), David Albrecht (82), Véronique Alin (34), Xavier Alvarez-Roman (214), Bruno Alves (68), Brigitte Andreolis (28), Thierry Ane (213), Yves Ayache (32), Sophie Bache (72), François Bachellerie (113), Pierre Bansse (90), Chrystelle Barranger (202), Vanessa Barros de Sousa (70), Eric Baugas (201), Michèle Beaudran (110), Virginie Beck (13), Marc Bellitto (220), Stéphane Bellon (237), Jean-Jacques Bellon Gronnier (204), Mohamed Ben Youssef (194), Céline Benaben (120), Nasr-Eddine Benaissa (136), Sophie Berdah (119), Sylvain Berger (148), Sonia Bergia (130), Fabrice Berrebi (96), Sébastien Berthon (91), Philippe Bertoux (108), Edouard Biasi (de) (193), Erik-Marie Bion (121), Antoine Boissieu (de) (64), Emmanuel Boos (205), Frédéric Boublil (191), Thierry Bouchereau (89), Eric Bouchet (174), Thomas Bouleuc (211), Manuel Bourgeois (128), Philippe Briffault (236), Eric Broet (238), Cyril Buzut (46), Julien Campagne (176), Philippe Carasso (53), Karine Cevoz-Goyat (139), Anne Chanier (133), Marie-Pierre Chanlot (31), Fabien Charbonnel (227), Marianne Charlas (118), Jean-Baptiste Charlet (67), Frédérique Chassard (114), Ivan Chevalier (140), Jean-Marc Cianelli (77), Sophie Colin (52), Olivier Colleau (1), Yvan Cordier (85), Laure Cozzarolo (16), Matthieu Crepey (199), Stéphane Croz (107), Michel Daillet (54), Sylvie Danilo (170), Anne Daunois (178), Benoît Defaysse (144), Christine Dejean (78), Stéphanie Deporcq (44), Laurence Desverchere (196), Stéphane Dion (47), Jean-François Doue (60), Rodolphe Durand (81), Sonia Dussart (221), Bénédicte Duzan (215), Caroline Epuran (123), Bertrand Facq (115), Jean Fau (71), Matthieu Faury (187), Mathias Fegyveres (95), Axelle Fercy (22), Sadia Fevrier (83), Géraldine Fiacre (183), Hervé Flammier (27), Ambroise Fondeur (3), Julien Fontaine (152), Virginie-Nicole Fontaine (126), Patrice Fournas Labrusse (de) (200), Pascal François (230), Isabelle Fruneau (155), Nicolas Furge (102), Jean-François Gavanou (228), Alexis Gemini (de) (145), Delphine Genermont (18), Virginie Ghesquiere (9), Nicolas Giauque (216), Antoine Gillain (162), Stéphane Gillyboeuf (240), Philippe Ginouillac (153), Anthony Giron (212), Jérôme Girszyn (5), Robert Glaesener (26), Marie-Léandre Gomez (57), Anne-Claire Gonin (14), Delphine Gourdenne (40), Olivier Gravelle (156), Armelle Gretry (de) (36), Vincent Grimaud (2), Isabelle Grousseau (229), Joëlle Grunberg (55), Claire Grussemeyer (131), François-Xavier Guchet (23), Xavier Gudefin (198), Véronique Guerin (143), Dominique Guichard (37), Benoît Guirouvet (207), Curt Gunsenheimer (218), Raphael Hamoudi (185), Isabelle Hen (76), Philippe Hermann (12), Adolphe Ho (225), Olivier Horps (180), Cedric Javary (59), Arnaud Joubert (129), Raphaëlle Jouve (45), Jérôme Julia (154), Stéphane Jupin (50), Jérôme Kerlouegan (80), Alexander Kramer (135), Joëlle La Taille (de) (98), Pierre Lafourcade (30), Franck Laguens (38), Thomas Lalague (172), Alexandre Lamarzelle (de) (181), Claire Laprevotte (103), Cécile Larvor (6), Gaëlle Lauby (93), Anne-Frédérique Laurent (151), Clément Lavallard (179), Thibault Lavigne (94), Gwenael Le Coustumer (7), Pascal Leccia (123), Caroline Lejeune (217), Arnaud Lemant (24), Frédéric Leroy (69), François Lesecq (239), Alexandre Linden (92), Céline Lion (99), Kanika Long (160), Pierre Louyot (208), David Luspot (168), Thuy-Kieu Magnier (49), Caroline Maitre (226), Xavier Marce (47), Marie-France Marchal (112), Guillaume Mares (195), Luis Marini-Portugal (29), Constance Mathieu (19), Nathalie Maugey (169), Laurent-Serge Mercier (166), Lucile Merlin (209), Patrick Merlo (184), Thierry Mermet (132), Ishem Metidji (188), Sophie Michel (192), Gaëlle Michelier (105), Hélène Mizrahi (173), Juliette Monney (109), Jean-Louis Monnier (189), François Montenay (224), Claire Monvoisin (141), Sylvie Emmanuelle Moreau (21), Arnaud Morin (159), Laurence Nahmias (73), Yasuko Nakamura (175), Sylvia Naumann (84), Quang-Tuan Nguyen (4), Agnès Nicolas (210), Denis Ochanine (150), Daniel Pacthod (147), Cédric Page (138), Diane Pallier (122), Frédéric Panak (42), Géraldine Paqueron (231), Christine Peccolo (61), Xavier Pernee (10), Cyrille Petit (8), Emmanuelle Petit (186), Florence Petit (33), Karen Pignet (75), Stéphanie Pirault (39), Delphine Pons (177), Jean-Michel Poure (165), François Prevot (161), Séverine Pronost (101), Guillaume Rambourg (127), Cyril Ranque (233), Alice Renaud (61), Anthony Requin (86), Sophie Rey (137), Sophie Reynal (79), Julien Roch (106), Etienne Rouzeau (164), Antoine Sabler (158), Nicolas Sarkis (117), Eva Sas (51), Anne-Lise Scaillierez (17), Caroline Schaefer (104), Eddy Schmitt (66), Rebecca Scholl (157), François-Xavier Schultz (58), David Simonnet (74), Alexandra Sirot (149), Amel Slama (235), Dan Soudry (41), Line Spielman (182), Sandra Sultan (222), Aude Sztulman (87), Dominique Taieb (171), Denis Tassel (146), Muriel Tek (43), Jean-Benoît Terrasse (20), Christophe Texier (100), Julien Theves (56), Olivier Thoral (25), Jean-Michel Tourte (88), David Trabbia (206), Tuan Tran (63), Van Le Quang Tran (125), Karine Valdenaire (142), Benoît Valere-Chochod (234), Florent Vallespir (219), Philippe Van Mastrigt (15), Vincent Verjus (167), Damien Vernet (65), Paul Vernhes (35), Patrick Villeneuve (223), Elsa Vuillod (203), Virginie Wagner (190), Pierre Worin (11), Valérie Weber (163), Eric Weisman (232), David Zemmour (111), Carole Zerah (116).

JOURNAL OFFICIEL

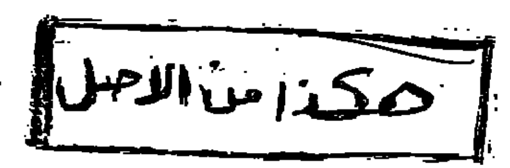
Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 27 juillet :

UN ARRETE

– Du 9 juillet 1990 relatif aux conditions de port de la ceinture de sécurité équipant les véhicules automobiles.

UNE SITUATION

– Résumée des opérations du Trésor au 30 septembre 1989.



RÉGIONS

Après l'annonce des suppressions d'emplois chez Michelin

L'Etat va aider l'industrialisation de l'Auvergne

Possible attribution pour Clermont-Ferrand de la prime d'aménagement du territoire « à titre dérogatoire », création d'un fonds d'intervention pour le développement industriel en faveur de l'Auvergne, mise en place pour cette région d'un responsable à l'industrialisation, telles sont les assurances qu'ont obtenues les élus auprès du gouvernement.

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

Une délégation d'élus, conduite par Roger Quilliot, sénateur et maire de Clermont-Ferrand (1), a rencontré fin juin Roger Fauroux, ministre de l'industrie, et Jacques Chérèque, ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire. La même délégation avait auparavant été reçue par Michel Rocard, avant même que la direction de Michelin ait annoncé la suppression de 2 260 emplois sur le site industriel clermontois. Au terme de cette rencontre, le premier ministre avait admis, avec les élus, que l'Auvergne faisait figure de « *région sinistrée* ».

Roger Quilliot avait pour sa part déclaré : « *Nous devons obtenir de l'Etat, en faveur de l'Auvergne, un effort identique à celui qui est accompli pour d'autres régions...* » Il pensait à la Lorraine. Aujourd'hui, il peut légitimement être satisfait. Le maire socialiste de Clermont-Ferrand, après avoir rencontré Valéry Giscard d'Estaing, président du conseil régional d'Auvergne, et Pierre Bouchaudy, président du conseil général du Puy-de-Dôme, avait estimé que « *le choc néfaste suscité par les suppressions d'emplois à la manufacture clermontoise Michelin* » pouvait être considéré comme « *salutaire* » du seul fait qu'« *il avait permis à tous de prendre conscience de la gravité de la situation dans laquelle se trouvent l'Auvergne et sa capitale régionale* ».

Les deux ministres ont répondu à l'attente de la délégation, qui, a souligné Roger Quilliot, « *enregistre avec satisfaction la volonté de l'Etat de conforter l'image et les infrastructures, les transports, les logements et l'enseignement supérieur de la région* ». Il faut surtout ajouter quatre décisions qui constituent, à elles seules, une thérapeutique de choc pour sauver une région en perdition.

• ***Prime d'aménagement du territoire.*** – Le ministre de l'industrie étudiera la possibilité de modifier la carte d'attribution de la prime à l'aménagement du territoire au bénéfice de l'agglomération clermontoise, selon Roger Quilliot, qui n'en a pas caché l'extrême difficulté, puisqu'une telle décision procède d'un accord des instances européennes. Pour autant, il a *annoncé que la prime sera attribuée à titre dérogatoire à tous les projets d'implantation industrielle qui le justifieraient. Il a rappelé que cette prime pouvait d'ores et déjà être attribuée à des projets tertiaires.* Tout projet présenté dorénavant sur l'agglomération clermontoise fera l'objet d'un même traitement de la part de l'Etat que dans les zones prioritaires, au titre de l'aménagement du territoire.

• ***Création d'un fonds d'intervention pour le développement industriel.*** – Dès 1990, et pour quatre ans, l'Etat apportera 15 millions de francs par an : 10 provenant du fonds de recouvrement et 5 du fonds interministériel pour l'aménagement du territoire. Il est proposé que la région, le département et Michelin alimentent ce fonds, qui pourrait permettre de dégager 50 à 60 millions de francs par an, soit 200 à 240 millions de francs en quatre ans. Les communes interviendraient pour les terrains d'accueil des entreprises.

• ***Mise en place d'un responsable à l'industrialisation.*** – Roger Fauroux et Jacques Chérèque ont obtenu le soutien de Michel Charasse, ministre du budget, mais aussi maire de Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme), pour le financement d'un responsable, ou le détachement d'un haut fonctionnaire « *au profil et à l'efficacité adaptés à la situation* ».

• ***Constitution d'un « groupe de pilotage ».*** – Sous la responsabilité des deux ministres, ce groupe devra arrêter la stratégie d'intervention, notamment en termes d'agglomérations, et étudier tous les dossiers.

JEAN-PIERRE ROUGER

(1) Cette délégation était composée de Pierre Bouchaudy (PS), président du conseil général du Puy-de-Dôme, Claude Liebermann (CDS), vice-président du conseil régional, Michèle André (PS), secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes et élue de Clermont-Ferrand, Alain Neri (PS), Maurice Pourchon (PS), et Claude Wolff (PR), députés du Puy-de-Dôme.

Aquitaine

Une charte de développement pour le port de Bordeaux

En perte de vitesse depuis la fermeture des raffineries pétrolières de l'estuaire de la Gironde au début des années 80, le port de Bordeaux enregistre un regain *d'activité. En 1989, on note pour la première fois depuis le début de la décennie une remontée du trafic : 9,15 millions de tonnes, soit 3,4 % de plus qu'en 1988, où le trafic était tombé à 8,9 millions de tonnes.* L'exercice 1989 a également confirmé le redressement financier. *En outre, l'évolution du trafic de janvier à mai 1990 atteint + 17 %.*

BORDEAUX

de notre correspondante

La presqu'île d'Ambès, en friche depuis le départ des raffineries, va accueillir des implantations industrielles nouvelles : les engrais Norsk Hydro et une usine de chlorate de sodium d'Eka Nobel. Dans cette conjoncture plus favorable fut lancée *une étude « Port avenir 2 000 », qui a abouti à une charte de développement signée fin juin par sept partenaires :* Etat, région Aquitaine, département de *la Gironde,* ville de Bordeaux, *chambre de commerce* et d'industrie de Bordeaux, fédération *maritime* et, bien sûr, Port autonome de Bordeaux.

Sept objectifs *ont été retenus dans la perspective de conforter l'amélioration conjoncturelle et de permettre à ce port d'estuaire de surmonter deux handicaps : son accessibilité difficile et un arrière-pays peu peuplé et peu industrialisé.* Dans l'espoir de lui rendre sa notoriété dans un contexte international de vive concurrence, des investissements ont été décidés. Trois millions de francs par an pendant quatre ans seront consacrés au développement de l'action commerciale. Parallèlement, le port s'efforcera de valoriser ses points forts (trafics traditionnels de maïs, d'engrais, de bois) et de renforcer aussi des activités d'ingénierie et de dragage. Le site de Bassens – qui constitue avec celui d'Ambès sur la rive droite de la Garonne le principal point de développement portuaire – bénéficiera de 84 millions de francs pour des aménagements et équipements. *Le* plus gros effort financier portera *sur* l'amélioration des *liaisons* terrestres et le désenclavement *routier et ferroviaire*. Près de *vingt ans après sa mise en service* à l'entrée de l'estuaire de la Gironde, l'avant-port du Verdon n'a pas connu le développement escompté. On se rend compte aujourd'hui qu'il est urgent de le relier correctement par route et par fer à la capitale bordelaise. Une centaine de millions de francs seront donc investis dans la modernisation des 100 kilomètres de voies ferrées, le Verdon-Bordeaux. D'ici à 1995, un investissement de 375 millions de francs devrait permettre la mise à quatre voies de la RN 215, qui relie également le Verdon à Bordeaux. Et l'on évoque de nouveau la nécessité d'un pont sur l'estuaire, reliant la rive girondine et la rive charentaise de la Gironde. « *Sans ce pont, le site du Verdon ne pourra pas jouer son rôle de port majeur de développement* », affirme M. Bernard Hanquiez, le président du Port autonome de Bordeaux. L'ouvrage devrait *cependant* être pris en charge par un promoteur privé, qui reste à trouver. Dernier *investissement enfin : 88 millions de francs pour relier par route la zone industrialo-portuaire de Bassens* et l'autoroute A 10 Paris-Bordeaux.

GINETTE DE MATHA

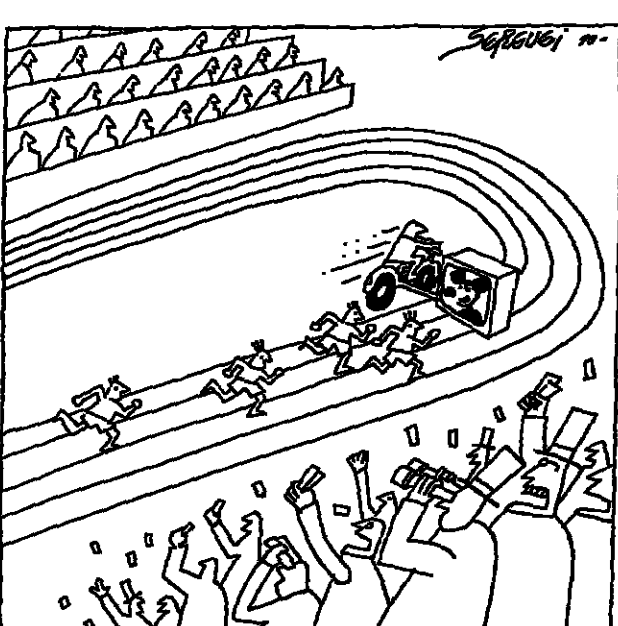
La Loire-Atlantique encourage la pratique sportive chez les jeunes

Cinquante-trois animateurs sportifs (plus d'un par canton) ; 12 000 *enfants qui pratiquent* un sport chaque semaine ; 10 000 inscrits dans les centres d'été ; 20 disciplines enseignées... Le département de Loire-Atlantique a *mis en* place en quelques années une organisation exemplaire en matière de sport de masse.

NANTES

de notre correspondant

C'est un effet de la décentralisation. Edouard Landrain, député, président de la commission des affaires sportives et culturelles du conseil général, est fier de l'œuvre réalisée. « *Chaque jour,* dit-il, *dans chaque canton, des garçons et des filles entre huit et quatorze ans vont à l'école de sport. Ceux et celles qui choisissent une spécialité viennent apprendre le geste sportif. En dehors de l'animation (et de la formation des cadres sportifs) nous menons aussi une politique d'aide à l'investissement. Enfin nous aidons le sport de haut niveau.* » Le



département consa crera 43 millions de francs au sport en 1990, soit 1,7 % de son budget. Le service des sports, dirigé par Yves Seiller, emploie soixante-dix personnes au total. Les animateurs recrutés sur diplômes (brevets d'Etat et formation de professeurs d'EPS) sont sur le terrain. Ils interviennent dans les communes les plus reculées et dispensent vingt-deux heures d'enseignement de sport par semaine, en dehors du cadre scolaire.

Au cours de stages pris en charge par le département, ils préparent aussi des jeunes, à partir de dix-sept ans, au métier d'entraîneur dans les sports les plus pratiqués (football, basket, handball et tennis). L'objectif assigné – le développement de la pratique sportive en milieu rural, mais aussi l'éveil des enfants aux différentes disciplines – est largement atteint : les effectifs ont progressé de plus de 10 % en deux ans.

L'effort financier le plus important (50 % du budget) est consacré au développement des équipements sportifs. Là encore, le conseil général a décidé de financer l'ensemble des terrains de plein air, des piscines et des salles couvertes. Le taux de subvention varie entre 20 % et 40 % de l'investissement, selon le potentiel fiscal de la commune. Une subvention qui ne peut être obtenue sans l'agrément technique délivré par le service des sports (un petit bureau d'études permet aussi d'apporter l'assistance technique aux communes ayant peu de moyens).

« *Actuellement, ce sont les communes de deux mille habitants et moins qui s'équipent* », note Yves Seiller. *A terme, la moindre bourgade aura une salle couverte. Et l'on s'oriente vers la* construction de petits bassins (12 × 7,5 mètres) pour l'apprentissage de la natation. Ce budget a doublé en trois ans.

Le troisième volet de l'action du conseil général concerne l'aide au sport de compétition. C'est une politique qui se veut complémentaire, et non concurrente, de celle des communes de la région et de l'Etat. *Bien qu'il soit très sollicité, le département n'apporte donc pas d'aide directe aux* clubs, le sport de masse étant déjà soutenu dans le cadre de l'animation sportive. L'aide financière est apportée aux clubs qui évoluent au plus haut niveau national (FC Nantes, Nantes Basket Club) et aux grandes manifestations comme le championnat d'Europe féminin de tennis.

YVES ROCHCONGAR

BOURGOGNE

Chalon-sur-Saône installe sa Maison de l'environnement

Le premier coup de pioche de la future maison de l'environnement, qui ouvrira ses portes au printemps prochain à Chalon-sur-Saône, a été donné récemment. Installée en bord de Saône, place Sainte-Marie, dans un lieu symbolique puisque c'était autrefois là que se trouvait le quai des Pêcheurs, cette maison, d'un coût total de 2 500 000 francs, est financée par la ville de Chalon, en association avec le conseil régional, le conseil général et le ministère de l'environnement.

Si l'ambition avouée qui accompagne sa création est de réconcilier la ville et la nature, cette Maison de l'environnement a toutefois un objectif plus précis. Elle regroupera dans ses *murs un bureau de la qualité de la vie, qui aura à la fois une mission* d'animation, d'*information*, d'organisation d'opérations et d'accueil du public, pour tous les problèmes liés à l'environnement. Elle abritera également une école nationale de pêche, un centre national de documentation et d'exposition sur l'environnement, une brigade verte – cellule de prévention et de lutte contre la pollution – ainsi qu'un « *point jardin* ».

Cette réalisation s'inscrit dans l'action menée par la ville de Chalon dans le domaine de l'environnement et dont l'autre point fort est le plan d'aménagement des bords de Saône sur un parcours de 7 kilomètres.

HAUTE-NORMANDIE

L'ouverture du pont de Normandie retardée de deux ans

L'ouverture du pont de Normandie – qui franchira l'estuaire de la Seine entre Le Havre (Seine-Maritime) et Honfleur (Calvados) – se fera avec deux ans de retard. Prévue pour la fin de l'année 1992, l'inauguration n'est maintenant annoncée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Havre, établissement concessionnaire, que pour le mois de novembre 1994. Le retrait de la Banque européenne d'investissement (BEI) et la rupture des négociations avec la société Eiffel Construction Métallique, pressentie pour la livraison du tablier métallique, placent les promoteurs du projet dans une situation délicate.

Après plus d'une décennie de discussions sur l'opportunité de relier les deux rives de la Seine à 20 kilomètres en aval du pont de Tancarville, la construction de cet ouvrage spectaculaire a démarré en mars 1988. Son coût prévisionnel : 1 100 millions de francs 1987. Deux contretemps viennent de briser le déroulement de l'opération. D'abord, la direction régionale du Crédit local de France (CLF) a révélé que le plan de financement du projet porté aujourd'hui à 1 480 MF (valeur 1987) n'était toujours pas bouclé. Il reposait sur l'autofinancement des excédents du péage du pont de Tancarville pour 280 MF, les prêts du CLF et de la Banque européenne d'investissements pour 950 MF, les prêts de banques régionales pour 250 MF. Or la BEI, attendue pour un prêt de 300 MF, vient de confirmer son retrait, ne pouvant assurer les reports d'amortissement nécessaires. Le directeur régional du CLF, M. Jacques Braun, se veut toutefois rassurant : « *Ce n'est pas dramatique car le trafic sur le pont de Tancarville continue de croître (+ 6 %) et augmente d'autant l'autofinancement. Nous cherchons d'autres partenaires. Ce pourrait être des banques locales ou des prêteurs spécialisés.* »

Deuxième contretemps, l'attribution pour 310 millions de francs du lot « tablier métallique » avec sa travée centrale de 856 mètres (record mondial) est remise en cause. Il échappera à Eiffel CM, pour des raisons que ni la CCI du Havre, maître d'ouvrage, ni la société ne veulent préciser. La seule entreprise européenne capable de répondre à l'appel d'offres serait maintenant le danois Monberg et Thorsen. La perte de temps provoquée par les négociations devrait donc entraîner un retard de dix-huit à vingt-quatre mois.

A ces difficultés s'ajoutent la persistance d'un désaccord entre l'administration et deux entreprises de la zone industrielle du Havre, qui refusent le passage de la voie d'accès autoroutière à proximité de leurs installations pour des raisons de sécurité.

PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR

Débroussaillement autoritaire près d'Aix-en-Provence

Les premières opérations de débroussaillement autoritaire se sont déroulées près d'Aix-en-Provence par décision préfectorale. Dix bûcherons d'une *entreprise* spécialisée de La Barque (Bouches-du-Rhône) accompagnés du sous-préfet de l'arrondissement d'Aix, M. Pierre Lise, et du directeur départemental de l'agriculture, M. Claude Laurain, ont pénétré, il y a quelques jours – en vertu de la circulaire 322-1 du code rural et forestier qui autorise les préfets à se substituer aux particuliers récalcitrants – dans trois propriétés du quartier des Pinchinnats, dont deux appartiennent à des Parisiens et une à un Marseillais. Elles représentent 15 000 mètres carrés.

« *Ceux-ci n'avaient pas été pris en traître*, a souligné M. Pierre Lise. *Voici quatre mois, des lettres recommandées leur avaient été expédiées ainsi qu'à quinze autres propriétaires remarqués par les agents de la direction départementale de l'agriculture.* »

Pour l'instant, on ne prévoit pas de poursuites pénales mais, à 3 francs le mètre carré, la note que vont recevoir les intéressés constitue un début de sanction.

Dépistage du cancer du sein

Une fringante mammie qui est passée chez son coiffeur avant de poser nue, les mains chastement croisées sur la poitrine et qui dit, par 4 mètres sur 3, à ses vieilles copines « *Ne laissez pas vos seins au cancer* » : telle est l'affiche choc que l'on peut voir sur tous les murs des Bouches-du-Rhône. C'est l'image que lancent en direction des 150 000 Buccorhodaniennes (habitantes des Bouches-du-Rhône) âgées de cinquante à soixante-neuf ans, le conseil général de ce département, la Caisse *primaire départementale* d'assurance-maladie et l'Association Arcades (Association *de recherche et de dépistage des cancers du sein*). L'affiche propose un dépistage gratuit par mammographie dans un établissement hospitalier public ou privé tandis que les mutuelles relancent leurs adhérentes par voie postale fournissant la liste des établissements qui ont accepté de participer à la campagne.

Avant de choisir les Bouches-du-Rhône comme département pilote, l'Association Arcades, que préside le professeur Lucien Piana, a mené l'an dernier une enquête auprès de 5 000 femmes afin de connaître leurs freins et leurs motivations vis-à-vis de ce type de cancer, dont on recense 600 à 800 nouveaux cas chaque année dans le département. L'enquête a révélé que 75 % des femmes sont persuadées que le cancer du sein est « *moins grave* » que les autres (ce qui est faux) et 60 % pensent qu'il ne faut s'en inquiéter qu'au moment de l'apparition des symptômes (fatigue, grosseurs, perte de poids), alors qu'un *dépistage précoce* permet 80 % *de survie à quinze ans* et *évite l'ablation dans 85 % des cas*.

Depuis le lancement de la campagne, 40 000 femmes des Bouches-du-Rhône ont reçu une incitation au dépistage. Le taux de réponse est de 30 %. L'opération va durer trois ans.

Prix littéraire du Levant

Le conseil général du Var vient de lancer le Prix littéraire du Levant, qui sera attribué lors des Rencontres littéraires de Toulon, du 23 au 25 novembre. D'un montant de 300 000 F, il sera décerné chaque année à un écrivain français ou francophone ayant choisi de situer les actions, personnages ou paysages de son œuvre dans le cadre méditerranéen. *Le jury de ce prix, présidé par Hervé Bazin,* compte neuf membres parmi lesquels Yvan Audouard, Tahar Ben Jelloun, Louis Nucera et Christine de Rivoyre. Il se réunira le 15 octobre dans le Var *pour opérer une première sélection* sur les ouvrages proposés par les éditeurs.

Réussissez votre implantation en France

Le guide Réussissez votre implantation en France est destiné aux *investisseurs* français ou étrangers *qui* cherchent à comparer les avantages et les inconvénients des régions et *principales* villes. Rédigé en français et en anglais, il fournit des cartes et des indications statistiques, et décrit les principaux traits de l'économie des régions par grands bassins (espaces Nord, Est, Centre-Est, Méditerranée, Sud-Ouest et espace central, c'est-à-dire l'Ile-de-France, à laquelle est rattachée, la région Centre). *Réussissez votre implantation en France*. 265 pages. Carrefour BD, 12, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris.

Cette page a été réalisée avec nos correspondants : Etienne Banzet, Jean Contrucci, Christine Duret et José Lenzini.

Coordination : Yves Agnès.

ÉCONOMIE

TRANSPORTS

La déréglementation aérienne aux Etats-Unis

Eastern Airlines inculpée pour fraude et dissimulation d'informations

La compagnie aérienne américaine Eastern Airlines et neuf de ses salariés ont été inculpés de fraude et de dissimulation d'informations à l'égard de l'Administration fédérale de l'aviation (FAA), a-t-on appris mercredi 25 juillet (nos dernières éditions du 28 juillet).

Selon l'accusation, la compagnie et ses salariés ont falsifié des documents d'entretien pour permettre le décollage d'appareils sans que ceux-ci aient subi les vérifications prévues, évitant ainsi des retards ou des annulations de vols.

Ils risquent jusqu'à 250 000 dollars d'amende et cinq ans de prison, la compagnie elle-même une amende pouvant atteindre 30 millions de dollars. L'affaire a été connue il y a une dizaine de jours, mais les inculpations n'ont été confirmées que le 25 juillet, la compagnie ayant refusé une transaction avec la justice.

Les faits incriminés se sont produits entre juillet 1985 et octobre 1989 sur les aéroports de New-York (Kennedy et La Guardia) et d'Atlanta, et au siège de la compagnie à Miami (Floride). Ils n'ont, selon l'enquête, pas eu de conséquences. Mais, à plusieurs reprises, à l'occasion d'accidents survenus en vol à des appareils américains, on a évoqué des défauts d'entretien et de maintenance autant que des erreurs de construction.

Bataille tarifaire et réduction des coûts

Ainsi, en avril 1988, un vieux Boeing 737 d'Aloha Airlines avait perdu six mètres de fuselage parce qu'Aloha n'avait pas remplacé des rivets attaqués par la corrosion. Le 26 décembre 1988, un 727 d'Eastern Airlines avait perdu un morceau de fuselage au décollage. Il n'y avait heureusement pas eu de victime, le pilote ayant réussi à poser l'appareil en catastrophe.

Eastern n'est d'ailleurs pas la seule compagnie en cause. En février 1989, Northwest, dont le président, M. Checchi, a proposé récemment de racheter 80 % d'Eastern, s'est vu infliger une amende de 800 000 dollars par la FAA pour n'avoir pas réparé convenablement certains avions. La même année, la FAA a décidé de renforcer les règles d'entretien des appareils anciens.

Depuis la déréglementation des prix et des droits de trafic aux Etats-Unis, les compagnies américaines se livrant une bataille féroce sur les tarifs ont cherché à réduire leurs coûts par tous les moyens et utilisé au maximum leur flotte, sacrifiant quelquefois la maintenance sur l'autel de la compétition. La FAA a dû plusieurs fois intervenir pour y mettre bon ordre.

Eastern, pourtant douzième compagnie mondiale par le nombre de passagers-kilomètre transportés, est particulièrement mal en point. Elle a perdu 187 millions de dollars en 1987, 149 millions en 1988 et, depuis mars 1989, elle n'est maintenue en survie que par l'application de la loi sur les faillites. Elle a été rachetée en 1986 par le patron de Texas Air Corp., Franck Lorenzo, qui a voulu lui appliquer les remèdes de cheval utilisés aussi pour Continental Airlines. Il a supprimé 4 000 emplois en 1988, puis 9 500 au printemps 1989 et tenté d'imposer des réductions de salaires de 15 % à 28 % notamment aux mécaniciens et aux bagagistes comme aux navigants, entraînant des conflits féroces.

En 1988, de nombreuses plaintes du personnel et des passagers avaient entraîné une enquête du département américain des transports sur Eastern et sa compagnie sœur Continental. Après vérification de 650 avions du groupe, les enquêteurs avaient estimé que leur exploitation était effectuée dans des conditions satisfaisantes et que les deux compagnies n'avaient pas de problèmes de sécurité. Apparemment, il y avait un mais...

GUY HERZLICH

ÉNERGIE

Bagdad et Téhéran ont imposé la hausse du prix du pétrole

Suite de la première page

Ayant retrouvé une part de la production mondiale proche de 50 % (47 % exactement en juin non compris les pays de l'Est) le cartel, sous la pression des deux puissances militaires du Golfe, toutes deux avides de revenus et limitées dans leurs capacités de production, inverse aujourd'hui ses priorités. Il affiche désormais clairement son intention d'augmenter ses prix de façon régulière, tout en conservant sa part du marché.

D'où une tactique nouvelle : l'organisation fixe aujourd'hui un « prix cible », en l'occurrence 21 dollars, et convient de plafonner sa production aussi longtemps qu'il le faudra pour que les cours rejoignent concrètement cet objectif. Comme le précise le communiqué final, elle lie en outre désormais l'augmentation des prix, et de la production. Lors de la prochaine conférence prévue le 12 décembre, l'organisation choisira soit de maintenir son plafond de production (22,5 millions de barils/jour) inchangé, si les cours restent inférieurs à 21 dollars, soit, si les cours dépassent ce niveau, d'accroître de nouveau son prix de référence et son plafond.

Une discipline garantie par les fusils

Pour les pays consommateurs, ce n'est pas a priori une très bonne nouvelle : c'en est fini des prix très bas du pétrole. D'ordinaire sceptiques, la plupart des experts présents à Genève paraissaient en effet cette fois convaincus que l'accord va entraîner dans les prochains mois un net redressement des cours, ne serait-ce que parce que l'indiscipline chronique du Koweït et des Emirats Arabes Unis, qui constituait la principale cause de la dégradation des cours du brut durant les mois précédents, devrait disparaître au moins à court terme.

« Cette fois, la discipline est garantie par l'un des acteurs principaux, l'Irak, qui porte un fusil chargé pour la faire appliquer » explique M. John Lichtblau, directeur de la Petroleum Industry Research Foundation de New-York. *« Dès qu'on rend crédible un accord sur la production, on donne consistance à la référence sur les prix. Dans le contexte actuel du marché, l'objectif de 21 dollars est tout à fait réaliste à échéance d'un an voire moins »*, estime de son côté M. Bernard De Combret, directeur du commerce international chez Elf Aquitaine.

Pourtant les consommateurs auraient tort de s'affoler trop vite. Un nouveau choc pétrolier n'est pas pour demain. Contrairement aux apparences l'OPEP ne revient pas à ses erreurs passées. Certes elle cherche désormais à accroître ses prix, mais en douceur, afin de ne pas compromettre une part de marché chèrement acquise. *« Nous ne voulons pas apparaître comme un cartel. Nous allons vers une période d'augmentation des prix, elle sera progressive, c'est la leçon que nous avons tirée du passé. Nous souhaitons éviter les fluctuations »* assurait M. Sadek Boussena, ministre algérien du pétrole et président de l'OPEP. La hausse de prix décidée à Genève, soulignent les experts, est d'ailleurs extrêmement raisonnable si on tient compte de l'inflation et de l'érosion du dollar, monnaie de compte pétrolière, depuis quatre ans. *« Le prix réel du pétrole actuel est, si on tient compte de l'inflation, à son plus bas niveau historique. Il faut remonter aux années 20 pour retrouver un niveau comparable »* rappelle M. Joseph Story, analyste américain indépendant.

Pour les consommateurs européens et japonais cette hausse devrait en outre être atténuée par la faiblesse persistante du dollar, qui a perdu 10 % environ de sa valeur depuis le début de l'année, fait remarquer M. Christian Weyer, conseiller de la Banque Indosuez à Genève.

Un ajustement des prix était d'ailleurs jugé nécessaire par l'ensemble des milieux pétroliers, pour financer les énormes investissements engagés tant par les compagnies que par les pays producteurs pour accroître les capacités de production et éviter à terme un nouveau et vrai choc pétrolier à la hausse.

C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Arabie Saoudite, jusqu'ici opposée, comme le Koweït, à toute augmentation des prix, mais qui a engagé quelque 20 milliards de dollars d'investissements pour porter sa capacité à 10 millions de barils/jour et doublé depuis un an le nombre de ses forages, s'est finalement laissée convaincre d'accepter un changement de stratégie.

La fin des vaches maigres

Car si l'Irak et l'Iran, jadis ennemis, et aujourd'hui alliés objectifs au sein du cartel, ont pu si vite emporter la décision, c'est que leurs propositions coïncidaient avec le désir de la plupart des délégations, toutes également anxieuses d'accroître leurs revenus après cinq années de vaches maigres.

Maniant avec subtilité la carotte et le bâton, les deux puissances militaires du Golfe ont semblé au cours de cette conférence se partager les rôles pour arracher la décision. A l'Irak le bâton : des menaces directes sur le Koweït et les Emirats Arabes Unis, une exigence du baril à 25 dollars minimum. A l'Iran la carotte : une proposition de hausse modérée (20 dollars le baril). Cette dernière a aussitôt recueilli l'approbation de la totalité des pays membres.

Le Koweït, muselé par les menaces irakiennes et ayant de surcroît remplacé son ancien ministre du pétrole, Cheikh Ali Khalifa, vieux routier de l'OPEP, et principal artisan de la baisse des prix du brut, par un haut fonctionnaire sans expérience, est resté absent du débat... pour la première fois depuis des années.

VÉRONIQUE MAURUS

Malgré la grève

Air Inter a pu assurer 60 % des vols

Finalement, la grève lancée par quatre syndicats d'Air Inter (CGT, CGT-UGICT, SNPIT pour le personnel au sol, USPNT pour les navigants) pour obtenir des augmentations de salaire, un accroissement d'effectifs et de meilleures conditions de travail et de carrière, a entraîné moins de difficultés que prévu. Vendredi 27 juillet, Air Inter a pu assurer 60 % de ses vols, au lieu des 40 % annoncés la veille, et devait en faire autant samedi.

Contre toute attente, les grévistes ont été moins nombreux que le week-end précédent (10 % à 11 % des 11 000 salariés, selon la direction), en particulier parmi les navigants, dont le rôle, en l'affaire, est décisif. La CGT, elle, parle d'un « très fort » taux de grévistes, mais reconnaît « une grande diversité » selon les catégories, le SNPIT donnant pour sa part un chiffre de 60 % pour le personnel de piste.

Ce sont surtout les liaisons Paris-province qui ont été affectées plutôt que celles entre villes de province, celles avec l'étranger ayant été préservées. Il n'y a eu d'autre part, ni bousculades ni agitation vendredi dans les aéroports. Beaucoup de passagers inscrits ne s'étaient pas présentés (on parle de 20 % à 25 %) ou avaient annulé leur départ : le Syndicat national des agents de voyage s'est d'ailleurs plaint des efforts qu'ont dû faire ses adhérents (assurant 70 % des ventes d'Air Inter) pour « recaser » leurs clients. La compagnie, de son côté, avait multiplié les coups de téléphone pour prévenir les passagers et les aider à trouver des solutions. En revanche, les négociations qui ont eu lieu vendredi entre la direction et les syndicats n'ont pas abouti, malgré de longues discussions jusque tard dans la soirée.

La direction, en particulier, n'entend pas remettre en cause l'accord salarial signé pour 1990. Elle a proposé une prime de 80 francs par agent pour les journées particulièrement chargées, une dizaine sur l'année.

Un représentant de la CGT a qualifié les propositions de « dérisoires ». Aucune nouvelle réunion n'est prévue pour l'instant, et les syndicats ont annoncé un nouvel arrêt de travail pour jeudi 2 août. Les mécaniciens navigants de l'USPNT, en particulier, qui avaient perdu la longue bataille du pilotage à deux des Airbus A 320 contre le président d'Air Inter, M. Pierre Eelsen, paraissent engager une deuxième manche.

G. H.

INDUSTRIE

Confirmant son intérêt pour la chimie

M. Gardini annonce la fusion de Montedison et Agricola Finanziaria

M. Raul Gardini, président du groupe italien Ferruzzi a annoncé vendredi 27 juillet l'incorporation de Montedison dans Agricola Finanziaria. La nouvelle société, qui s'appellera Montedison et dont le siège sera à Milan, représente un chiffre d'affaires de 35 000 milliards de lires (158 milliards de francs). Ses activités directes dans la chimie et son contrôle sur Eridania (huiles) et Beghin-Say (sucre) devraient en faire un des leaders mondiaux de la chimie et de l'agro-industrie. *« Cette société est destinée à affronter les défis des années 90 et a pour but de réaliser une intégration toujours plus forte entre la chimie et l'agrochimie »*, a précisé M. Gardini.

Cette opération représente par ailleurs une simplification et un allégement des structures du groupe. Jusqu'ici en effet, Ferruzzi Agricola Finanziaria possédait 46 % de Montedison et constituait un étage intermédiaire entre Ferruzzi Finanziaria, holding du groupe et Montedison. Les responsables de Ferruzzi espèrent de ce nouvel organigramme un renforcement de la position du groupe sur les marchés financiers internationaux.

En outre cette réorganisation est l'occasion pour M. Gardini de réaffirmer *« l'engagement stratégique de Ferruzzi dans le secteur de la chimie »* alors qu'il poursuit sa bataille contre l'Etat italien pour le contrôle d'Enimont.

Au plan technique, l'opération sera réalisée en deux temps : une augmentation gratuite du capital de Ferruzzi Agricola Finanziaria précédera la fusion par incorporation de Montedison au sein de Ferruzzi Agricola Finanziaria.

DISTRIBUTION

Co-op (RFA) vend une chaîne de magasins à Promodès

Le groupe de distribution ouest-allemand Co-op , en difficulté depuis plusieurs années, a annoncé vendredi 27 juillet avoir vendu sa filiale SB Warenhaus und Fachmarkt au groupe français de distribution Promodès, pour un prix non précisé. Warenhaus possède 47 magasins Plaza d'une surface moyenne de 6 700 mètres carrés et réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 2 deux milliards de deutschemarks (environ 6,7 milliards de francs). Le groupe succursaliste Promodès (enseignes Continent, Champion, Shopi), qui exploite 69 hypermarchés, emploie 33 000 personnes et a réalisé en 1989 un chiffre d'affaires consolidé de 51,9 milliards de francs, dont 46 % à l'étranger (notamment en Espagne et aux Etats-Unis), va ainsi pouvoir pénétrer sur le marché allemand, particulièrement difficile.

La mort de l'auteur des « Trente Glorieuses »

Jean Fourastié un grand honnête homme

par Jacques Lesourne

Jean Fourastié vient de s'éteindre à l'âge de quatre-vingt-trois ans (*le Monde* du 28 juillet). Avec lui disparaît un homme qui, par son action, son enseignement et ses écrits, a profondément marqué le dernier demi-siècle.

C'est au lendemain de la guerre que devait prendre forme la carrière de cet ingénieur de l'Ecole centrale devenu contrôleur général des assurances. Une carrière qui le conduisit au faîte des honneurs puisqu'il fut élu, en 1962, à l'Académie des sciences morales et politiques.

Son action eut pour cadre le Commissariat au plan, où il fut successivement conseiller économique et technique puis, pendant de longues années, président de la commission de la main-d'œuvre. Ayant la confiance des partenaires sociaux, il contribua à faire comprendre aux premières élites d'après-guerre, encore marquées par la stagnation et les conflits internes des années 30, le rôle central de la productivité dans la croissance d'une économie de plein emploi. Aussi la rue de Martignac fut-elle toujours chère à son cœur, et c'est en ces lieux qu'il tint à recevoir, au cours d'une cérémonie chaleureuse et discrète, le livre collectif que lui offrirent ses amis à l'occasion de son départ à la retraite.

Jean Fourastié fut aussi un passionné d'enseignement, à l'Ecole pratique des hautes études, à l'Institut d'études politiques de Paris et enfin au Conservatoire national des arts et métiers, où il fut titulaire de la chaire d'économie et de statistiques industrielles. Dans ces dernières fonctions il a profondément influencé, je peux en témoigner, des générations d'élèves qui accédèrent grâce à lui à la compréhension du monde économique et social dans lequel ils vivaient et qui lui en furent très reconnaissants.

Economie, sociologie, éthique

Mais c'est en fin de compte l'écrit qui a permis à la pensée de Jean Fourastié de connaître un immense rayonnement. Une quarantaine de livres, rédigés parfois en collaboration avec sa femme et sa fille ou des amis. Plus d'un million de lecteurs en français. Des traductions dans de multiples langues. Des titres que l'on ne peut oublier : *le Grand Espoir du XXe siècle, le Long Chemin des hommes, les Trente Glorieuses...*, une œuvre immense et diverse qui traite d'économie, de sociologie, d'éthique.

Il n'est guère facile d'en esquisser le contenu en quelques lignes. Il me semble néanmoins que l'on peut y distinguer quatre composantes.

La première relève de la science économique. Jean Fourastié a consacré de nombreuses heures à élaborer et analyser des séries longues de prix et de salaires. Dans *l'Évolution des prix à long terme* (1969), *Pourquoi les prix baissent?* (1984) et dans d'autres ouvrages, il a montré l'importance des hausses de revenus réelles permises par le progrès technique et la croissance de la productivité.

L'habileté de Jean Fourastié a été de définir et d'appliquer systématiquement un instrument simple et permanent de mesure du niveau de vie : le salaire horaire du travailleur non qualifié rapporté aux principaux prix. Grâce à cet instrument, il peut répondre à des questions concrètes : combien fallait-il d'heures de salaire pour payer à telle date un kilo de pain, une automobile, une paire de chaussures ? Avec le même instrument, Jean Fourastié a mis en évidence la réduction considérable de l'éventail des salaires réels sur le dernier demi-siècle. Les économistes lui sauront gré de cet attachement obstiné à la mesure des phénomènes.

La deuxième composante, aux limites plus floues, se rattache à la longue suite d'essais que Jean Fourastié a consacrés à l'évolution économique et sociologique de la France, dans l'admirable *Grand Espoir du XXe siècle*, où il expliquait dès 1949, en s'inspirant de Colin Clark, pourquoi la croissance était indissociable de la redistribution de la main-d'œuvre entre les secteurs, et dans *D'une France à l'autre*, écrit en 1987 avec sa fille Jacqueline, un livre qui souligne l'ampleur des changements survenus au cours du demi-siècle, et qui propose une vision morose, voire tragique, de l'avenir, même s'il s'achève sur un *« nous sommes convaincus que le renouveau viendra de l'excès du mal »*.

En passant par *les Trente Glorieuses* où il fait prendre conscience de l'importance de la révolution invisible des années 1945 – 1975, en comparant deux villages, l'un de type sous-développé, l'autre de haut niveau de vie, et en révélant ensuite qu'il s'agit du même, mais photographié une première fois en 1946, la deuxième en 1975.

Sous-jacente dans la plupart des œuvres, mais au centre de certaines d'entre elles, la troisième composante est tout entière inspirée d'interrogations éthiques et de certitudes religieuses. Je me rappelle combien j'avais été frappé en leur temps par les *Essais de morale prospective* (1967), qui soulevaient des problèmes devenus, depuis, d'une impérieuse actualité. Moins évident fut pour moi *Ce que je crois* de 1981, ce livre construit sur le surréel (le réel inobservé ou inobservable, le réel du devenir), et qui faisait du catholicisme *« la moins mauvaise des écoles de surréalité »*.

Enfin, et c'est la dernière composante de son œuvre, Jean Fourastié est toujours resté disponible pour des sujets divers qui stimulaient la curiosité de son esprit. Quatre titres parmi d'autres (les deux premiers en collaboration avec sa femme) illustrent cette ouverture au monde : *les Écrivains témoins du peuple* (1965), *Voyages des voyageurs d'autrefois* (1972), *Comment mon cerveau s'informe* (1974), *le Rire* (1983).

Pour sommaire qu'il soit, ce rappel des livres de Jean Fourastié nous donne à saisir ce qu'il y eut d'essentiel dans son message et la portée humaine de son témoignage. Par la transparence et la solidité de sa pensée, Jean Fourastié a contribué de manière décisive à initier les Français, dont la culture économique fut longtemps défaillante, à la compréhension des mécanismes économiques à long terme. Il a pu le faire grâce à sa prose alerte et simple, son sens des images, son aptitude à trouver des formules claires, son souci constant de se référer à des chiffres significatifs.

Mais jamais pour lui le niveau de vie ne fut le but ultime. Héritier d'une longue tradition humaniste française, il s'est constamment interrogé sur les fins et n'a jamais accepté de réduire le social à l'économique. Aussi fut-il à la fois de son temps, d'hier et de demain.

► Jacques Lesourne est professeur au Conservatoire national des arts et métiers.

ÉTRANGER

Pour financer l'aide à l'Est et l'agriculture

Les ministres européens favorables à une forte augmentation du budget de la CEE

Réunis à Bruxelles vendredi 27 juillet, les ministres européens du budget ont proposé de doter la CEE d'un budget de 52,4 milliards d'écus (360 milliards de francs) pour 1991. L'augmentation prévue des crédits, de 12,2 % par rapport à 1990, est la plus forte depuis le début des années 80. Elle est cependant inférieure à celle contenue dans l'avant-projet de la commission.

La hausse des dépenses budgétaires souhaitée par les ministres résulte de l'effort important en faveur de l'Europe de l'Est (838 millions d'écus), ainsi que du gonflement des dépenses agricoles. Celles-ci, qui représentent près de 55 % du budget des Douze, progresseraient de 13,5 % en un an.

Le Parlement européen doit maintenant examiner le projet, qui sera définitivement adopté en décembre. Par ailleurs, les ministres du budget ont décidé vendredi d'intenter une action contre le Parlement devant la Cour européenne de justice. Ils l'accusent d'outrepasser ses compétences budgétaires, en procédant à des votes sur les recettes.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 23 AU 27 JUILLET

PARIS

Secouée par Wall Street

INDICE CAC 40

-3,2 %

« Lorsque Wall Street tousse, le Palais Brongniart s'enrhume. » L'adage boursier s'est, à nouveau, vérifié avec la chute de la bourse new-yorkaise lundi. Cette secousse a eu pour conséquence en France de réduire à néant l'amorce de reprise ébauchée au milieu du mois (+ 1,6 % du 16 au 20 juillet) et de réenclencher le mouvement de baisse. Les cinq séances s'achèvent sur une perte de 3,2 %, la plus mauvaise performance depuis la glissade de 3,6 % enregistrée à l'issue de la période du 19 au 23 février. A cette époque, la Bourse était au plus bas. L'indice CAC 40 en terminant, vendredi 27 juillet, à 1965,79 est maintenant revenu nettement en dessous de son niveau du 31 décembre 1989 (– 1,76 %).

Lundi, la journée consacrée aux opérations de liquidation du terme boursier de juillet se déroulait de manière tranquille jusqu'en milieu d'après-midi. L'indice affichait un léger gain avant de réagir fortement à la glissade du Dow-Jones de l'autre côté de l'Atlantique. Le baromètre de la place parisienne perdait alors jusqu'à 3 % avant de revenir à – 2 %. Conséquence, le terme de juillet s'est achevé sur une note négative (– 0,89 %), et la place a vécu sa troisième liquidation consécutive perdante (– 5,06 % en juin et – 0,67 % en mai) après l'envolée de 11,24 % en avril.

Les séances suivantes sont alors marquées par l'hésitation et la faiblesse des transactions. Si, dans un premier temps, l'indice CAC 40 s'est légèrement apprécié (+ 0,28 % mardi et + 0,15 % mercredi) il revirait au rouge en fin de semaine (– 0,71 % jeudi et – 0,94 % vendredi). A l'exception de la progression des valeurs pétrolières dopées par la hausse des cours de l'or noir, l'activité a été très calme. Les investisseurs sont restés en retrait, attendant, pour revenir, la concrétisation d'une baisse des taux évoquée régulièrement ces derniers temps par M. Pierre Bérégovoy. Mais, le ministre de l'économie les a déroutés par son offensive, mardi, sur TF1, contre l'*« enrichissement sans cause »*. Le grand argentier a rappelé que les placements financiers n'étaient pas la vocation des entreprises et a suggéré de les taxer lourdement.

La parution de deux études sur la situation des firmes françaises confirmant la fin de l'accroissement spectaculaire des profits a contribué à la réserve du marché. L'enquête annuelle du ministère de l'industrie et l'analyse réalisée par l'INSEE en juin, montrent un retournement de la situation des entreprises. L'amélioration régulière des marges constatée depuis 1983-1984 s'est arrêtée pour laisser place à un mouvement inverse.

Si beaucoup d'analystes estiment, comme le Britannique James Capel, que le *« CAC 40 est à son équilibre autour de l'indice 2 000, sauf à constater une baisse significative des taux à long terme »*, quelques-uns malgré la morosité ambiante voient toujours l'avenir avec confiance. Ainsi, chez Nivard Flornoy, société de Bourse du groupe américain Morgan, l'heure est à l'optimisme. *« Pour notre part, nous croyons que l'accalmie sur les taux d'intérêt qui s'annonce pourra être le catalyseur du retour de balancier qui ramènera l'intérêt des investisseurs internationaux sur le marché français. Mais pour être tout à fait clair, ce ne devrait même pas être nécessaire tant la sous-évaluation relative de Paris nous paraît flagrante. »* La société Pinatton n'exclut pas de voir le CAC 240, l'autre indice de la Bourse parisienne, avoisiner les 600-610 points d'ici à la fin de l'année et voire les 700 points en cas de nette détente monétaire. Cet indicateur s'inscrivait à 528,9 points, vendredi.

La guerre des rumeurs

En cette période de sous-activité, la concurrence que se livrent les quarante-quatre intermédiaires financiers parisiens pour conquérir des parts de marché a tendance à s'accentuer. Cette *« guerre sourde »*, comme n'hésite pas à la qualifier un intervenant, a pris une nouvelle dimension pour le moins désagréable depuis la chute de la société de Bourse Tuffier, il y a quinze jours. Elle se place, désormais, sur le terrain de la rumeur. Le marché bruisse quotidiennement de nouvelles le plus souvent alarmistes sur l'état de santé de telle ou telle société de Bourse. Les attaques visent essentiellement les structures indépendantes ou à actionnariats diversifiés non adossées à des grands établissements financiers. L'objectif serait alors de déstabiliser leur clientèle afin de la récupérer...

La firme Meunier de La Fournière était ainsi ces derniers jours au centre de la tourmente. Pour couper court à tous bruits éventuels et réaffirmer sa stratégie d'indépendance, la société de Bourse Pinatton a choisi de publier ses résultats semestriels montrant ainsi les bénéfices qu'elle avait engrangés.

Quant à Finacor Bourse, contrôlée par le courtier du même nom, elle s'est classée en juin au premier rang sur le Monep (Marché des options sur actions négociables de Paris) pour ses activités hors teneur de marché. Avec 16,95 % des parts, elle détrône le leader DLP James Capel. Et pour cause, Finacor a débauché une dizaine de négociateurs options travaillant chez son rival. La concurrence se joue à tous les niveaux.

DOMINIQUE GALLOIS

NEW-YORK

Crainte de récession

INDICE DOW JONES

- 2,1 %

Wall Street, qui volait de record en record jusqu'à la semaine dernière, est revenue aux dures réalités de l'économie américaine, avec une récession qui menace et des résultats trimestriels d'entreprises plus que médiocres. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi en retrait de 62,63 points (- 2,1 %) par rapport à la période précédente. Lundi, la Bourse enregistrait une forte secousse, l'indice Dow-Jones perdant plus de 108 points (- 3,6 %) en début de séance. Au fil des heures, Wall-Street se ressaisissait et le célèbre baromètre américain parvenait à réduire ses pertes. Il terminait la journée sur une baisse de 1,94 % (- 56,44 points), la plus forte depouis le 22 janvier. La bourse newyorkaise tentait de reprendre du terrain au cours des séances suivantes mais sans succès. Elle repartait même à la baisse en fin de semaine.

La déception provoquée sur le marché par la médiocrité des résultats financiers de nombreuses entreprises américaines au second trimestre 1990, comme Dow Chemical, General Motors et Ford cette semaine, continue à donner le ton, tandis que les dernières statistiques économiques publiées vendredi aux Etats-Unis relancent les craintes de récession. L'annonce d'une croissance américaine limitée à 1,2 % au second trimestre (rythme annuel), a provoqué la surprise car les experts prévoyaient une progression de 1,8 %. Le gouvernement a en outre révisé en baisse ses estimations de croissance au cours des deux trimestres précédents.

Indice Dow Jones du 27 juillet : 2 898,51 (contre 2 961,14)

	Cours 20-7	Cours 27-7
Alcoa	66 1/4	68 3/8
ATT	37 5/8	36 3/8
Boeing	58	58 3/4
Chase Man. Bank	20 1/4	19 5/8
Du Pont de Nemours	40 3/8	41
Eastman Kodak	39 7/8	38 3/4
Exxon	48 5/8	49 1/4
Ford	43 1/8	41 1/4
General Electric	74	72
General Motors	49 5/8	47
Goodyear	29	27 1/4
IBM	117 5/8	111 1/4
ITT	58 1/4	56 3/8
Mobil Oil	65 1/4	64 1/8
Pfizer	73 1/4	74 1/2
Schlumberger	64 1/4	62 5/8
Texaco	60 5/8	61 3/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	161 1/8	163
Union Carbide	19	19 7/8
USX	34 1/4	34 3/8
Westinghouse	38 1/4	36 1/4
Xerox Corp	47	44 1/2

TOKYO

La baisse s'accélère

INDICE NIKKEI

- 4,8 %

Rude semaine pour le Kabuto Cho, qui n'a pas affiché une seule hausse ces derniers jours, parvenant tout juste à marquer une pause mercredi, l'indice Nikkei ne cédant cette séance-là qu'un peu plus de un point. Au bout du compte, l'indice Nikkei a abandonné 1558,04 points (-4,8 %) cette semaine pour s'établir, vendredi en cloture, à 30 863,48.

La Bourse tokyote n'a été que très peu ébranlée par le miniséisme de Wall Street de lundi. D'autres raisons, en revanche, sont à l'origine de cette tendance baissière : l'inévitable tension régnant sur le front des taux d'intérêt japonais ; la spéculation sur le relèvement du taux d'escompte de la Banque du Japon ; le regain de faiblesse du yen et, surtout, l'accumulation de scandales boursiers.

La semaine dernière, deux ex-agents de changes soupçonnés d'avoir manipulé les cours de Fujita Tourist Enterprises étaient arrêtés. A présent, d'importantes maisons de titres comme Daiwa et Yamaichi se retrouvent dans le collimateur du fisc japonais. Ces deux sociétés et quelques autres sont accusées d'avoir fraudé en spéculant sur des warrants pour couvrir les pertes subies lors du krach boursier de 1987 (*le Monde* du 28 juillet). Ces affaires créent un climat de défiance chez les investisseurs qui, malgré tout, ont conservé leur calme et n'ont pas cédé à la panique. Il faut ajouter que le faible volume de transactions ne pouvait que fragiliser le marché.

Quelques valeurs ont toutefois résisté à la secousse, comme les titres de l'électronique. En revanche pour NTT, le géant des télécommunications nippon, la semaine fut éprouvante. Son titre est tombé pour la première fois en dessous du million de yens.

Indices du 27 juillet : Nikkei,30 863,48 (contre 32 421,52) ; Topix,2249,26 (contre 2363,43).

	Cours 20 juillet	Cours 27 juillet
Akai	1 030	1 000
Bridgestone	1 530	1 430
Canon	1 870	1 800
Fuji Bank	2 550	2 330
Honda Motors	1 760	1 680
Matsushita Electric	2 100	2 040
Mitsubishi Heavy	971	900
Sony Corp.	8 890	8 730
Toyota Motors	2 260	2 200

L'enquête de la COB

Versions contradictoires sur le rachat d'Adidas

A la suite de l'annonce par la Commission des opérations de Bourse (COB) de l'ouverture d'une enquête à propos d'un éventuel délit d'initiés lors du rachat d'Adidas par le groupe Tapie (*le Monde* du 28 juillet), la Banque Worms et la SDBO, filiale du Crédit lyonnais, se contredisent sur la date et les conditions de cession des titres Bernard Tapie Finance (BTF). Tout le problème est en effet de savoir si la SDBO disposait d'une information privilégiée lors du rachat de 1 % de BTF que détenait la Banque Worms. En clair : la transaction s'est-elle déroulée le 29 juin ou le 6 juillet, veille de l'annonce du rachat d'Adidas ? Interrogés à plusieurs reprises, les responsables des deux établissements financiers ne donnent pas à chaque fois la même version des faits. Pour établir s'il y a eu ou non délit d'initiés, la COB devra démêler cet écheveau de déclarations contradictoires.

Panique sur le marché du cacao new-yorkais

Un imposteur a semé la panique sur le marché à terme new-yorkais du cacao, faisant chuter les cours pendant plus d'une heure mercredi 25 juillet, après avoir donné par téléphone un ordre de vente d'environ 2 000 lots à un courtier indépendant. *« Les gens ont d'abord pensé que le courtier s'était trompé et qu'il avait vendu quand il aurait dû acheter »*, a déclaré un opérateur.

Le courtier, qui avait exécuté mercredi l'ordre de vente en toute bonne foi, s'est cependant rapidement douté de l'imposture, couvrant aussitôt ses positions en rachetant les lots vendus ce qui a permis la reprise du marché. Cependant, les opérateurs ayant subi des pertes ont peu de chances de les récupérer car les transactions étaient légales, ont indiqué les responsables du marché qui ont ouvert une enquête. – *(AFP.)*

□ **La Compagnie immobilière Phénix rachète la chaine Cidotel.** – La société Immobilière Phénix, filiale du groupe de services Générale des eaux, poursuit son implantation dans l'hôtellerie, amorcée il y a deux mois par le rachat des vingt hôtels parisiens du groupe Jeandel. Elle a annoncé samedi 28 juillet avoir pris le contrôle de la chaine Cidotel. Celle-ci réunit 11 établissements, hôtels et résidences de tourisme.

1,2 % de rythme annuel entre avril et juin

Net ralentissement de la croissance américaine au deuxième trimestre

Le net ralentissement pressenti de la croissance économique américaine depuis le début de l'année se confirme. Vendredi 27 juillet, le Département du commerce a annoncé que le produit national brut n'avait augmenté que de 1,2 % en rythme annuel au deuxième trimestre. Ce résultat est bien inférieur aux prévisions : les analystes tablaient généralement sur une hausse de 1,7 %, similaire à celle du premier trimestre. Il ramène le taux de croissance à son niveau très bas des trois derniers mois de 1989 (1,1 % en rythme annuel). Les marchés financiers ont réagi négativement à l'annonce de ce résultat, le cours du dollar et la bourse de New York s'inscrivant en forte baisse vendredi (lire par ailleurs).

Entre avril et juin, pratiquement tous les indicateurs de l'économie americaine se sont orientés a la baisse : les dépenses de consommation des ménages ont diminué de 0,3 % (après avoir augmenté de 1,1 % au premier trimestre) les investissements des entreprises ont baissé de 6,1 % et les dépenses consacrées au logement ont subi une chute de 13,5 %. Face à une demande réduite, la valeur des stocks des entreprises s'est gonflée de 26 milliards de dollars (154 milliards de francs environ), notamment dans le secteur automobile, tandis que les ventes de détail diminuaient de 1,5 %.

La publication, au fil des semaines, de mauvais indices économiques avait poussé la Réserve fédérale, à la mi-juillet, à provoquer un assouplissement du crédit afin de prévenir l'apparition d'une récession. Au même moment, la Maison Blanche a d'ailleurs ramené ses prévisions de croissance pour 1990 de 2,6 % à 2,2 %. De nombreux économistes prévoient une poursuite de la baisse des taux au cours de l'été. Selon un sondage effectué il y a deux semaines par le *Washington Post* et la chaine de télévision ABC, 58 % des Américains estiment que la situation économique se détériore, et 9 % seulement pensent qu'elle s'améliore.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 27 juillet 1990

Nombre de contrats : 35 109.

COURS	ÉCHÉANCES			
	Juin 90	Sept. 90	Déc. 90	Mars 91
Premier	–	–	–	–
+ haut	–	102,94	102,98	102,92
+ bas	–	102,70	102,84	102,84
Dernier	–	102,90	102,98	102,92
Compensation	–	102,90	103,02	103

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	23 juillet	24 juillet	25 juillet	26 juillet	27 juillet
RM	2 982 371	2 010 524	1 879 026	1 659 869	–
Comptant					
R. et obl.	6 496 739	5 023 817	7 963 679	5 177 951	–
Actions	1 204 716	142 732	169 470	170 333	–
Total	10 683 826	7 177 073	10 012 175	7 008 153	
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 29 décembre 1989)					
Françaises	95,2	95,6	96	95,3	–
Étrangères	94,9	95	95,7	95,2	–
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	536,2	530,9	533,7	533,8	528,9
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 990,04	1 995,61	1 998,58	1 984,37	1 965,79

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
CCMC	+ 8,5	Hutchinson	– 9,7
CGP	+ 8,3	Compt. Entr.	– 9,1
CSEE	+ 7,7	Promodes	– 9,0
Inst. Mérieux	+ 5,6	Intertechnique	– 8,9
Mini Pro Sal.	+ 5,4	Sodexho	– 8,5
Raffinage distr.	+ 4,9	Metaleurop	– 8,3
Berger SA	+ 4,8	Salvepar	– 8,0
Dev. rég. Sud-E.	+ 4,3	Matra	– 7,9
Skis Rossignol	+ 4,2	CMB Packaging	– 7,5
BP France	+ 3,6	Epeda-Bertrand	– 7,5
Pernod-Ricard	+ 3,4	Salomon SA	– 7,4
Thomson-CSF	+ 2,8	Saint-Gobain	– 7,1
Bic	+ 2,5	Rhône-Poulenc	– 7,0
Simco	+ 2,2	Carrefour	– 6,7

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Nav. Mixte	432 407	812 946 691
Elf Aquitaine	875 644	618 216 518
Lafarge Cop.	1 049 967	506 077 730
Saint-Gobain	678 195	384 415 557
Auxil. Entrep.	310 938	377 206 083
CGE	569 991	364 709 894
Total	469 878	335 785 255
Suez Financ.	707 772	302 354 181
GAN	135 128	290 282 438
Peugeot SA	395 858	285 805 511
Eurotunnel	4 655 699	256 109 404
BSN	279 857	248 310 240
Lyonn. Eaux	404 624	247 092 444
Dumez	320 209	241 516 120

(*) Du vendredi 20 juillet 1990 au jeudi 26 juillet 1990 inclus.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 20-7-90	Cours 27-7-90
Or fin (kilo en barre)	84 150	84 600
– (kilo en lingot)	84 300	85 000
Pièce française (20 fr.)	380	381
• Pièce française (10 fr.)	377	368
Pièce suisse (20 fr.)	418	425
Pièce latine (20 fr.)	376	374
• Pièce tunisienne (20 fr.)	365	372
Souverain	475	486
• Souverain Elizabeth II	477	480
• Demi-souverain	391	392
Pièce de 20 dollars	2 155	2 175
– 10 dollars	1 280	1 270
• – 5 dollars	845	855
– 50 pesos	2 420	2 456
• – 20 marks	511	511
– 10 florins	385	389
• – 5 roubles	290	294

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

□ **Banques populaires : accord sur la formation et l'emploi.** – La chambre syndicale des Banques populaires, qui rassemble les 31 banques régionales du groupe, vient de signer avec la CFDT, la CFTC et le SNB-CGC un accord national sur l'emploi et la formation. Proche de la gestion prévisonnelle de l'emploi, cet accord vise à anticiper les données sur l'emploi dans une démarche prospective, à réunir et à développer les compétences de demain.

LONDRES

– 2,9 % Agitée

La bourse de Londres a subi des pertes sensibles durant la semaine écoulée, ébranlée lundi par la chute de Wall Street puis troublée par la révélation de difficultés imprévues chez Reuters Holdings et Imperial Chemical Industries, deux des principales valeurs vedettes. L'indice Footsie des cent grandes valeurs, qui avait commencé la semaine sur la barre des 2 400, a abandonné 70 points (-2,9 %). La seule statistique publiée, une augmentation du déficit de la balance des paiements inférieure aux prévisions, à 1,36 milliard de livres en juin, n'a pas eu le temps de stimuler le marché.

Indices *« FT »* du 27 juillet : 100 valeurs, 2 330,1 (contre 2 400,1) ; 30 valeurs 1 842,1 (contre 1 898,1) ; Fonds d'Etat, 79,71 (contre 79,3) ; Mines d'or 187,1 (contre 181,9)

	Cours 20 juillet	Cours 27 juillet
Bowater	549	535
BP	334	336
Charter	465	460
Courtaulds	375	368
De Beers	12 9/16	NC
Glaxo	856	826
GUS	13,75	13,75
ICI	11,52	10,28
Reuters	12,65	10,50
Shell	483	472
Unilever	701	698
Vickers	242	236

FRANCFORT

– 1,4 % Déprimée

Le vent d'optimisme qui soufflait la semaine dernière à la bourse des valeurs de Francfort a fait place à la déprime. Les indices se sont dépréciés de 1,4 %. Les investisseurs se sont montrés très réticents, à la suite des querelles au sein de la Chambre du peuple en RDA et des replis enregistrés sur les marchés de Londres et Tokyo. Autre élément décourageant : le fléchissement du marché obligataire.

Le volume des transactions d'actions sur les huit places boursières ouest-allemandes a été peu étoffé, n'atteignant que 32,89 milliards de DM, contre 50,73 milliards la *semaine précédente*.

Indices du 27 juillet : DAX 1 919,81 (contre 1947,43), Commerzbank 2 351,8 (contre 2386,4)

	Cours 20 juillet	Cours 27 juillet
AEG	296 50	299
BASF	284,20	272,10
Bayer	296	283,70
Commerzbank	301,70	302,50
Deutschebank	827	817,20
Hoechst	280,50	269,90
Karstadt	748	734
Mannesmann	347,50	336,10
Siemens	776,80	756
Volkswagen	611	606,80

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Intérêt persistant pour le billet vert

Dans la perspective d'une baisse du loyer de l'argent outre-Atlantique, le compartiment du dollar des États-Unis continue de bénéficier d'un très vif intérêt. Pourtant, seule une euro-opération nouvelle y a vu le jour : une émission de 200 millions pour le compte d'une banque du commerce extérieur, la Kontrollbank, qui emprunte sous le couvert de la République d'Autriche. D'une durée de cinq ans, cet emprunt, dont le taux de rémunération faciale est de 9 %, était offert mardi dernier à des conditions correspondant à un rendement de 43 centimes de plus que les fonds d'Etat américains. Sous l'effet d'une *forte demande, cette marge s'est contractée pour*, à la fin de la semaine, *osciller autour* de 36 à 37 centimes. Sur le marché secondaire, celui des emprunts émis depuis quelque temps déjà, une évolution semblable s'est produite dont un des exemples les plus frappants a été la réduction à une vingtaine de centimes seulement de la marge qui sépare le rendement d'un emprunt en dollars d'Electricité de France de celui des obligations gouvernementales américaines.

Deux raisons principales expliquent pourquoi les grands débiteurs sont actuellement si peu nombreux à drainer des fonds dans un marché si accueillant. Ceux qui ne recherchent au travers de leurs emprunts qu'à conclure des contrats d'échange qui les *mèneraient finalement à rémunérer leur dette non* plus à taux fixe, mais à taux variable, tout en restant en dollars, ne trouvent pas pour le moment de possibilités d'arbitrage à la mesure de leurs ambitions. Les autres, ceux qui normalement n'hésitent pas à conserver à taux fixe le produit d'une belle transaction en dollars, ne sont, dans les *conditions actuelles, pas prêts à faire face au risque de change qu'une telle émission leur ferait courir.* Lorsqu'on emprunte dans une monnaie prise d'un accès de faiblesse, le danger est grand d'avoir quelques années plus tard à rembourser sa dette à des cours bien plus élevés. La Kontrollbank s'est d'ailleurs empressée de se dégager de ce risque *mais la manière dont elle a procédé est propre aux emprunteurs autrichiens qui recherchent des fonds en* marks ou en francs suisses.

La même Kontrollbank, qui avait chargé la banque américaine JP Morgan Securities de son opération en dollars des Etats-Unis, s'est *tournée dès le lendemain vers un* autre compartiment du marché international des capitaux, celui de l'euro dollar canadien, un des plus animé de la semaine passée dans le domaine des emprunts à taux fixe. Son second emprunt de la semaine était confié à la Deutsche Bank qui a également organisé un swap comparable, fournissant à l'emprunteur des fonds qu'il lui faudra rembourser en francs suisses mais rémunérer en deutschemarks à taux variable.

Le réveil de l'activité primaire dans le compartiment du dollar canadien a par ailleurs été mis à profit par le Québec pour effectuer un retour remarqué sur l'euromarché où la Belle Province ne s'était plus présentée depuis 1988. Elle y a émis par l'intermédiaire de la Société générale, un emprunt de 250 millions dont le taux d'intérêt facial est de 11,50 % et la durée de 10 ans.

Banques étrangères et eurofranc

Les quelques banques étrangères habilitées à diriger des euro emprunts en francs français ne sont pas pressées de jouir de leur nouvelle prérogative. Elles ne cherchent apparemment pas à concourir directement sur un terrain que dominent de très haut un petit nombre d'établissements français. Leur ambition *serait bien plutôt d'enrichir le marché, d'y amener des débiteurs qui,* sans elles, ne se seraient *pas présentés*, ou de faire valoir leur *talent* en montant de nouvelles constructions financières.

Une seule transaction internationale a été annoncée *qui combine ces deux éléments : un emprunt perpétuel de 600 millions de francs* attendu pour le mois de septembre pour le compte d'une entreprise française, Epeda Bertrand Faure. Cette opération devrait être constituée d'obligations subordonnées munies de warrants qui permettront à leurs détenteurs d'acquérir des actions de la société. La valeur des warrants sera au total de 200 millions de francs, au prix d'émission, et c'est à ce *prix que les porteurs pourront en exiger le remboursement durant une période donnée.*

Attendant de disposer de tous les éléments techniques nécessaires pour évaluer le mérite de cette opération, les spécialistes s'intéressent surtout au fait qu'elle pourrait être le premier euro emprunt en francs *français dirigé par une banque* étrangère. La société a en effet confié son mandat à la Banque internationale à Luxembourg. Si, comme on le pense généralement, l'emprunt était dirigé depuis le Grand-Duché, il s'agirait d'un événement important susceptible d'accélérer l'issue de discussions menées depuis longtemps dans plusieurs pays européens, touchant à la réciprocité des pouvoirs accordés aux banques des pays membres de la Communauté.

Deux nouveaux euro emprunts d'un milliard chacun ont été émis la semaine passée sur le marché de l'eurofranc, qui ont bénéficié d'un fort bon accueil de la part des investisseurs étrangers. Dans les deux cas, le taux d'intérêt facial est de 10 % l'an. Le premier, pour le compte du Crédit local de France, est d'une durée de cinq ans. Au pied des commissions, il rapportait à son lancement 45 centimes de *plus que les obligations du Trésor. Il est probable que sans le succès de la gigantesque opération d'échange réalisée par le débiteur sur le marché national*, le Crédit local n'aurait pas été en mesure de bénéficier de conditions aussi favorables pour lui. L'emprunt était placé sous la conduite de la Société générale. La seconde transaction, d'une durée de sept ans, est pour le compte d'une société du groupe IBM. Lorsqu'elle est apparue sur le marché, jeudi 26 juillet, son rendement, au pied des commissions, *était de 54 centimes de plus* que les fonds d'Etat. *L'émission d'IBM était dirigée par la BNP.*

Dans le compartiment de l'unité monétaire européenne, l'écu, les rendements des obligations internationales se sont maintenant tant abaissés qu'il devrait être possible d'y *lever des fonds à un coût inférieur à celui du marché français.* Les emprunts de référence rapportent certes encore légèrement *davantage* que leurs homologues libellés en francs (environ 0,20 % de plus par an), mais les grands gestionnaires de fonds se montrent relativement moins exigeants lorsqu'il s'agit d'investir en écus qu'en d'autres monnaies. Alors que, francs français, il faut pour les tenter offrir au moins 0,45 % de plus que ce que procurent les fonds d'Etat, *une marge de 0,10 % leur suffirait en écus. La différence* tient pour l'essentiel au fait que le marché de l'écu a été très peu sollicité ces derniers temps, contrairement à celui du franc.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar entraîne le yen dans sa baisse

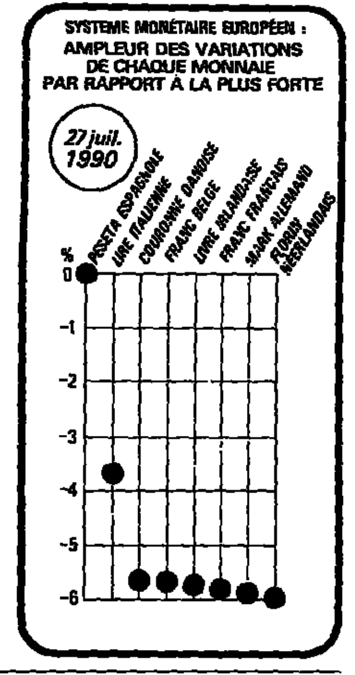
Mauvaise semaine pour le dollar, qui est retombé à son plus bas niveau depuis deux ans et demi, *malgré les bruits de bottes, réels ou supposés, à la frontière entre le* Koweït et l'Irak. Le cours du billet vert est descendu à 1,61 DM et 5,39 F, frôlant le plancher de 1,56 DM atteint le 4 janvier 1988 (il s'établissait, ce jour-là, à 5,37 F).

Les raisons de ce glissement sont connues, à commencer par la lente diminution des taux d'intérêt aux Etats-Unis, à *l'invitation, prudente, d'autorités monétaires* désireuses d'éviter une crise du crédit. Autres raisons : une accélération du rythme de l'inflation outre-Atlantique (+ 0,5 % en juin) qui préoccupe les mêmes autorités monétaires, le *ralentissement de la progression du PNB américain au* deuxième trimestre (+ 1,2 % au lieu de 1,7 % prévu) et la concurrence des placements en yens sur dix ans (1 point d'écart seulement avec les taux américains contre 4 points, il y a deux ans). La devise japonaise s'est, elle-même, affaiblie vis-à-vis du dollar, qui est remonté de 148 yens à plus de 150 yens, avant de retomber à 149 yens à *l'annonce des statistiques de la* croissance. Résultat : le cours de la monnaie nipponne s'est encore enfoncé en Europe, revenant à 3,60 F pour 100 yens, au plus bas depuis un an et demi et en recul de 25 % à 28 %. De quoi alimenter le mécontentement des industriels européens, protestant contre une *« dévaluation compétitive »*.

Au sein du système monétaire *européen* (SME), quelques mouvements se sont dessinés, annonciateurs d'événements (mineurs). La peseta, encore à son plafond au milieu de la semaine, en a décollé à la veille du week-end, à la suite d'interventions de la Bundesbank qui a vendu cette devise. Le franc français, *qui était en queue du* SME, derrière le mark, est repassé devant, le cours de la devise allemande tombant franchement au-dessous de son cours précédent à Paris (3,3538 F) cotant 3,35 F vendredi soir (et même 3,3490 F jeudi).

Du côté de Madrid, il y a peu de choses à attendre, ni à espérer, du moins dans l'immédiat. En début de semaine, le ministre espagnol des finances, M. Carlos Solchaga, a déclaré qu'il n'y aurait ni diminution prochaine des taux en Espagne ni revalorisation de la peseta pour freiner sa progression. *« Seule une réelle diminution de la demande du secteur privé nous permettrait de réduire les taux dans le futur. Malheureusement, je ne pense pas que cela se produise avant la fin de l'année. Compte tenu d'une inflation qui tourne autour de 6,5 % en rythme annuel et de l'important déficit des comptes courants, l'Espagne n'a pas d'autre choix que de poursuivre une politique monétaire restrictive »*, a indiqué le ministre. *« La seule chose que puisse faire le gouvernement, en 1991, c'est de tenter de réduire encore le déficit des finances publiques »*.

F. R.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 23 AU 27 JUILLET 1990

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8330	-	18,4672	73,2064	61,8812	3,0066	54,9149	0,0845
	1,8135	-	18,1653	71,1744	60,9384	2,9568	54,1126	0,0832
Paris	9,9256	5,4150	-	396,41	335,08	16,2808	297,36	4,5773
	9,9833	5,5050	-	391,81	335,46	16,2773	297,89	4,5798
Zurich	2,5038	1,3660	25,2262	-	84,5297	4,1070	75,0137	1,1547
	2,5480	1,4050	25,5225	-	86,6185	4,1543	76,0289	1,1689
Francfort	2,9621	1,6160	29,8430	118,30	-	4,8587	88,7424	1,3660
	2,9759	1,6410	29,8098	116,79	-	4,8521	88,7987	1,3652
Bruxelles	60,9656	33,26	6,1422	24,3486	20,5817	-	18,2647	2,8115
	61,3326	33,82	6,1435	24,0711	20,6094	-	18,3008	2,8136
Amsterdam	3,3379	1,8210	33,6288	133,31	112,69	5,4750	-	1,5393
	3,3513	1,8480	33,5694	131,53	112,61	5,4642	-	1,5374
Milan	2168,44	1183	218,47	866,03	732,85	35,5682	649,64	-
	2179,83	1202	218,35	855,52	732,48	35,5411	650,43	-
Tokyo	275,32	150,20	27,7376	109,96	92,9455	4,5159	82,4822	0,1269
	269,85	148,80	27,0299	105,90	90,6764	4,3997	80,5190	0,1238

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 27 juillet : 3,6050 F, contre 3,6996 F le vendredi 20 juillet.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Baisse prochaine des taux en Europe

Une diminution concertée des taux d'intérêt à court terme en Europe, vraisemblablement limitée à l'Espagne, la France et, éventuellement, l'Italie, va se produire prochainement, peut-être à l'occasion de l'appel d'offres de la Banque de France lundi 30 juillet. La rumeur en courait de façon insistante à la veille du week-end, alimentée à la fois par les déclarations de M. Pierre Bérégovoy et par des mouvements sur les marchés.

Le ministère des finances français avait déclaré à la presse, jeudi matin, que *« certains pays »* étaient à même d'abaisser les taux, pour apaiser les tensions au sein du système monétaire européen où les monnaies les plus faibles étaient celles des nations jouissant du rythme d'inflation le moins élevé, un véritable paradoxe. Par *« certains pays »* M. Bérégovoy vise, sans le dire, l'Italie, et surtout l'Espagne, qui pratique des taux très élevés. Il a laissé entendre qu'une diminution concertée du loyer de l'argent (la France pourrait aider l'Espagne et l'Italie dans cette demande) pourrait se produire, *« je ne dis pas dans les prochains jours, je dis dans les prochaines semaines »*. Prudence officielle : pourquoi pas dans la semaine qui vient ?

Déjà, vendredi 27 juillet, les taux d'intérêt au jour le jour à Madrid sont revenus de 14,65 % à 14,25 %, et la peseta a décollé de son cours plafond (voir la rubrique « Devises »). A cette baisse, M. Bérégovoy ne verrait que des avantages. Outre un apaisement des tensions au sein du SME, elle aiderait la Bundesbank dans ses efforts pour redresser le mark. A cette occasion, le ministre a précisé que si ladite Bundesbank relevait ses taux directeurs pour des raisons *« purement domestiques »*, la Banque de France ne suivrait pas, quitte, tout de même, à rétablir le niveau antérieur si un tel relèvement se produisait. En fait, la RFA est, effectivement, désireuse de voir baisser les taux à court terme français, supérieurs de deux points aux taux allemands, au moins un point de trop. Mais que devient, alors, l'avertissement du gouverneur de la Banque de France, donné le 23 juillet devant le Conseil national du crédit, et parlant du *« maintien, avec la vigilance nécessaire, de la politique monétaire actuelle »*, avec pour *« objectif, la stabilité du franc tant sur le plan intérieur que sur le marché des changes »* ?

Eh bien ! disons que le ministre se sera montré persuasif, mettant en avant la nouvelle hausse du franc, la baisse du taux d'inflation et la croissance modérée de la masse monétaire. Disons également *qu'une diminution d'un quart de point des taux directeurs de la Banque de France* (9,50 % et 10,25 %), peut-être un demi point – mais n'anticipons point –, ne modifierait pas grand-chose à la situation actuelle.

Le MATIF cinq sur cinq

En tout cas, le MATIF a entendu le message « cinq sur cinq », le cours de l'échéance septembre passant de 102,80 à plus de 103 en fin de semaine, en route vers 104 si l'événement se produit, et le rendement de l'OAT 10 ans revenant à 9,50 %, à un point environ du *bund* allemand 10 ans (8,47 %).

Sur le marché primaire, celui des émissions, règne le calme de l'été. Deux emprunts seulement au calendrier de la semaine, et pas très gros. La Caisse de refinancement hypothécaire (CRH) a levé un milliard de francs sur 7 ans et 295 jours à 9,50 % nominal et 9,81 % de rendement réel : l'accueil du marché a été tiède en raison de son vieux contentieux avec la CRH. En revanche, le Groupement pour le financement des ouvrages du bâtiment et des travaux publics (GOBTEP) a très bien placé ses 500 millions de francs à 8 ans à 10 % nominal et 10,04 % réel, les réseaux des banques se montrant friands de « papier » à 10 % facial, très apprécié par les particuliers. La semaine prochaine sera réservée à l'adjudication mensuelle d'obligations assimilables du Trésor qui devrait s'effectuer sans difficultés.

Sur le marché secondaire, notons que le Crédit local de France (CLF) qui avait lancé, au profit de sa filiale Floral, une Offre publique d'échange *portant sur 20,6 milliards de francs* de ses propres obligations, réparties en 26 lignes, *émises entre juin 1972* et mars 1986, a obtenu un taux de réussite pondéré de plus de 52 %. Floral, en contrepartie, a émis pour 11,7 milliards de francs de titres, dont 6,9 milliards de francs à 9,75 % 1999 et 4,8 milliards 2002. A cette occasion, l'agence de notation Moody's France a attribué la note AAA à Floral, qui bénéfice déjà de cette même notation de la part de l'agence franco-américaine Standard and Poor-ADEF. Le triple A correspond à une *« situation de l'émetteur excellente, aux perspectives d'activité et d'équilibre financier les meilleures, à une aptitude sans réserve à assurer le service et l'amortissement de la dette »*. Pour l'instant, les seuls bénéficiaires français sont EDF, GDF, la SNCF, la Caisse des dépôts, sa filiale la Caisse autonome de refinancement et le Crédit local de France-Floral. A propos de notation, il est hautement probable que la note T1/AA3 attribuée à la firme d'équipements de loisir Salomon, mise récemment « sous surveillance » par SP. ADEF, va être révisée à la baisse. Cette note correspond à une *« forte aptitude de l'émetteur à assurer de façon normale le service et le remboursement de la dette, mais avec une sensibilité à l'environnement et aux évolutions techniques qui peut introduire une légère incertitude pour l'équilibre financier à long terme, sans pour autant mettre en cause la bonne foi des créanciers »*.

En-dessous, la note BBB1 ne remet pas en cause la capacité à assurer le service et le remboursement de la dette, mais évoque des *« risques réels d'évolution négative en cas de situation éocnomique défavorable »*. C'est le cas pour Salomon, cruellement éprouvé par trois années de neige trop tardive et dont le déficit pourrait croître si une quatrième année déficitaire survenait, ce que nul ne peut exclure.

Notons enfin que l'agence SP. ADEF a ramené de T1/AA1 à T1/AA2 la note attribuée au programme d'émission de certificats de dépôts de la Banque La Hénin. Cette modification, de peu d'ampleur il est vrai puisque les notes AA1 à AA3 reflètent les mêmes critères que le triple A, mais à un degré moindre, *« correspond à la situation de l'ensemble du crédit immobilier à long et moyen terme, caractérisée par un rétrécissement général des marges, ainsi qu'à la forte progression des encours de crédits court terme aux professionnels de la construction »*. *« Ces crédits*, souligne SP. ADEF, *présentent un niveau de risques intrinsèquement plus élevé, malgré la politique de prises de garantie de sélection et de division des risques conduite par la banque. »* SP. ADEF relève toutefois qu'en dépit de l'insuffisance du montant actuel de fonds propres, rendue encore plus sensible par l'expansion de l'activité, la note T1/AA2 *« reflète la position de la Banque au premier rang des établissements spécialisés dans le financement de l'immobilier, la qualité reconnue de son savoir-faire dans ce secteur et sa pleine intégration au groupe Suez »*. Ouf ! tout est sauvé ! A la banque La Hénin, on est très mécontent de cette mesure, arguant d'une bonne répartition de risques plafonnés et de plus-values latentes de 1,8 milliard de francs sur les immeubles de l'établissement, en renfort de fonds propres effectivement insuffisants.

FRANÇOIS RENARD

MATIÈRES PREMIÈRES

La laine en plein marasme

L'Océanie est en émoi. L'Australie et la Nouvelle-Zélande, deux des principaux producteurs mondiaux de laine, sont en effet frappés *de plein fouet par une crise de* surproduction. Depuis le début de l'année, les cours de la laine australienne ont ainsi baissé de près de 20 % pour s'établir aujourd'hui en moyenne à 720 cents australiens (1 dollar australien = 4,26 francs) le kilo. Par rapport au plus haut atteint en juillet 1988, la chute est de plus de 33 %.

« Nous subissons le contrecoup des prix trop élevés d'il y a deux ans », remarque un professionnel du nord de la France. Voulant profiter des prix rémunérateurs, les éleveurs australiens, et dans une moindre mesure néo-zélandais, ont augmenté leur cheptel. Des conditions climatiques favorables ont également favorisé la croissance de l'excédent mondial.

En effet, les pluies ont contribué à l'abondance des pâturages et à une augmentation de 15 % du poids de la laine par mouton. Mais brutalement le marché chinois s'est effondré, Pékin réduisant ses importations de 80 %. Le Japon, premier acheteur mondial, et l'Union soviétique, qui manque désespérément de devises, ont aussi nettement ralenti leurs achats. Seule l'Europe a à peu près maintenu ses niveaux d'importation. *« La fermeté des cours a en outre provoqué une substitution des utilisations de ces fibres vers le coton »*, souligne un négociant. Le marché mondial qui est déjà en situation excédentaire avec une production de 1,95 million de tonnes (laine lavée) pour une consommation de 1,8 million de tonnes *voit donc ce déséquilibre s'amplifier.* La situation est plus particulièrement dramatique en Australie, premier producteur mondial avec plus de 1 million de tonnes de laine en suint. La crise lainière a, d'ailleurs, opposé les producteurs de l'Australian Wool Council (AWC) et le gouvernement. Dans un premier temps, l'AWC s'est opposé à une réduction du prix producteur de 870 cents le kilo.

Mais, après plusieurs semaines de tractations, le gouvernement australien a obtenu une baisse de 170 cents du prix producteur qui s'établit désormais à 700 cents le kilo. Parallèlement, pour dissuader la production, la taxe de 8 %, appliquée sur les ventes de laine et destinée à financer les achats d'intervention de l'AWC, passe à 18 % pour la campagne lainière 1990-1991. La mesure est sévère puisqu'elle entraînera, selon les premières estimations, une baisse de revenus de l'ordre de 34 % pour les producteurs australiens de laine. Mais il est vrai que l'AWC a un besoin urgent de liquidités afin *de procéder à ses achats de soutien.* Cette organisation achète actuellement 55 % des volumes *offerts lors des ventes aux enchères qui se déroulent dans les grandes villes côtières australiennes.* Le stock de l'AWC dépasse aujourd'hui les 540 000 tonnes. *« Nous n'avons jamais connu cette situation »*, constate un lainier du Nord qui n'hésite pas à comparer la crise lainière mondiale à celle qui a récemment secoué le monde du cacao. Certains éleveurs ont d'ailleurs commencé l'abattage de leurs moutons. Ils n'en tireront pas de profit puisqu'il s'agit en général de bêtes dont la viande est impropre à la consommation.

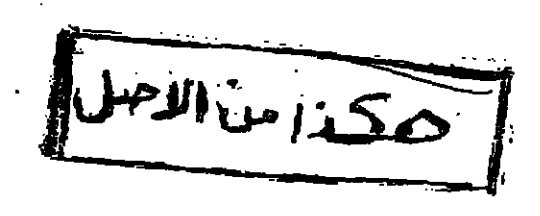
En Nouvelle-Zélande, la situation n'est guère plus brillante. Les prix ont baissé de 10 % au cours de la campagne 1989-1990. Tout comme l'AWC australien, le Wool Board néo-zélandais a dû procéder à d'importants achats d'intervention. Résultat : son stock de laine a plus que quadruplé pour atteindre actuellement 450 000 balles de 135 kilos, soit 55 000 tonnes. La laine néo-zélandaise est essentiellement utilisée dans la fabrication de tapis et dans l'ameublement alors que les fibres australiennes sont plus particulièrement destinées à l'industrie textile et aux vêtements. Ces deux marchés devraient donc être déconnectés. Pourtant, il n'en est rien et les responsables de l'industrie lainière kiwi mettent la *crise australienne au premier rang des causes de la dépression de leur marché.*

Cependant, le Wool Board néo-zélandais veut se montrer optimiste pour la campagne qui vient de commencer. Le gouvernement et les banques d'Auckland se déclarent prêts à financer les achats soviétiques. L'Iran pourrait également se révéler un gros acheteur. Mais, manifestement, le marché de la laine manque de conviction et les cours n'arrêtent pas de baisser.

ROBERT RÉGUER

PRODUITS	*COURS DU 27-7*
Cuivre h. g. (Londres) *Trois mois*	*1 540 (+71)* Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 702 (+115) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	9 400 (– 525) Dollars/tonne
Sucre (Paris) octobre	1 730 (+ 4) Francs/tonne
Café (Londres) Septembre	556 (– 3) Livres/tonne
Cacao (New-York) Septembre	1 286 (+ 44) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Septembre	298 (– 2) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Septembre	262,50 (+ 3,5) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Septembre	171,70 (– 0,2) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.



هكذا من الاصل

Le Monde

Après la libération d'Anis Naccache

« Il faut savoir mettre un terme aux cycles des violences et des tensions »

nous déclare M. Roland Dumas

M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, a accordé au « Monde » un entretien, samedi matin 28 juillet, au lendemain de la grâce accordée à Anis Naccache.

« Quelle signification aujourd'hui de la libération de Naccache ?

– Vous observerez que c'est la première fois que le président Mitterrand accomplit un geste de clémence à l'égard d'auteurs d'actes de terrorisme international. Il s'y était toujours refusé, en dépit des demandes qui lui étaient adressées depuis plus de quatre années.

» Cette mesure n'excuse ni le crime ni les criminels. Elle n'excuse pas davantage le terrorisme. Mais elle répond simplement aujourd'hui à des considérations faciles à imaginer. Dans la vie intérieure des pays comme dans les relations internationales, il faut savoir mettre un terme aux cycles des violences et des tensions.

» Le général de Gaulle l'a fait pendant et à la fin de la guerre d'Algérie : j'ai le souvenir de l'assassinat à coups de couteau de mon vieil ami l'avocat Popie (1), dont le meurtrier a été remis en liberté environ un an et demi après les faits.

D'autres crimes de sang commis par le FLN ont aussi été pardonnés. Ajoutez que Naccache et ses complices avaient purgé le 20 juillet dix années de réclusion criminelle. Cette échéance explique seule la date à laquelle la mesure intervient. Aucune autre considération n'est entrée en ligne de compte.

– Cette libération a-t-elle fait l'objet d'engagements ou de négociations avec Téhéran ?

– Le président de la République avait toujours dit à ceux qui lui conseillaient cette mesure de clémence que rien ne pourrait être envisagé aussi longtemps que les derniers otages français n'auraient pas retrouvé la liberté. Or les otages français ont tous été libérés depuis plus de deux ans. Il n'y a jamais eu de notre part de négociations avec les preneurs d'otages. Je note que la question du sort de Naccache a été posée au président de la République dès 1986 et à plusieurs reprises. Il n'y a pas eu non plus de tractations avec Téhéran. Le droit de grâce appartient au seul chef de l'Etat, mais bien entendu celui-ci s'est entouré de l'avis du premier ministre, des ministres de la justice, de l'intérieur et de moi-même. Il a sans aucun doute tenu compte également des opinions émises par les personnalités qui ont eu à connaître de ce dossier au cours des dix dernières années et qui se sont exprimées à ce sujet.

– Que peut attendre la France de la libération de Naccache ?

– L'apaisement général, la baisse des tensions dans la région et, je l'espère aussi (nous y travaillons), la libération de tous les otages occidentaux encore retenus. »

Propos recueillis par
YVES HELLER

(1) Avocat français d'Alger qui plaidait pour les nationalistes algériens et assassiné dans son cabinet par un parachutiste avec son poignard.

Réactions négatives dans l'opposition iranienne

M. Chapour Bakhtiar, dernier premier ministre du Chah d'Iran et cible de l'attentat monté par Anis Naccache en juillet 1980, a estimé, après la grâce du terroriste libanais, que l'Occident se faisait des illusions en pensant qu' *« on gagne »* avec des *« concessions »* et des *« complaisances »*.

Interrogé vendredi soir par TF1, il a déclaré : *« Personnellement, je crois qu'on a peut-être, en Occident, l'illusion qu'en faisant des concessions, certaines complaisances vis-à-vis de ceux qu'on appelle les modérés, le clergé modéré, on gagne. C'est une illusion ; à mon avis elle disparaîtra »*. M. Bakhtiar a estimé d'autre part qu'il y avait certainement eu des promesses et des *« tractations »*, mais, a-t-il dit, *« comme je ne suis pas dans les secrets de la raison d'Etat, je ne peux rien dire et je ne dois rien dire »*.

« M. Pasqua s'était engagé auprès des Iraniens à ce que le gouvernement français libère Anis Naccache. M. Pasqua n'est plus là mais l'Etat a continué et sa promesse s'est révélée aujourd'hui dans les faits », a pour sa part déclaré M. Bani Sadr.

Le premier président de la République islamique iranienne, en exil en France depuis 1981, s'est également déclaré *« humainement favorable »* à cette libération mais *« politiquement tout à fait contre »*. *« Il n'est pas normal que des Etats européens ferment les yeux sur les assassinats de citoyens iraniens sur leur territoire respectif. Et il est encore plus anormal que les assassins puissent ainsi rentrer chez eux escortés par les policiers comme des officiels »*, a encore déclaré M. Bani Sadr.

Enfin, Les Moudjahidines du peuple d'Iran estiment que *« la libération de cinq assassins terroristes du régime de Khomeiny et leur retour à Téhéran n'a d'autre explication que l'encouragement à un régime sanguinaire terroriste pour semer davantage la terreur »*. Le mouvement dirigé par M. Massoud Radjavi, appelle en outre tous les Etats européens à protéger les *« militants et représentants de la résistance iranienne, premières cibles des terroristes survivants du régime Khomeiny au delà des frontières »*.

Un ton plutôt modéré à Londres

LONDRES

de notre correspondant

Le ton de la presse britannique est plutôt modéré, peut-être par manque de temps, après la libération d'Anis Naccache. Ce n'est pas, en tout cas, le concert d'indignation qui avait accueilli en avril dernier le retour en France de Mme Jacqueline Valente, de son compagnon et de leur fille. Les quotidiens avaient alors été ici presque unanimes à juger *« écœurants »* les remerciements de M. Roland Dumas au colonel Khadafi pour son « aide » à la libération des trois otages...

L'*Independent* écrit néanmoins que *« la hâte et le secret »* qui ont entouré l'événement *« montrent autant l'embarras que l'opportunisme politique »* des autorités françaises. Nul ne doute que l'expulsion d'Anis Naccache et de ses complices *« constitue le dernier élément de l'accord conclu en 1988 pour la libération des derniers otages français du Liban »*, poursuit le quotidien.

Le *Times* considère, quant à lui, que les démentis de M. Chirac, selon lesquels il n'avait pas promis aux Iraniens la libération d'Anis Naccache en échange de celle des otages français lorsqu'il était premier ministre *« n'ont jamais été très convaincants »*. Le quotidien conservateur rappelle que M. Mitterrand avait déclaré qu'il ne cèderait pas aux pressions de Téhéran à propos d'Anis Naccache mais que des contacts diplomatiques discrets de haut niveau ont eu lieu régulièrement entre les deux pays pour trouver une solution acceptable.

Côté officiel, le gouvernement britannique, dont les relations diplomatiques avec Téhéran sont rompues depuis mars 1989, n'a cessé de répéter qu'il ne traitait pas avec les preneurs d'otages au Liban, ni avec leurs « parrains » iraniens – trois Britanniques sont toujours détenus au Liban. Les rapports entre Londres et Téhéran, longtemps très tendus, étaient sur le point d'être normalisés lorsqu'a éclaté l'affaire Rushdie, renvoyant à un avenir incertain les chances d'amélioration, malgré quelques « gestes » de Londres.

Mme Thatcher a ainsi parlé, le 3 juin, de son *« respect de l'islam »*, et le gouvernement britannique a envoyé une aide humanitaire importante après le tremblement de terre en Iran. Mais on affirme ici qu'il n'y a aucune négociation directe ou indirecte avec Téhéran à propos des otages.

DOMINIQUE DHOMBRES

L'ESSENTIEL

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 28 juillet 1990 a été tiré à 489 948 exemplaires.

EN BREF

□ **Suite des perturbations dans la diffusion de la presse**. – Le « mouvement de mécontentement » lancé le 26 juillet aux Nouvelles messageries de la presse parisienne par la fédération du livre de la CGT (FILPAC) continue de perturber la diffusion de la presse (*le Monde* du 28 juillet). Vendredi, la distribution en province des quotidiens, en particulier du matin, a été largement affectée par ce mouvement. Samedi 28 juillet, le mouvement a empêché la distribution des journaux hippiques, et de périodiques ou de suppléments, les quotidiens semblant moins touchés. Les mouvements tournants de débrayage, décidés localement, pourraient continuer à perturber la diffusion de façon très variable selon les régions.

□ **Chiffres du chômage : FO réclame une clarification.** – Dans un communiqué publié vendredi 27 juillet, Force ouvrière estime que les commentaires du ministère du travail concernant les chiffres du chômage de juin (*le Monde* du 28 juillet) *« sont révélateurs de la confusion qui règne dans le décompte des travailleurs sans emploi »*. *« Les variations de juin et la nébuleuse qui entoure la publication des chiffres officiels accroissent l'inquiétude »*, note le syndicat qui demande *« la mise à plat des statistiques et l'adoption d'un système de comptage simple et clair »*. *« Il est temps d'adopter une méthode statistique pour le chômage qui soit fiable, continue et compréhensible de tous »*, a ajouté M. Marc Blondel, secrétaire général de FO.

□ **Deux survivants retrouvés onze jours après le séisme des Philippines.** – Un homme et une femme ont été retrouvés vivants, le 27 juillet, dans les décombres de l'Hôtel Hyatt de Baguio, une des villes de la côte nord-ouest de l'île philippine de Luzon les plus touchées par le violent tremblement de terre du 16 juillet dernier. Ils souffrent de déshydratation, de contusions et de blessures légères, mais leur état est jugé satisfaisant. – *(AP, Reuter, UPI.*

A la préfecture de police de Paris

M. Jean-Claude Riquois nommé directeur de la sécurité publique

Par décret paru au *Journal officiel* du 27 juillet, M. Jean-Claude Riquois, inspecteur général de la police nationale, jusqu'alors adjoint au directeur central des polices urbaines, a été nommé directeur de la sécurité publique à la préfecture de police de Paris. Il remplace à ce poste M. Jacques Spinosi, parti en retraite début juin.

[Né en 1931, M. Riquois, devient en 1962 commissaire des polices urbaines à Meaux (Seine-et-Marne). Nommé en 1963 à la direction des courses et des jeux des Renseignements généraux (RG), il est élu secrétaire général du Syndicat des commissaires et des hauts fonctionnaires de la police nationale, en 1972. Abandonnant ces responsabilités syndicales en 1982, il est l'un des collaborateurs directs du directeur de la formation des personnels policiers, M. Jean-Marc Erbès. D'août 1984 à avril 1985, il est conseiller technique, chargé du dossier « police » au cabinet du ministre de l'intérieur M. Pierre Joxe, puis nommé directeur central adjoint des RG. Lors du changement de gouvernement, en 1986, il est « exilé » à la commission interministérielle de sécurité nucléaire. Depuis mars 1989, M. Riquois était adjoint du directeur central des polices urbaines, M. Robert Broussard.]

CARTES POSTALES

Dérivatifs

D'abord, on ne les voit pas ; puis, si on les remarque, on ne voit plus que ça.

Morceaux de chiffons roulés en *cylindres, aplatis,* liés par de la ficelle ou du fil de fer, placés au sortir des *points d'eau*, au droit des bordures de trottoirs, à l'embouchure des ruisseaux, pour dériver le flux.

La bouche d'eau est située en contre-haut, propre à alimenter le caniveau d'un côté comme de l'autre ; mais ce sont ces morceaux de chiffons qui décident du sens.

Digues de fortune, d'où un gamin esseulé lancera son fragile esquif fait de papier plié, avec le fol espoir qu'il atteigne la Seine, le Havre, l'Amérique ; qui sait ?

Où sont-ils fabriqués ? A la chaîne, dans quelque atelier souterrain que la ville recèle, surmonté d'une grille où les femmes en robe évitent de marcher ? Artisanalement, par chaque balayeur en fonction des besoins ?

Au hasard d'une rue, on reconnaît ce qui fut un sac de bougnat ; un bout de moquette d'un beau rouge, comme un velours de théâtre ; un pardessus, qui dut appartenir à un homme élégant ; un tapis de bazar, trop usé pour qu'on le garde, mais d'un luxe étrange et incongru pour sa nouvelle charge, dont l'eau avive provisoirement les couleurs ternies.

Qui les a inventés ? Fonctionnaire besogneux ? Ingénieur de la ville ? Balayeur de génie ? Depuis quand sont-ils utilisés ? Y en avait-il pendant la guerre ? Est-ce breveté ? Est-ce brevetable ? Les Japonais s'y intéressent-ils, vont-ils nous les copier, conquérir le marché ?

Certains sont de véritables œuvres d'art, sculptures éphémères, du César mâtiné de Christo. On devrait les photographier, tous, puis les répertorier, les inventoriser, les classer par genre, par couleur, les analyser, voir si les plus beaux chiffons sont bien dans les plus beaux quartiers.

Le savait-il, ce pardessus, qu'il servirait un jour à orienter le cours d'un caniveau ? Le reconnaîtrait-il, son ancien propriétaire, ainsi ligoté, avili certes, mais élevé à la dignité de mobilier urbain, héros municipal qui détourne les cours d'eau pour nettoyer les rues ?

Un jour, ils disparaîtront, comme ont disparu les véritables branches d'arbre qui faisaient les balais ; ils seront *standardisés, normalisés, numérotés, distribués* par un fourrier soupçonneux. Comme toujours, on attendra qu'ils aient été supprimés pour dire combien ils étaient beaux, combien on les aimait, comme ils *vont nous manquer*.

Comment les dénommer ? « DÉRIVATEURS » ? Non, le mot serait trop technique, trop administratif, dénué de toute poésie. « DÉRIVATIFS », alors.

Oui c'en sont, des dérivatifs, pour le Parisien musard du mois d'août, qui connaît et qui aime sa ville, qui sait regarder ce qu'aucun touriste ne peut voir, qui n'ignore pas la valeur des choses, de ces petits riens qui font la beauté d'une grande métropole.

D'un lecteur, à Paris
OLIVIER MEYER

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Tentative de coup d'Etat d'un groupe musulman

La situation restait confuse samedi matin 28 juillet, dans la petite République antillaise de Trinité-et-Tobago où l'organisation musulmane radicale, Jamaat Al-Muslimeen, a déclenché la veille une tentative de coup d'Etat, et pris en otage le premier ministre, M. Robinson. D'après l'agence de presse des Caraïbes, on compterait déjà trois morts.

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

Coup de force ou coup d'Etat ? Vendredi 27 juillet, en fin d'après-midi, plusieurs dizaines de militants musulmans noirs, fortements armés, ont investi la *Red House*, un vaste bâtiment rouge au centre de Port-of-Spain qui abrite le gouvernement, où ils se sont emparés du premier ministre, M. Arthur Ray Robinson, ainsi que des membres de son cabinet et d'une bonne vingtaine de parlementaires qu'ils ont retenus en otage.

Selon une journaliste du quotidien *Trinidad Express*, qui se trouvait dans le bâtiment, une femme a été blessée lors de l'attaque. Au même moment, d'autres membres de l'organisation islamique ont assailli le quartier général de la police qu'ils ont incendié. Les rebelles se sont également emparé de la télévision nationale. Dans un message télévisé peu après l'attaque, le chef du groupe, M. Abu Pakr, a affirmé avoir renversé le gouvernement. S'adressant à la population, il lui a enjoint de garder son calme et de rentrer dans ses foyers. M. Abu Bakr a appelé en outre les membres de la police et de l'armée à déposer les armes et à négocier.

Toutefois selon un journaliste de Port-of-Spain joint au téléphone, des unités de l'armée – qui compte plus de sept mille hommes – auraient pris position dans la nuit de vendredi à samedi dans les rues menant à la *Red House*. Ce qui, sauf négociations de dernière minute, laisserait présager une issue plus brutale que celle à laquelle les rebelles s'attendaicnt. Le groupe de musulmans de Jamaat Al-Muslimeen ne compte que quelques centaines de militants, mais dispose d'importants stocks d'armes. En novembre 1988, lors d'une perquisition au siège de l'organisation, la police avait saisi plusieurs fusils et des grenades. Plusieurs dirigeants de Jamaat Al-Muslimeen se sont rendus en Libye où ils avaient été vivement conviés par le colonel Kadhafi.

Ex-colonie britannique, indépendante depuis 1962, la République de Trinité-et-Tobago a l'une des populations les plus cosmopolites du monde. Un peu plus de 40 % de son 1,2 million d'habitants sont noirs, descendants d'esclaves africains ; les Indiens – originaires du subcontinent indien – sont à peine moins nombreux, tandis que les Chinois et les descendants de colons espagnols, français ou britanniques complètent la mosaïque. Toutes les religions sont représentées dans cette République grande comme deux fois le Luxembourg. Les minarets côtoient les temples chrétiens et hindous sur fond de canne à sucre et de derricks pétroliers.

Tension raciale

L'islam, pratiqué par moins de 10 % de la population, compte des adeptes tant dans la communauté noire, souvent influencés par les Black muslim nord-américains, que dans la communauté indienne. Ce qui n'empêche pas les frictions entre les deux grandes communautés. *« La tension raciale entre Noirs et Indiens, qui avait entraîné de graves émeutes en 1970, est à nouveau sensible »*, note un diplomate en poste à Port-of-Spain.

Elle est d'autant plus préoccupante que Trinité-et-Tobago ne parvient pas à sortir du marasme provoqué par le retournement des prix pétroliers au début des années 80. Alors que le pays reste très dépendant de l'industrie pétrolière – qui assure les trois quarts de ses ressources en devises, – le premier ministre, M. Robinson, a dû signer un accord avec le Fonds monétaire international qui a fait tomber la popularité de son gouvernement au plus bas. Le chômage touche 22 % de la population active, et l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée a accéléré l'inflation.

Le mécontentement est réel, mais les musulmans radicaux semblent manquer de base dans la population, plus sensible aux rythmes du calypso qu'aux raideurs des discours intégristes. Enfin il y a fort à parier que Washington toujours sourcilleuse sur l'évolution des pays qui composaient son ancienne *« arrière-cour »* fera tout pour empêcher l'implantation d'un régime bénéficiant de la sympathie intéressée de Tripoli à la pointe sud-est de l'arc antillais.

JEAN-MICHEL CAROIT